Juste Olivier

LE MAJOR DAVEL



1842

bibliothèque numérique romande
ebooks-bnr.com

Table des matières

INTRODUCTION. 3
SOURCES PRINCIPALES. 9
I. 11
II. 41
III. 104
NOTE SUR LA MORT DE DAVEL. 150
Ce livre numérique 154

Remarque de la BNR.

Le tableau de François Bonnet, L'arrestation du major Davel*, reproduit en couverture pour des raisons artistiques, dépeint celui-ci arrêté à la place de la Palud de Lausanne. Précisons que cette arrestation se produisit, en réalité et comme nous le verrons dans ce récit, à la résidence du contrôleur De Crousaz.*

« Davel, enthousiaste, il est vrai ; mais
» enthousiaste pour le bien public. »
Gibbon.

INTRODUCTION.

En 1712 la Confédération Helvétique fut profondément ébranlée par une guerre civile dont un contemporain, le duc de Saint-Simon, se borne à dire : « Il y eut du bruit en Suisse entre les cantons catholiques et protestants. » C'est déjà beaucoup que ce bruit soit arrivé jusqu'aux oreilles du noble duc, au milieu d'un tourbillon qu'il ne suivait pas seulement pour le peindre et de vanités dont la sienne est peut-être le portrait le plus parlant. Après sa grande affaire de la préséance des ducs sur les *légistes* ou le Parlement ; après tout ce qui pouvait nourrir en lui l'espérance de remporter à la fin la victoire, et de la savourer, comme il fit, avec un féroce délire, que pouvait-il mettre encore, je ne dis pas d'intérêt, mais de curiosité aux dissensions d'obscurs montagnards et de pauvres républicains ?

Un de ces beaux-esprits dont il n'aime guère à parler, Jean-Baptiste-Rousseau, a donné aux Suisses et à leur guerre de 1712 sinon plus d'attention du moins plus de paroles. Alors exilé, il vivait à Soleure, à la suite de l'ambassadeur français, de ce comte Du Luc qui lui a inspiré sa meilleure épître et sa plus belle ode. En poète qui, dans toutes choses, même dans les plus désagréables, sait trouver une pâture à ses illusions, il chantait son bannissement comme une retraite volontaire et misanthropique ; c'était pour lui un adieu au monde et à ses faussetés, une fuite au désert : Adieu ! dit-il dans une allégorie où, comme nous l'apprend une de ses lettres, il fait lui-même sa propre histoire sous le nom de Philomèle,

Adieu, cités : adieu, pompeuses cours :
Adieu, mortels. Je quitte pour toujours
Vos vains honneurs, vos plaisirs chimériques :
Et, loin de vous, chez les ours pacifiques,
Je vais chercher dans mon obscurité
Moins de grandeur et plus de sûreté.

Or, ces ours *pacifiques* se livrèrent alors en deux mois, du 22 mai au 25 juillet, trois sanglants combats, sans parler de plusieurs autres actions moins importantes et moins meurtrières. Cette rime démentie par l'histoire séduisit-elle le poète un peu avant, un peu après, ou peut-être même pendant ces batailles ?… Ce qu'il y a de certain c'est que le bruit du canon n'était pas bien éloigné quand elle prenait tranquillement place dans ces vers.

Au surplus, le poète savait mieux cela que personne. En relation avec quelques hommes de lettres de la Suisse française, entr'autres avec un professeur lausannois (De Crousaz), alors très connu dans le monde savant, il maudissait avec eux l'abbé de Saint-Gall et les moines qui avaient excité cette guerre civile, mais en soutenant que les ministres y étaient bien pour quelque chose aussi. Son protecteur, l'ambassadeur français, mettait d'ailleurs trop d'importance à toute cette affaire, elle lui causait une trop grande dépense de discours et de notes, ou *mémoires*, comme on disait en ce temps-là, pour que le protégé ne s'y intéressât pas également. On ne pouvait non plus manquer une aussi bonne occasion d'imiter le *Quò ruitis ?* Jean-Baptiste Rousseau fit donc son *Où courez-vous, cruels ?* qui malheureusement ne vaut pas l'ode au comte Du Luc, ni celle à la Fortune, ni celle à Malherbe, composées ou achevées en Suisse, où l'auteur resta assez longtemps.

La guerre de 1712, ou de Villmergen, comme les Suisses l'appellent aussi du nom de la principale bataille, eut donc à

cette époque un certain retentissement : elle le méritait, car elle fut, pour la Confédération Helvétique, la crise importante entre la Réforme et la Révolution ; le nœud du drame qui dès lors, pencha évidemment vers une catastrophe. Berne, par la victoire, où ses milices du pays de Vaud eurent la plus grande part, acquit une prépondérance qui écrasa tout, elle-même et le reste, sans rien raffermir. Les gazettes furent donc pleines de cette guerre ; et nous venons de voir qu'on en retrouve le souvenir dans les écrits de personnages bien différents, mais également célèbres de ce temps-là : l'un, prosateur plus libre, plus dédaigneux de toute règle, mais plus pittoresque et plus réel qu'aucun poète romantique, observateur froid, acteur passionné dans les intrigues ou, comme il aime à dire, dans les *manèges* de cour ; l'autre, poète classique, mythologique, réglé, tempéré, n'ayant eu de luttes qu'une vilaine lutte d'épigrammes et banni pour cela ; cherchant d'abord sa retraite là ou viendront après lui Voltaire et l'autre Rousseau, dans une sorte d'exil aussi, mais proscrits formidables.

L'homme dont le nom figure en tête de notre récit s'était signalé dans cette guerre. Mais, onze ans plus tard, il se rendit pour toujours mémorable dans son pays par une action extraordinaire, qui mérite au moins d'être consignée quelque part comme un phénomène moral dont il n'y a que ce seul exemple. L'ambassadeur français (le marquis d'Ataray) en écrivit à sa cour et en fit même, outre son rapport diplomatique, une relation détaillée[1]. Mais ni le méthodique poète, ni

[1] Dépêche du 3 mai 1725. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Ch. Labitte, l'un des rédacteurs de la Revue des Deux Mondes.

le fougueux historien grand seigneur, deux célébrités que nous avons pu mettre en regard à propos d'événements peu connus hors de Suisse, n'ont donné le moindre souvenir à notre héros : pour le moins cependant, il eût mérité les meilleurs chants du premier ; et le second, qui n'a pas dédaigné de parler des conspirateurs génevois de 1707[2], aurait trouvé en lui une figure unique à placer dans l'immense galerie qu'il a laissée de tous les personnages de son temps.

En Suisse, le major Davel a un renom populaire ; mais sa vie, qu'un certain mystère couvrira toujours, y est assez mal connue et surtout fort vaguement quoique différemment jugée. On en possède plusieurs relations, imprimées ou manuscrites, qui toutes ont le même fond primitif de rédaction. Mais les pièces du procès existent, rassemblées en un gros recueil officiel de mille pages. Nous l'avons entièrement dépouillé, afin de présenter un travail complet et, si possible, définitif sur l'un des faits les plus curieux de l'histoire de la Suisse moderne.

Outre son intérêt propre, la biographie du major Davel jette un jour très vif sur le caractère et la situation de cette aristocratie de Berne, qui a tenu sa place en Europe, et qui mériterait d'occuper l'attention non pas seulement d'un Muller ou d'un Niebuhr, mais aussi de tout véritable historien.

À l'époque où commence notre récit, elle était dans la plénitude de sa puissance. Après avoir germé dans les origines même de la commune bernoise, elle s'était bientôt mise à grandir avec elle ; et, les victoires populaires de la

[2] VI, 28. Pour les autres détails historiques de cette introduction, voir notre *Canton de Vaud*, Histoire, p. 1187 etc.

Suisse du moyen-âge la dégageant toujours plus, Grandson et Morat, où elle fui la première à pousser les Confédérés, achevèrent de lui donner la mesure de ses forces, en même temps qu'ils lui ouvraient un vaste champ d'ambition : elle se l'assura, au dehors, par ses relations avec la France et par le service militaire, au dedans, par les mesures que les cantons suisses, réconciliés par Nicolas de Flue, prirent en commun pour l'ordre public et contre leurs sujets. La dissipation du peuple dans les guerres mercenaires la laissait pleinement libre avec le dépôt du pouvoir. Enfin, la Réforme, outre la part d'autorité enlevée à l'Église, lui donna, après quelques démonstrations belliqueuses sans nécessité mais non sans but, la possession des biens ecclésiastiques et la domination de tout le bassin du Léman. Mais le Pays-de-Vaud seul lui resta, les Pays-de-Gex et de Chablais ayant été abandonnés par elle, afin de tenir plus sûrement celui-là : il devint pour l'aristocratie bernoise comme un vaste domaine, qu'elle faisait exploiter par ses baillis. Forte de toutes ces acquisitions, de sa part d'influence et de gain dans les capitulations militaires, de son crédit politique et de ses trésors, enfin de l'ascendant et des possessions nouvelles que lui valait la guerre de 1712, elle avait pris toute son assiette et tout son caractère : largeur et vigueur, mais très matérielles ; dans l'extérieur de la vie, quelque chose d'ample et de solide à la fois, de *cossu*, comme on disait pour exprimer tout cela d'un seul mot ; de la hauteur avec bonhomie, une sorte de morgue familière, et par dessous, comme ligne de conduite, un impitoyable et souvent aveugle écrasement.

L'aristocratie bernoise venait de se montrer alors dans cette inflexible rigueur et roideur, à l'occasion de disputes théologiques qui divisaient son clergé français et allemand. À l'instigation de ce dernier, elle voulut ressusciter de vive force les premières doctrines de la Réformation, qui fai-

saient, il est vrai, partie de la constitution de l'état, imposer même un calvinisme exagéré et, malgré les représentations de la Suisse et de l'Europe protestantes, exiger la signature d'un formulaire en ce sens appelé Consensus. Dans le Pays-de-Vaud, animé par sa victoire de Villmergen et dont Berne sentait peut-être pour cela le besoin de refroidir l'ardeur, l'Académie de Lausanne et le clergé firent une assez longue résistance ; les ministres réfractaires furent arrêtés, suspendus, destitués, bannis. Enfin, Berne ne se désista qu'après avoir eu inutilement le dessus, vaincue dans son triomphe par la lassitude générale, par l'impossibilité de relever ce qui était mort, et sans doute avertie aussi par l'évènement extraordinaire au récit duquel nous pouvons nous borner maintenant.

SOURCES PRINCIPALES.

1° Un recueil manuscrit de pièces françaises et allemandes formant un volume de 1,040 pages in fol., intitulé : *Davells Rebellions-Geschäfft* (Archives cantonales). Il contient les enquêtes, les interrogatoires, les correspondances, etc. et d'autres documents indirects. J'en dois connaissance à M. le commissaire-général Sterchi, et mon ami W. Espérandieu, juge au tribunal d'Appel, m'a aidé à en faire le dépouillement. C'est le *Recueil officiel* dont nous venons de parler, et nous le désignerons dans les notes sous ce litre.

2° L'ouvrage intitulé *Mémoires sur le Consensus* (Amsterdam, 1726) où se trouve, p. 399 – 442, un article historique qui a servi de fond et même souvent de texte à tout ce qu'on a écrit depuis sur le major Davel. Fréd.-Cés. Laharpe en a donné une seconde édition à laquelle il a joint quelques notes intéressantes.

3° Un manuscrit qui m'a été communiqué par M. Dumur, commissaire-arpenteur. C'est, avec quelques adjonctions, une copie de l'article ci-dessus ; elle paraît assez ancienne et, en tout cas, est antérieure à notre révolution.

4° Une petite biographie msc. et divers papiers qui m'ont été fournis par mon ami M. le pasteur A. Vermeil.

5° Le *Manuscrit contemporain*, publié dans le Nouvelliste Vaudois d'avril, 1838, par H.-E. Gaullieur et contenant aussi quelques détails de plus que les Mémoires sur le Consensus.

6° Une relation manuscrite et contemporaine, la plus détaillée que je connaisse sur la partie merveilleuse de l'en-

treprise du major. M. le docteur L. Pellis, avocat à Lausanne, a bien voulu me la confier.

* * *

Le récit particulier, qui va suivre, de la tentative faite par Davel à Lausanne, est scrupuleusement tiré, souvent mot à mot, de pièces et de lettres écrites au milieu même de l'événement ou immédiatement après, et insérées dans le *Recueil officiel*. Ce sont entr'autres : les lettres du contrôleur De Crousaz ; sa relation subséquente faite pour l'ambassadeur d'Angleterre, Stanyan, qui, après un long séjour en Suisse, était alors à Constantinople ; la relation du Conseil de Lausanne à LL. EE.[3] ; celle des officiers du major ; les lettres du lieutenant-baillival ; les lettres autographes de Davel et ses interrogatoires, etc. etc. ; enfin, les autres sources énumérées tout à l'heure.

Pour éviter l'achoppement d'une note à chaque ligne et ne pas hérisser le texte de guillemets, nous ne signalerons par ces deux moyens que les principaux passages.

[3] Leurs Excellences (de Berne). *(BNR.)*

I.

Le mercredi 31 mars 1725, au gros du jour, un ancien officier qu'on avait particulièrement distingué dans la précédente guerre, le major Davel de Cully, parut inopinément, avec plus de cinq cents hommes bien équipés, à l'une des portes de Lausanne, tout émue encore de la question religieuse et se débattant vainement contre Berne dans ses droits de cité. Depuis Villmergen, il était devenu l'un des quatre majors de milices du Pays-de-Vaud. Son département militaire comprenait, sur le premier plan des Alpes et sur les plus hauts renflements du Jorat, les bailliages de Chillon, d'Oron et, dans celui de Lausanne, les Quatre-Paroisses de Lavaux. La troupe qu'il commandait en ce moment, se composait, outre quelques dragons bien montés chevauchant en tête avec lui, de trois compagnies : la sienne ; celle du capitaine De Crousaz de Chexbres ; et celle du banneret de Cully le capitaine Clavel. Les soldats étaient « gens d'élite, naturellement résolus et intrépides », jeunes, bien faits, de bonne mine, presque tous vêtus à l'uniforme, c'est-à-dire en parements rouges, bas rouges et chapeaux bordés. Ils avaient été passés en revue, le matin, sur la place d'armes de Cully. Personne ne les attendait. Point de garde aux portes. Ils entrèrent sans opposition, enseignes déployées, et défilèrent tambour battant par la rue de Bourg. Le lieutenant-baillival Isaac de Loys-Bochat, père de l'historien, les vit passer de sa fenêtre ; il descendit et les « suivit pour savoir ce que c'était ». Le bailli était à Berne, le bourgmestre à Lavaux, une partie des magistrats réunis à l'ordinaire dans la maison-de-ville où ils ne se doutaient de rien. Berne, persévérant en hauteur

puisque aussi bien l'on persévérait en bassesse, était parvenue à imposer son homme à elle aux Conseils de Lausanne ; elle était représentée, dans la vie municipale de son ancienne alliée, qui n'avait plus que cette vie-là, par un magistrat appelé le Contrôleur[4]. Cette charge importante et unique, le major De Crousaz, fils du bourgmestre, la remplissait alors. Il fut surpris comme les autres : traitant même de « bagatelle » le premier message sur cette brusque arrivée, il n'en crut qu'un second, et le bruit. Il s'acheminait, accompagné de l'un des bannerets, vers celle des portes qui gardait la route de Vevey ; mais déjà dans le milieu de la ville il rencontra Davel et ses gens. Collègue de ce dernier dans la milice et son compagnon d'armes à Villmergen il se disait son ami ; s'adressant à lui en cette qualité, il demanda pourquoi cette entrée sans avis, sans consentement, sans ordres ? Davel, « avec l'air gracieux qui lui était ordinaire », s'approcha du Contrôleur et lui dit à l'oreille : « Ne vous inquiétez pas ! C'est une petite revue ! Je vous instruirai de tout dans un moment[5] » ; et il continua sa marche, ne suivant point l'usage, qui est de s'arrêter sur la place de la Palud, mais remontant au contraire vers la Cité. Sans doute il prit par cette rue de la Mercerie et cette porte Saint-Étienne où l'Évêque

[4] Il avait le droit d'assister aux délibérations des Conseils, et d'opposer son *veto*. Voir *Pièces servant à l'histoire de la ville impériale de Lausanne*, p. 36 sqq. – Sur Loys de Bochat, voir notre *Canton-de-Vaud*, p. 1234.

[5] « Il te prioit de ne se pas gendarmer. » *Relation* etc., envoyée à M. *Stanyan*, ambassadeur de S. M. B. à Constantinople ; faite par M. le major et contrôleur De Crausaz *(sic)*, *Rec. off.* p. 100. – Voir aussi *Moréri*, supplém., t. III, 518, art. De Crousaz.

agenouillé prêtait jadis à la commune de Lausanne un serment dont Berne espérait bien un jour décharger ses baillis[6]. Arrivé sur la terrasse de la Cathédrale, il y rangea sa troupe « à quatre de hauteur » et la fit « bataillonner ». Le Contrôleur s'y était aussi rendu. Davel, le retrouvant à son côté, le pria de l'accompagner à la maison-de-ville où il allait demander à Messieurs de Lausanne, comme il voulait faire demain une petite revue en passant, de le recevoir avec son monde, ajoutant que, pour lui, il comptait loger chez son camarade le major. Sur l'observation que le Conseil ne permettrait rien sans avoir été préalablement mis au fait, il répondit que rien n'était plus juste, qu'il allait donc descendre pour avoir audience. Le lieutenant-baillival Isaac de Loys l'avait suivi curieusement. Davel l'aperçut aussi, le salua, lui apprit où il allait avec le Contrôleur et partit accompagné de ses deux capitaines. Les troupes restèrent sur la terrasse, où s'étaient rassemblés beaucoup de spectateurs.

Dans cet intervalle, le boursier (Milot), qui remplaçait le bourgmestre en cas d'absence, avait fait convoquer le Con-

[6] « On avait assurance que, de leur propre mouvement, ils (les « Lausannois) se désisteroient d'étendre la chaîne » par laquelle on arrêtait à la porte Saint-Étienne l'Évêque, puis le Bailli, ne leur permettant de passer que lorsqu'ils avaient prêté le serment. (*Pièces servant* etc. p. 13 sqq.) – Les deux capitaines demandèrent à Davel à dans quel endroit il voulait les ranger en bataille, si ce serait sur la place de Saint-François ou à la Palud suivant la coutume ; il leur répondit, qu'il voulait que ce fût sur la plate-forme, auprès du grand temple. » *Représentation des capitaines Clavel et De Crousaz*, dans le *Recueil offic.* cité, p. 270. – Ibid., p. 190, *Lettre* du lieutenant-baillival de Morges, *Varnery*.

seil car on « présumait » bien maintenant quelque « fait extraordinaire ».

Davel montant seul avec le Contrôleur, avant que d'entrer, lui demanda une petite conférence particulière et, de la fenêtre, y appela les deux officiers restés dans la rue. Le boursier Milot « le vint saluer comme ami ». Davel lui dit : « Vous ne nous êtes pas suspect : je vous prie d'être témoin de ce que j'ai à dire au major De Crousaz » ; puis, voyant qu'ils étaient dans la salle des Deux-Cents, il ajouta : « Messieurs, nous ne sommes pas bien ici ! Entrons dans cette chambre qui est celles de la justice. » Après y être entrés, il ferma lui-même les portes, demanda aux deux officiers d'attendre un moment et, prenant à part les deux membres du Conseil, tira quelques papiers de ses poches et leur en mit un entre les mains, les priant de le lire ensemble au coin de la chambre. C'était l'appel qu'il adressait à la ville de Lausanne et qu'il allait prononcer lui-même en paraissant devant le Conseil. L'ayant lu, ils lui demandèrent de « se mieux expliquer de bouche ». Il ne le fit pas encore et tira un second papier, qu'il leur présenta en disant simplement : « Cette pièce vous mettra mieux au fait. » C'était un manifeste d'indépendance qu'il avait rédigé contre Berne au nom de tout le pays. « Ils le lurent et, ayant vu de quoi il s'agissait, parlèrent bas avec lui ». Davel leur expliqua son plan, la manière de l'exécuter[7], et ajouta ce qu'il crut de nature à les engager personnellement à s'y joindre. Il s'adressait surtout à De Crousaz, avec lequel de fréquentes relations lui donnaient

[7] « Après plusieurs discours sur la manière d'exécuter son plan. » *Relat. De Crousaz, Rec. offic.*, p. 102. *Relat. des deux capitaines*, ib., p. 270.

une apparence d'intimité ; et le jugeant plus important ou plus difficile à gagner, si ce n'est peut-être plus facile, il lui offrait pour le persuader la perspective d'une prompte fortune, dont avec son plan il lui fournissait l'occasion[8]. Ils répondirent, « sans le rebuter », qu'ils allaient proposer son plan au Conseil. Mais avant de s'y rendre, « ils passèrent dans une chambre en particulier, et délibérèrent ». Y avait-il « quelque intelligence entre le major Davel et certaines personnes de la ville » ? ils crurent la chose possible. Ils convinrent donc qu'avant de faire sa proposition ils exigeraient que « tout le Conseil rafraîchît le serment de fidélité », et qu'il jurât « un secret inviolable sur toutes les délibérations » comme sur les mesures qui allaient suivre. Alors ils entrèrent. Le serment fait à main levée, « on délibéra ». Unanimement et d'emblée il fut résolu : « Qu'on écouterait ce malheureux afin de lui faire expliquer sa pensée ; qu'on agirait avec un peu de prudence pour ne pas l'effaroucher et pour éviter d'ailleurs quelque coup de main de ses gens armés ; enfin, qu'on enverrait à Berne, porteur d'une lettre pour Leurs Excellences écrite par le Contrôleur, un conseiller, Henri Charrière seigneur de Sévery, qui devrait prendre une route détournée. »

Après que le Contrôleur et le Boursier l'eurent quitté, Davel appelant ses officiers restés à un autre bout de la

[8] « Il ajouta encore divers discours pour nous porter à entrer dans son projet, et surtout à moi en particulier me flattant de mille chimères. » *Lettre de De Crousaz, Rec. offic.* p. 49. – « Il prit le major de Crousaz, qui était son intime amy, en particulier, et lui dit que si son plan réussissoit sa fortune était faite. » *Relat. de De Crousaz,* ib., p. 402. – Pour la suite, ib., p. 49, 65, 102.

chambre leur avait dit : « Messieurs, vous pouvez bien aussi voir cela » ; et en même temps leur avait tendu les papiers. Ils en lurent un ensemble et, comme ils n'avaient fait que de commencer à lire l'autre, le Major les interrompit par ces mots : « Messieurs, que dites-vous de cela ? » Ils furent, racontèrent-ils dans la suite, « très saisis d'un si énorme projet », mais « par prudence ne lui témoignèrent ni répugnance ni acquiescement », et se rejetèrent sur ce qu'ils ne comprenaient pas. En ce moment, on le fit appeler ; il reprit ses papiers avant que les deux capitaines en eussent achevé la lecture, et entra seul au Conseil.

« Il y fut reçu avec un très bon accueil. On lui offrit une chaise, qu'il ne voulut pas accepter ». Son air respirait la confiance et la joie ; et son discours semblait répondre aux vœux les plus chers de ceux à qui il l'adressait.

Il parla ainsi[9] : « Nobles, Illustres et Très Honorés Seigneurs ! – Nous ne devons pas tarder plus longtemps à témoigner à Leurs Excellences nos sentiments de reconnaissance des soins paternels qu'ils ont pris de nous conduire et gouverner ; nous serions coupables du *cas d'abus* de leur protection si nous n'embrassions pas les endroits propres et efficaces à les en décharger ; ils nous ont fait paraître leur las-

[9] La phrase de Davel, très concentrée, très simple et très vive malgré quelque prolixité dans les accessoires, a une sorte de tour antique et rustique qu'il faut lui laisser pour qu'elle garde toute sa franchise et tout son mouvement. À l'exception de quelques archaïsmes d'orthographe, je n'y ai donc rien changé. – Le manuscrit même de Davel se trouve dans le *Rec. Off.*, p. 76. Le *Registre* des Deux-Cents de Lausanne, fol. 248, en contient une copie qui est celle que l'on reproduit ordinairement : elle offre de légères variantes.

situde et ennui à cet égard ; il est temps que nous soyons émancipés et que nous travaillions nous-mêmes à notre propre conduite : c'est ici le premier motif du mouvement que j'ai commencé et que j'ai dessein de poursuivre jusques au point de sa perfection. Recevez, Nobles, Illustres et Très Honorés Seigneurs, mes excuses pour légitimes de ce que j'ai tardé jusques à présent à l'effet de l'ouvrage de votre pleine et entière liberté[10] : ce n'a pas été par aucune tiédeur à vous rendre mes offices, mais les conjonctures n'en étaient pas favorables et bien assurées ; il ne convenait pas de faire cette levée de bouclier d'une manière légère et hâtivement concertée ; ma plus grande attention a été de n'exposer aucune personne du pays au hasard, et j'ai été unique dans ce premier trait, comme vous pouvez le remarquer par l'étonnement de mes propres officiers. Heureuse et excellente journée, en laquelle nous voyons un solide fondement posé de notre pleine, entière et assurée délivrance de la domination de Berne, sans l'effet de l'usage du fer et du feu qui cause de l'émotion aux plus intrépides ! Hélas ! qu'est d'abord devenue cette puissance souveraine et redoutable de Leurs Excellences ? Je la cherche et ne la trouve plus. Elle est déchue dès ce moment et sans retour la domination de ce

[10] Ces traits, assez mystérieux, qui semblent indiquer chez Davel, ou une sorte d'entente avec le conseil de Lausanne, ou une préoccupation bien trompeuse à se croire attendu, ne donnèrent dans le temps aucun doute sur l'entier sang-froid du major, non plus que le ton sérieusement ironique de son début : car on nous dit positivement, et sa conduite subséquente continua de le prouver, « qu'il ne parut en lui aucun dérangement d'esprit, ni dans le discours qu'il fit au conseil, ni dans son manifeste », etc. *Mém. sur le Consensus*, p. 416.

Berne puissant[11]. Elle n'a de secours à attendre que de ses sujets allemands, qui tourneront leurs armes contre eux pour suivre notre exemple. Trouveront-ils des secours dans le canton de Fribourg, leur voisin, qu'ils ont irrité au suprême degré ? Auront-ils recours au canton de Soleure ? les mêmes sujets d'indignation leur serviront de réponse. Le canton de Zurich, prudent et sage, n'aventurera pas ses troupes pour les enfoncer dans le canton de Berne, pour y être coupées et réduites à ne pouvoir avancer ni retourner en arrière. Ainsi, au premier coup d'essai de notre délivrance, nous la voyons ferme et inébranlable, sans effusion de sang. Moment des plus agréables de ma vie, dans lequel j'ai l'honneur de vous féliciter, Nobles, Illustres et Très Honorés Seigneurs, de votre pleine, parfaite, entière et assurée délivrance, dégagée de toutes craintes et alarmes ! Nous ne devons cependant pas négliger de suivre les voies ordinaires et convenables d'une troupe d'élite sur les frontières avec ordre d'être prêts à un armement général. Je n'attends, N. I. et T. H. S., que votre consentement et approbation sur ce premier trait, et d'être revêtu, de votre part, du commandement des troupes que l'on demandera également aux autres villes du Pays-de-Vaud, pour me rendre en personne aux lieux les plus exposés ; pour vous donner des preuves, qu'ayant commencé ce grand ouvrage, rien au monde ne m'en détournera jusques à sa perfection. J'abrège, pour laisser à votre pénétration à suppléer à tout ce qui convient à la conjoncture présente, sur

[11] L'original autographe porte simplement : « Elle est déchutte *(sic)* dès ce moment et sans retour de la domination du pays de… » (*Vaud*, en blanc). Mais d'autres copies portent la leçon plus énergique que nous avons cru pouvoir adopter.

laquelle, pour véritable conclusion, nous implorerons la bénédiction du Ciel ».

Davel, ayant ainsi terminé son discours, lut le manifeste qu'il avait aussi préparé. Cette pièce, à laquelle lui, ses concitoyens et Berne attachèrent une grande importance, passe en revue, dans de nombreux chefs d'accusation, l'état politique, matériel et moral du pays : fonctionnaires, justice, église, croyances religieuses, libertés nationales, impôts, militaire, routes, monnaies, procès et vie privée. Tout cela est dit de cette manière simple, franche et populaire, si frappante dans le peu qui nous reste de Davel : chaque article émis avec force et avec jour ; les allégations, sûres d'elles-mêmes, posées comme exemples plutôt que discutées comme raisonnements. Ces griefs sont d'une vérité historique que nos archives, celles de Berne, et des recherches subséquentes, permettent encore de contrôler et de confirmer sur tous les points[12] : c'était véritablement le cri du pays. Enfin cette pièce a un ton de réalité qui vous transporte non seulement dans le temps, mais, pour ainsi dire, dans l'action et l'événement. Nous allons donc la transcrire textuellement tout entière[13].

[12] Notre *Canton de Vaud* donne les sources et de nombreux détails. – Mais voir surtout « les notes extrêmement remarquables de l'avoyer Christophe Sleiger », sur le Manifeste de Davel. *Tillier*, Histoire de Berne, V, 120 n. et la fin du chapitre.

[13] C'est M. le landammann de Tillier qui a, le premier, fait connaître ce document, longtemps soustrait à la curiosité publique et avec intention comme on le verra plus tard. Toutes les copies furent soigneusement enlevées : mais il en resta une analyse faite sur l'une de ces copies elles-mêmes et, il semble aussi, de mémoire, sur les explications verbales du major, car elle est presque plus détaillée et

MANIFESTE DE DAVEL.

— « Nobles, Illustres et Souverains Seigneurs. – Un moment de juste attention et de sérieuse réflexion sur votre conduite envers le Pays-de-Vaud vous rendra convaincus, par vous-mêmes, que c'est par votre inégalité (illégalité ?) présomption et tyrannique gouvernement que vous êtes déchus de la souveraineté du Pays-de-Vaud, qui a pris la résolution de ne plus à l'avenir reconnaître aucun ordre de votre part ; sans qu'aucune menace ou promesse, de quelque nature que ce soit, y apporte jamais aucun changement.

« Nous fixerons nos limites au pont de Guminen, n'ayant pas étendu le plan de notre délivrance à vous inquiéter dans

plus explicite que l'original ; quoiqu'elle soit en tout conforme à celui-ci pour le fond et souvent même, excepté la tournure narrative, pour la forme. Tout cela prouve encore l'importance et la fidélité des assertions de Davel, et nous engage à donner en note, des extraits de cette seconde pièce là où elle complète la première. J'en ai deux copies (l'une de 1779), parfaitement conformes sauf quelques variantes dans l'expression qui ne servent qu'à leur donner plus d'authenticité et de valeur. Cette analyse contient douze articles rangés dans l'ordre suivant, qui diffère de celui du manifeste : 1° les baillis et la vénalité des charges ; 2° les Trésoriers et les réparations ; 3° les biens d'église ; 4° le formulaire du Consensus et l'Académie ; 5° les ministres ; 6° les libertés nationales ; 7° les receveurs ; 8° les commissaires-arpenteurs ; 9° le service militaire ; 10° l'inexpérience des Bernois dans la guerre ; 11° l'argent, les monnaies ; 12° la justice, les procès, la misère du peuple. – La copie qu'on a retrouvée du manifeste paraît assez mauvaise : on verra dans le texte qu'elle nous a laissé des doutes, mais sans importance, sur certains mots.

votre capitale, qui restera telle à votre égard ; à moins que vous ne nous donniez sujet, par votre armement : alors, nous suivrons le droit de la guerre.

« Ne vous flattez pas, I. S., que vos propres forces aient été le motif de nos limites ! car, si notre plan s'était étendu au point d'entrer dans votre capitale, vous nous y auriez vus rangés auprès de votre maison-de-ville, sans avoir rencontré aucune opposition, connaissant très bien votre faiblesse et peu de précaution en fait d'armes.

« Notre dessein pour le présent est fixé à vous décharger de la domination du Pays-de-Vaud, dont vous avez abusé et (que vous avez) réduit à une insupportable extrémité.

« L'on vous a avertis, par lettres (signées) et anonymes, de l'indigne conduite de vos baillis, avec offre de se présenter pour soutenir les justes plaintes et accusations : cela a produit une lettre à votre Trésorier, de s'en informer, qui en a été pleinement convaincu. Et autre n'en a été qu'une continuation empirée de malversations, bamps et amendes exorbitantes, qui ont si fort abattu et atterré tant bourgeois et habitants, qu'il est surprenant qu'on ait pu soutenir *(sic)* jusqu'à aujourd'hui.

« Vous avez rendu toutes les charges civiles, politiques, et ecclésiastiques, dépendantes de vos baillis, vénales au plus offrant et dernier enchérisseur.

« Vous avez envoyé des baillis pour administrer la justice, qui n'ont pas la moindre teinture ni étude du droit[14].

[14] « Les baillis n'avaient aucune connaissance des loix, très peu de bonne foi et, sans faire attention au mérite, vendaient les charges au plus offrant et dernier enchérisseur. » *Analyse*.

« Vos baillis et chambres souveraines multiplient et entretiennent les procès des villes, (les procès) publics et particuliers, à l'infini[15]. Il n'y a aucun changement ni amélioration : chaque année empire ; d'où cela est enfin parvenu au plus outre de la plus pernicieuse domination.

« Vous introduisez chaque année quelque nouvel impôt, ou péage ; et vous chargez les (biens) publics et particuliers des réparations de toutes les grandes routes et chemins royaux.

« Vous avez ruiné le commerce, où votre peu de capacité au gouvernement a fait que toutes les bonnes espèces sont presque sorties du pays[16].

[15] Davel « se plaignait amèrement de ce qu'on faisait traîner les procès en longueur à l'infini. On suscitait une foule d'incidents : magistrats supérieurs et subalternes, loin d'y mettre des bornes, étaient bien aises de les entretenir, en vivaient la plupart, et en tiraient même de gros avantages. Le pays et ses habitants devenaient plus pauvres de jour en jour. On réduisait à la dernière misère les veuves et les orphelins. Les procureurs, qu'il appelait les sangsues du pays, allaient saisir sur les champs la récolte des misérables campagnards, avant même qu'elle fût recueillie : on le souffrait sans pitié et miséricorde. Le pauvre laboureur ne pouvait faire de toute l'année un seul bon repas du fruit de ses peines. Il y en avait même contre lesquels on exerçait les choses les plus rudes, jusqu'à leur ôter les ustensiles de leurs maisons, leurs bestiaux et leurs vêtements. » *Ib.*

[16] « Il reprochait encore à LL. EE. le peu de précaution qu'ils ont eu de laisser sortir l'argent de leur pays, comme ils ont fait de la monnaie de Valais et des autres cantons, qu'ils ont réduite à un prix si bas qu'il est presque impossible d'en avoir, tandis que les cantons voisins, plus éclairés et plus prévoyants, avaient profité de la faute des Bernois pour faire refluer cet argent chez eux. » *Ib.*

« Les droits et privilèges de plusieurs villes du Pays-de-Vaud ont été de temps à autre absorbés[17]…

« Vous avez recherché les endroits à tellement abaisser les (seigneurs-) vassaux et personnes en charge du pays, qu'il n'est pas possible de rien écrire (?) de plus indigne et abject. Si un bailli écrit à un châtelain pour lui faire rendre ses comptes, c'est par un mandat public, où il est menacé de provision et exécution s'il n'y satisfait pas d'abord[18]. La même chose est pratiquée envers les receveurs, auxquels on ordonne dans un temps fâcheux d'exiger à toute rigueur les lauds et censes, sous les mêmes peines, outre la menace de perdre leurs emplois[19].

[17] Suit un passage tronqué, sans doute fort clair à cette époque et qui a peut-être rapport à quelque définition féodale, mais dont je n'ai pu découvrir le sens. Le voici : « Et l'on a proposé d'y substituer et faire valoir (une maxime et un) droit du paganisme, désignés par les articles de l'homme vivant, mouvant et confisquant, qui sont l'opprobre du pays. » – L'analyse fait allusion à cette partie du manifeste. « Les droits et privilèges des villes du Pays-de-Vaud étaient peu-à-peu tombés dans l'oubli, ayant été absorbés de temps à autre jusqu'à ce qu'ils fussent tous abolis. Et à cette occasion il rapportait une maxime qu'un bailli avait voulu mettre en pratique à Aubonne, maxime, disait-il, tirée de la plus grossière erreur du paganisme. » *Ib.*

[18] « Quand les baillis écrivaient aux châtelains pour rendre leurs comptes, c'était toujours par des mandats publics, où ils les menaçaient de les dépouiller de leurs emplois en cas de *défaillance ?* » *Ib.*

[19] « Non contents d'exiger à toute rigueur, que les années fussent bonnes ou mauvaises, les censes et les autres choses dues par

« Vos Commissaires, instruits de vos intentions, assujettissent à fief et à dixme tous ceux qui ne peuvent pas bien se défendre[20].

« Vous avez empêché, autant qu'il vous a été possible, que des officiers du Pays-de-Vaud qui s'évertuaient à porter les armes dans des Souverainetés voisines, ne parvinssent à des emplois (éminents) ; et lorsque leur mérite vous était connu et qu'ils étaient dans la route presque immanquable de s'avancer, vous leur avez suscité de mauvaises affaires, pour leur ôter les moyens de s'avancer dans les armes, afin que vos bourgeois de Berne eussent tous les emplois (élevés)[21]. Cependant, malgré tous vos efforts, il est resté cinq

les paysans, la plupart des receveurs de LL. EE. exploitaient leur emploi pour s'enrichir par des extorsions aux dépens des pauvres campagnards ». *Ib.*

[20] Et, parce qu'ils avaient un droit de temps immémorial, ne pouvaient pas le prouver par des actes positifs mais postérieurs, tandis que la liberté doit être supposée comme un fait primitif et de nature. – … Si les propriétaires de ces biens francs ne savaient pas graisser la patte aux Commissaires et se défendre contre ces sangsues de la société. » *Ib.*

[21] « Ainsi, dans toutes ces troupes, je doute qu'on puisse trouver cinquante Bernois qui ne soient pas officiers ». *Gibbon*, Miscell. Works, II, 57 sqq. – « Si quelqu'un du Pays-de-Vaud se distinguait dans l'art militaire, on se jetait toujours à la traverse pour l'empêcher de parvenir… Avec toutes ces précautions de LL. EE. pour faire avancer les Bernois au préjudice de ceux du pays, la guerre de 1712 était une preuve de leur peu d'expérience dans l'art militaire ; car, sans le secours, l'habileté et le courage des officiers du Pays-de-Vaud, ils y auraient succombé. » *Analyse.*

ou six officiers revêtus des grades de lieutenant-colonel, major et capitaine, qui, par leur long service et capacité, devraient être dans le généralat, si vous ne les aviez pas arrêtés dans leur course.

« Vous avez tenu une conduite généralement désapprouvée avec le clergé, par la prétendue réforme que vos députés séculiers, et d'une vie non approuvée, ont entreprise. L'académie de Lausanne était censée fleurissante et bien composée. Il y même un esprit sublime qui a brillé dans les cours étrangères et remporté les prix d'honneur, qui, au lieu de recevoir (des) marques de distinction, était le premier en butte et exposé au pressant ordre de signer vos articles, (ce) qu'il n'a pu éviter de faire, par la considération de la sûreté publique[22]. Cette fleurissante Académie a senti tout le poids de votre absurde et sauvage domination.

« Vous vous faites solliciter pendant plusieurs années pour faire de légères réparations à des cures et églises. Les Trésoriers qui viennent au Pays, se bornent à la visite des caves, et ne se détourneraient pas d'un quart-d'heure pour faire attention à la réparation d'une église où il pleut sur la tête du ministre et des auditeurs[23].

[22] M. de Crousaz, le philosophe ? – « S'il a signé le Consensus, il ne l'a fait que par considération pour la tranquillité publique. » *Ib.*

[23] « Les Seigneurs-Trésoriers ne faisaient aucune attention aux représentations… On n'obtenait rien qu'à force d'instances réitérées… » Souvent même, si on avait ce bonheur, il fallait attendre des années… » etc. *Ib.*

« Tous les biens de l'Église, qui avaient été consacrés au service divin, sont réunis au domaine de Leurs Excellences. Le premier usage en est destiné pour les pensions séculières. Le rebut de la cave est assigné à MM. les professeurs et ministres[24].

« Vous cassez et rétablissez les ministres et impositionnaires de la manière la plus légère qu'on puisse exprimer ; vous oubliez que ce genre de caractère ne se doit pas ainsi manier[25].

[24] « Les biens d'église (on voit que Davel touchait aussi cette vieille corde, toujours sensible, que Berne aimait si peu) n'étaient pas employés à leur destination légitime. Les cures étaient mal entretenues ; les pasteurs, les professeurs, mal payés, et encore en pauvres denrées : on leur assignait le rebut des caves de LL. EE., et, dans les chétives années, au lieu d'avoir en nature la part de vin qui leur était due, ils ne recevaient en argent que la moitié de sa valeur. Sur les grains, on les trompait dans la qualité et dans la mesure. Les pensions des ministres de ce pays n'allaient pas à la moitié de celles des ministres du Pays-Allemand. Quand un pauvre ministre avait vieilli sous le harnois, il n'avait pour toute récompense, et cela seulement à la fin de son ministère, qu'une pension de 50 à 60 pistoles, dont la moitié était absorbée par un suffragant. » *Analyse*.

[25] « Leur caractère ni l'estime générale n'avaient point garanti plusieurs pasteurs, pour des choses de peu d'importance, d'être déposés arbitrairement et arbitrairement rétablis : d'autres, au contraire, qui faisaient de véritables écarts, qui n'observaient pas les lois ecclésiastiques, qui ne visitaient pas les malades, qui ne veillaient pas soigneusement sur leurs troupeaux, n'étaient pas repris… Point de discipline ! Les choses civiles et religieuses confusément mélangées ». *Ib*.

« Il se présente une multitude d'autres endroits *plaintifs*, irréguliers, et indignes d'un souverain envers ses sujets, que je n'étale pas ici : je renvoie à l'examen particulier de chaque Seigneur membre de la Souveraineté (le soin) de réfléchir sur leur conduite envers les sujets ; de reconnaître et avouer que c'est avec juste droit et raison que le Pays-de-Vaud secoue leur domination tyrannique, superbe, et insupportable même à leurs propres alliés ; et qu'ayant les premiers violé les serments qu'ils sont obligés de prêter envers leurs sujets, avant celui des sujets, ils restent coupables de la violation des serments des souverains, (violation) qui décharge les sujets de celui qu'ils ont prêté.

« Faites, I. S., de sages et solides réflexions sur le présent avènement *(sic)*, qui paraît encore vous conserver quelque reste de souveraineté[26] si vous en savez faire un bon

[26] (À Berne et dans le Pays-Allemand.) – « LL. EE. étaient déchues de leur domination sur le Pays-de-Vaud par leur insupportable tyrannie. Toutes ces raisons l'engageaient à la secouer. C'est pour cette cause qu'il avait fait une levée de boucliers, et arboré l'étendard de la liberté. Les limites du Pays-de-Vaud seraient fixées au pont d'Éguemine (Guminen), et il fallait mettre garnison à Morat. » On se tiendrait sur la défensive. Mais, disait le manifeste en s'adressant directement aux Souverains qu'il déclarait déchus : « Si nous nous étions proposé de passer plus outre, vous nous auriez vus nous ranger devant votre maison-de-ville à Berne même , sans trouver aucun obstacle, sachant votre peu de capacité en fait d'armes. » Ce sont, suivant l'analyse, les propres termes, dont Davel se servit. – La *Relation du contrôleur De Crousaz* dit aussi de ce manifeste : « Il y étalait toutes les plaintes que le peuple avait à faire contre le gouvernement : c'étaient là les motifs qui l'avaient porté à délivrer le Pays-de-Vaud de celle domination ; et il concluait qu'en le tirant de l'oppression il voulait qu'il devint un peuple libre ».

usage. Vous ne serez plus si occupés de procès, et vous aurez des moments à (pour) penser plus juste que vous n'avez fait, et à (pour) mieux employer votre vie que de la passer entière parmi les procès et brigues des charges et emplois.

« Reconnaissez votre faiblesse à ne pouvoir parer ce coup. Tout votre grand arsenal, artillerie, munitions de guerre et trésors, sont ici rendus inutiles. Il ne vous reste, par expression figurée, à la lecture du présent manifeste, ni bras, ni jambes, ni courage. Vous n'oseriez employer vos sujets allemands contre nous : ils se joindraient à nous, pour transporter vos trésors de la capitale et en faire un juste partage, et suivre l'exemple de notre délivrance.

« Vous ne pouvez espérer aucun secours des cantons voisins, que vous avez irrités et méprisés au suprême degré. Le canton de Zurich, prudent et sage, de même les autres cantons, n'aventureront pas leurs troupes pour les engager dans des pays où elles seraient coupées sans pouvoir avancer ni (revenir) en arrière. Outre la principale raison de notre bon droit, ils n'ignorent pas l'équilibre des cantons[27].

« Et quant à la manière présente dont nous avons résolu d'en agir à cet égard, nous renvoyons en toute sûreté, respect et honnêteté, les femmes et enfants des baillis et autres Bernois qui sont dans le Pays-de-Vaud[28].

« Défendant à tous bourgeois de Berne qui sont présentement hors de ce pays, d'y rentrer sans une nouvelle per-

[27] *L'équilibre des cantons :* ce mot n'est-il-pas remarquable ?

[28] Ceci a été littéralement accompli en 1798.

mission du seul commandant des troupes, sous peine de la vie sans égard ni rémission, de même que ceux qui résident dans la ville de Berne sans exception ni aucun prétexte valable. Vous nous renverrez aussi nos bourgeois qui se trouvent parmi vous, escortés jusqu'au pont de Guminen, où, de part et d'autre, nous tiendrons une garde respective à chacune des extrémités, comme par forme de suspension d'armes, jusqu'à ce que les femmes, enfants et bourgeois des deux partis soient renvoyés et que vous ayez eu le temps de former votre armée, à laquelle nous ne refuserons pas l'honneur du combat, si vous le souhaitez. »

La lecture de Davel achevée, on lui fit plusieurs questions pour mieux découvrir son plan et ses complices. Il y satisfit et montra qu'il avait pensé à tout. Il ne demandait que d'être secondé de Lausanne, répondant, en ce cas, d'un succès certain. Les baillis étaient absents. Rien de si facile que d'occuper leurs châteaux : on y trouverait « l'argent de guerre », et des otages. Toutes les villes du pays suivraient l'exemple que Lausanne leur donnerait. La Suisse entière, catholique et protestante, était jalouse de Berne, furieuse de ses derniers succès, de sa prépondérance, impatiente de la secouer. Fribourg n'attendait qu'un signal ; Davel « l'assurait ». On n'avait qu'à vouloir. Le Pays-de-Vaud deviendrait un quatorzième canton. « Ce que je fais n'est pas l'ouvrage d'un jour ! Il y a longtemps que cela est projeté ! Le succès est infaillible ! Si Lausanne y concourt, je réponds de l'événement ! » Voilà, autant que les intéressés, ses seuls auditeurs, ont laissé parvenir ses discours jusqu'à nous, ce qu'il répétait avec force et chaleur à ceux qui ne songeaient qu'à l'attirer sur leur glace perfide. Enfin, dans son héroïque naïveté, pour achever de les mettre à l'aise, pour leur don-

ner, si possible, toute facilité de se reconnaître et de prendre du cœur, il mêlait à ses explications l'assurance que, « le secret étant l'âme de toute cette affaire », il ne l'avait confié à personne « avant le temps », et que jusqu'à cette heure il en était resté maître absolument seul.

« Le Conseil, préparé à sa proposition, n'eut pas de peine à lui faire connaître qu'elle était goûtée. On lui répondit avec beaucoup d'honnêteté et de douceur » : (c'est-à-dire qu'on lui promit tout). Ses gens allaient être logés ; rien ne leur manquerait ; la ville lui donnerait à souper à ses officiers et à lui ; le boursier, deux bannerets (Polier de Bottens et Gaudard de Viney) avec un quatrième (le conseiller Seigneux) avaient charge de lui tenir compagnie, de conférer et de tout concerter avec lui ; demain, le major De Crousaz passerait en revue le contingent de Lausanne afin d'y faire un choix « de ce qu'il y avait de meilleur et d'aller ensemble plus loin ». En outre, le Conseil lui « déclara qu'il avait prêté serment de garder le secret ». Là-dessus, Davel et les quatre conseillers, qui l'accompagnaient partout « comme par honneur », allèrent travailler à la distribution des billets de logement. On éparpilla le plus que l'on put les soldats : les sous-officiers furent placés dans les faubourgs.

À cinq heures, le lieutenant-baillival Isaac de Loys était encore sur la terrasse de la Cathédrale, observant et attendant. Il reçut alors un message du Contrôleur, qui, laissant au Conseil le soin d'écouter Davel et de gagner du temps, était en ce moment au château. Le lieutenant-baillival mis au fait « se détermina de s'enfermer dans la place », avec trente ou quarante hommes que le Contrôleur fit monter en hâte et sans bruit. Puis ce dernier envoya des officiers, mais sans leur rien découvrir, dans les villages de son département militaire, avec ordre de rassembler le plus de soldats possible et

de les amener aux portes de la ville pendant la nuit. Tout ainsi ordonné en grande diligence, les portes fermées, gardées par des bourgeois, on alla souper avec Davel.

Le logis où on le traita était situé en face de la maison du Contrôleur ; lequel lui offrit, à titre d'ami, un logement que Davel accepta. Les deux capitaines reçurent la même invitation, l'un du boursier Milot, l'autre du banneret Polier. Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'autres convives que ces six et les deux membres délégués par le Conseil pour conférer avec le Major et « lui donner à manger ce soir-là ».

« On fut fort gai, excepté Davel, qui, suivant sa coutume, parla fort peu, mangea et but fort modiquement et, à dix heures, se retira » chez son hôte. Comme les autres convives l'y accompagnaient, il les pria de le laisser seul, « parce, dit-il, qu'il avait encore à parler avec M. de Crousaz ». « Ils s'enfermèrent » les deux « dans sa chambre et eurent une conférence jusqu'à minuit ». Davel y « expliqua plus clairement son dessein et son plan[29] ». D'abord, il fallait de l'argent : Lausanne l'avancerait et il lui serait restitué à la première prise, déjà même à celle du château, où il était probable

[29] « Il m'a fait une ample relation de son dessein et de son projet ». (Le major *De Crousaz*, dans une *lettre* à LL. EE., écrite immédiatement après cette conversation). Le narré qui lui fut demandé plus tard pour l'ambassadeur anglais Stanyan, est loin de tenir, sur ce point, tout ce que semblent annoncer ces mots : *ample relation*. – De Crousaz y dissimule aussi autant qu'il peut cette circonstance d'avoir invité Davel à loger chez lui ; il dit seulement : On l'invita a « à souper dans un logis vis-à-vis de chez moi, d'où il est venu coucher dans ma maison ». Mais la relation du Conseil est positive : « Monsieur le major De Crousaz lui offrit un logement dans sa maison ». (*Rec. off.*, p. 67).

qu'on en trouverait beaucoup. On paierait les troupes le lendemain de bon matin ; elles recevraient double solde. Puis on enverrait quelques détachements se saisir des caisses des péages et de la caisse des Salines. Les deux majors, de leur côté, pousseraient aussitôt sur Moudon, où Davel ferait comme à Lausanne et encore plus aisément. « Il ne se tirerait pas un coup de fusil ni là ni sur toute la route, jusqu'au pont de Guminen », où il fallait « s'aller poster », comme aux portes de la patrie et à la limite de la domination bernoise : de là, on lancerait le Manifeste, pour notifier à Leurs Excellences qu'elles étaient déchues de la souveraineté du Pays-de-Vaud et que tout bourgeois de Berne en était proscrit, dans la conjoncture présente, sous peine de mort[30]. Le Contrôleur lui faisant des difficultés sur son projet, surtout puisqu'il assurait n'avoir point d'intelligences en aucun lieu du pays, Davel, fixe dans son idée capitale, lui répondait, l'accablant sans le confondre, que l'assentiment de Lausanne, le plus périlleux à demander, suffisait, et qu'il décidait tout. « Connu, d'ailleurs, dans tout le pays », que ses relations, ses occupations militaires et de fréquents voyages à Berne lui donnaient occasion de parcourir ; « généralement aimé et estimé », il avouait naïvement compter aussi pour le succès sur sa popularité, dont cette première démarche était sans contredit une preuve étonnante : l'expérience qu'on lui

[30] Rel. de Crousaz, *ib.* 108. – « Nous avons pris les armes et arboré l'étendard de notre liberté ; et dans cette situation nous ne recevrons, sous aucun prétexte, pas même de nous aider ou se joindre à nous, aucun bourgeois de Berne ; nous vous prions d'en donner avis à ceux qui pourraient être dans votre capitale ou y arriver, afin qu'ils n'encourent pas les peines portées dans notre Manifeste. » *Lettre autogr.* de Davel, destinée pour la Rép. de Genève, *ib*, 86.

reconnaissait dans les choses de la guerre aiderait aussi à l'entraînement. Du reste, ne s'abusant point sur ce qui mène le gros des hommes, il comptait bien « les prendre par leur propre intérêt, en leur faisant voir que d'esclaves ils allaient devenir libres, et de pauvres à leur aise, *commodes* », pour reproduire sa pensée dans la simplicité de son antique expression : qu'en effet, les propriétés seraient « affranchies de dixmes, de censes, de lods, en un mot de toutes charges, en sorte que chacun posséderait son bien avec toute franchise » ; que les créances des Bernois sur le pays (plusieurs n'avaient été qu'une manière de conquête et d'oppression) seraient « effacées » ; tous les fonds appartenant ici à Leurs Excellences de Berne et aux bourgeois de cette ville privilégiée « confisqués au profit du nouvel établissement », ou, dans le langage moderne, adjugés à l'état comme biens nationaux. Cela n'était-il pas « plus que suffisant, dans le mécontentement général, pour faire prendre les armes à tous les sujets et s'en faire suivre partout » ? – Enfin, Davel avait pensé à bien des choses encore dont il est douteux, pour ne rien dire de plus, qu'on nous ait complètement ni exactement informés.

Aussitôt la levée de boucliers devenue générale, Guminen occupé et le manifeste lancé comme notification de déchéance, un résident devait être envoyé à Fribourg que, par toutes sortes de raisons, Davel ne croyait pas pouvoir être contraire. Il avait déjà préparé la lettre pour ce canton ami, et il savait à Fribourg un conseiller-d'état qui la présenterait[31]. Il avait pensé à deux autres lettres encore, prêtes aus-

[31] En voici les principaux passages : « Nobles, Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs ! – Il ne sera pas difficile de persuader Vos Excellences de la pressante nécessité où nous avons été

si : l'une, d'avis et de bon voisinage, à la république de Genève[32] ; l'autre à toutes les villes et communautés du Pays-de-Vaud, lettre circulaire d'explication et d'appel[33].

réduits de venir à des voyes de fait pour nous délivrer de la domination de Berne insuportable à leurs sujets et à leurs propres alliés. Vous cognoissés, Souverains Seigneurs, mieux que nous ne a saurions le décrire, les indignes traitemens que nous en avons reçus… Nous vous supplions très ardemment avec tous les sentiments de respect et de la déférence que nous avons eu pour vous de nous permettre le passage de nos milices par quelques endroits de vos terres et même de pouvoir mettre garnison dans Morat, ou, s'il vous plaît d'y envoyer de vos propres trouppes conjointement avec les nôtres, nous offrons de les payer et entretenir. Nous avons choysy M^r^ (le nom est laissé en blanc) pour séjourner dans votre ville si vous voulés bien le permettre et l'agréer pour vous informer de tout ce qui se passera, recevoir vos sages et prudents conseils, et entretenir une relation et harmonie qui vous fasse appercevoir avec nous de l'heureux changement… Notre plan pour le coup ne s'étend que jusques au pont d'Éguemine où nous avons dessein de poser un corps de garde : ainsy il nous convient d'avoir des trouppes à Morat à portée de les soutenir et relever… » *Rec. off.*, p. 80.

[32] « Nobles, Illustres, et Souverains Seigneurs ! Nous ne devons pas tarder à informer Vos Excellences de la levée de boucliers que nous venons de faire pour nous délivrer de l'insuportable domination de Berne ; il ne nous a pas été possible de soutenir plus longtemps un pareil faix. Nous ne vous en faisons icy aucun détail, persuadés comme nous le sommes que vous en cognoissés mieux les endroits que nous ne saurions le décrire »… etc. *Ib.* 86.

[33] « Nobles, Illustres et Très Honorés Seigneurs. – Il ne convenait pas que je communiquasse à aucune ville ni particulier du pays le premier mouvement de la levée de boucliers que j'ay entrepris pour notre délivrance de la domination de Berne, à cause du secret qui est l'âme de ce premier trait ; ma principale attention présente-

De Crousaz applaudit à ce qu'il lui fut aisé plus tard d'appeler un « ridicule plan » et mit la conversation sur le chapitre du « nouveau gouvernement » qu'il y aurait lieu d'établir. Davel, dont, en ce moment, avec son caractère et dans la tâche qu'il s'était réservée, ce point ne pouvait être la pensée première et essentielle, répondit naturellement qu'il n'avait point encore arrêté de plan de gouvernement « positif, mais que c'était à quoi il fallait penser dès le lendemain ». Il eût été absurde de ne pas lui laisser le péril du commandement en chef, et il put dire sans vanité qu'il y « comptait » ; mais, avec moins de risque et autant d'avantage, « le major De Crousaz, ajouta-t-il, serait son lieutenant » ; et, touchant toujours cette même corde d'argent, il désigna De Crousaz le père, alors bourgmestre de Lausanne, comme devant « être établi Trésorier-général du Pays-de-Vaud ». Après fort peu de mots encore, « ce fut par là que finit leur conversation ». Il était minuit : ils se séparèrent ; Davel, pour prendre quelque repos, le Contrôleur, pour écrire à Berne. Une heure après, la lettre était prête et le courrier parti. Elle assurait Leurs Excellences qu'elles pouvaient « se tranquilliser » ; que, dans quelques heures, Davel allait être arrêté, ses troupes désarmées et congédiées[34].

ment est de vous faire part de tout ce qui s'est passé pour y aporter ou votre approbation ou tels advys et conseils que vous trouverés les meilleurs ; persuadé, N. I. et T. H. S. que nous concourons *(sic)* tous ensemble au même but de notre liberté si opprimée, je travaille sans relâche à ce qui est expédient et efficace pour la perfection de l'ouvrage commencé, sur lequel nous implorerons tous la bénédiction de Dieu, je suis » etc. *Ib.*, 84.

[34] « Je ne me ferais pas de peine de prendre sur moy le succès de cette affaire, de laquelle je conte de vous apprendre avec l'aide de

Celles que de Crousaz avait fait secrètement commander arrivaient déjà. Outre les milices de Lausanne même, il eut huit cents hommes du dehors à trois heures du matin. Le Conseil, assemblé tout le jour, avait passé la nuit à la Maison-de-Ville. La peur l'avait décidé en masse dans le premier moment ; mais il est évident que la plupart de ses membres n'étaient point tranquilles et pas plus sûrs de ce qui arriverait que de ce qu'eux-mêmes feraient en définitive. « On les voyait allant et venant d'une rue à l'autre avec un visage consterné[35] » ; le peuple était inquiet : mais le mystère couvrait et contenait encore tout. À quatre heures avant jour on était prêt. Le Conseil écrivait à Berne et assurait aussi que tout allait être fini dans quelques heures. On ouvrit les portes ; les troupes de De Crousaz, ayant chargé à balle et mis la bayonnette au bout du fusil, entrèrent « sans beaucoup de bruit » ; elles furent disséminées en divers postes sur les places et aux carrefours. En même temps celles de Davel se rassemblèrent sur la terrasse, attendant aussi l'explication de tout ce mouvement.

Dieu quatre ou cinq heures après cet exprès une heureuse fin : trop heureux, s'y Dieu me fait la grâce de pouvoir toujours trouver des occasions non aussy fâcheuses que celle cy à prouver à Vos Excellences ma fidélité, mon zèle et le profond respect » etc. – Cette fiévreuse lettre du Contrôleur, dont nous avons conservé l'orthographe et dont nous ne citons que la fin, est datée du 1er Avril à une heure et un quart du matin. *Rec. off.* p. 50.

[35] *Mém. sur le Consensus*, p. 406. « Ils avaient lieu de croire que bientôt il en faudrait venir aux mains. » Comparez cette impression du public et d'une partie au moins des membres du Conseil avec l'assurance de De Crousaz (note précédente). Notre *Canton de Vaud*, p. 1144.

De très bonne heure leur chef avait vu entrer dans sa chambre deux de ses convives de la veille, Polier et Gaudard, revenus sous prétexte, soit de lui tenir compagnie, soit de prendre des mesures concernant son projet et le « leur ». « — Que ferez-vous, lui dirent-ils entr'autres, lorsque vous serez à Moudon ? – Il répondit : « Nous ferons tout comme nous avons fait ici en arrivant. » Et là-dessus, demandant du papier et des plumes, il écrivit à son collègue de cette ville, le major Tacheron, un billet dans lequel il le priait de partir aussitôt de Morges, où ce dernier se trouvait alors, « pour le venir joindre à Lausanne monté et équipé » ; Davel ajoutait : « Je dois vous communiquer quelque chose qui vous regarde et qui vous fera plaisir. » Il lut ce billet aux deux conseillers, le plia, le cacheta et le leur remit pour l'envoyer à son adresse. Puis ils sortirent.

Il se disposait à montera cheval, lorsque le capitaine de ville Descombes, l'abordant à la tête d'une compagnie, l'arrêta prisonnier[36]. – « Vous n'êtes pas au fait, Monsieur ! » lui dit Davel, croyant que c'était une méprise. Mais comprenant déjà : – « Qu'est-ce, Messieurs ! dit-il aux deux magistrats, votre Conseil a-t-il changé de sentiment depuis hier ? » – Ils eurent le courage de vouloir le tromper encore et, assurant que le Conseil n'avait pas changé, rejetèrent cet incident sur le lieutenant-baillival. Enfin comme on l'empêcha de parler à l'un de ses capitaines qu'il voulait prier de s'enquérir du sujet de son arrestation, il prononça froidement ces seuls mots, qui furent très notés dans le temps et dont Berne

[36] De Crousaz dissimule en général tant qu'il peut la coopération de ceux qui l'aidèrent à faire échouer le projet de Davel. Ainsi il diminue la part du lieutenant-baillival et ne nomme pas Descombes.

s'inquiéta beaucoup : *Je vois bien que je serai la victime de cette affaire ; mais n'importe ! il en reviendra quelque avantage à ma patrie.*

Il remit son épée et on le conduisit, « par derrière la ville », au Château, où il entra environ les sept heures du matin, Jeudi 1er Avril. Sa tranquillité était parfaite ; nulle émotion ; on le chargea de reproches furieux et de grasses épithètes : « il se contenta de répondre qu'il avait eu des raisons pour faire ce qu'il avait fait ; on lui fit quitter ses habits, qui étaient fort propres, pour en mettre d'autres qu'on venait d'acheter à une friperie : il les quitta sans regret en disant qu'il voyait bien que cet équipage ne convenait pas à un prisonnier ». En cet état il fut mis « dans une chambre bien grillée », les fers aux quatre membres, « gardé à vue par quatre hommes l'épée à la main et par quatre autres à la porte de la chambre ». En outre « on lia un de ses pieds avec une chaîne qui, étant attachée à la muraille, ne lui laissait la liberté que d'aller jusqu'à son lit ».

Le renvoi de ses troupes ne pouvait souffrir de difficulté. On l'apprit avec étonnement : Davel leur avait défendu de prendre des provisions de guerre, et même, en venant, il avait obligé un soldat à décharger son fusil et répandre sa poudre ». Si les uns, par mortification ou par crainte, accusaient leur major de les avoir jetés dans cet embarras, d'autres, lui restant fidèles jusqu'au bout, le plaignaient. Les deux capitaines, hommes de main, à ce qu'on peut croire, mais de cœur insouciant, d'esprit calme et de nul caractère, lorsque après s'être ouvert à eux ils l'avaient vu entrer au Conseil avec hardiesse et pleine assurance, s'étaient dit l'un à l'autre : « Si nous entrons au Conseil pour nous opposer et

qu'ils soient d'accord, nous risquons d'être enfermés et égorgés. Il nous convient donc mieux de dissimuler et de ne faire aucun bruit. Il arrivera de deux choses l'une : ou messieurs du Conseil seront fermes et zélés pour notre Souverain, ou ils ne le seront pas. S'ils le sont, ils ne manqueront pas de prudence pour faire arrêter le major sans trouble ; notre participation, sans y être invités, ne pourrait que produire de la défiance et du désordre. S'ils ne le sont pas, nous avons nos soldats sur la fidélité desquels nous pouvons compter, et ce sera dans ce cas à nous à prendre en main les droits de Leurs Excellences ». Voilà comment, dans la suite, ils arrangèrent et présentèrent la chose pour se faire pardonner leur imperturbable laisser-aller. Bons convives, ne dédaignant pas une occasion de boire[37], ils avaient, la veille, assisté fort tranquillement au souper et, le matin de même, assemblé fort tranquillement le bataillon. Quand ils virent leur major arrêté, ils firent comme tout le monde et même on les y força un peu. « Soldats, » dirent-ils chacun à leur compagnie, « le major Davel nous avait fait venir ici, comme vous le savez, pour être passés en revue ; mais nous venons d'apprendre qu'il se voulait servir de nous contre notre Souverain. C'est pourquoi nous vous donnons congé. Retirez-vous, sans garder les rangs, sans battre la caisse, sans vous arrêter, sans faire aucun bruit, ni commettre aucun désordre. » Cela dit et fait, les deux capitaines, montant au château, rencontrèrent De Crousaz qui leur donna la ville pour arrêts.

[37] « Je me flatte que ce sera une occasion qui nous procurera l'avantage de boire avec vous et nos Messieurs ». Lettre du cap. Clavel au banneret de Corsier, De Montet-Taverney, à l'occasion de la revue projetée par Davel. *Rec. off.*, p. 4. – *Ib.*, p. 274.

Ainsi se termine la première partie de ce drame mystérieux. Incompréhensible à bien des égards jusqu'à la fin, il doit s'éclairer cependant de jours singuliers, que le lecteur est prié d'attendre avant de se former un jugement définitif.

II.

L'histoire du plus paisible de tous les cantons suisses partage en quelque sorte la destinée qu'elle raconte. En portraits, en tableaux, sa richesse est médiocre, son intérêt calme et lent : c'est l'uniformité du bonheur ; c'en est aussi quelquefois l'obscurité et le vague. Que les personnages saillants y soient rares, rien de plus naturel : nous ne sommes qu'une poignée, qu'un essaim égaré dans les bois. Mais sur ceux-là même qu'elle voudrait appeler ses héros il faut, ce semble toujours, qu'il plane un peu de silence ou d'ombre, un doute ou un soupçon : il y a en eux je ne sais quoi de pacifique ou de trouble qui les rabaisse ou qui les voile dans un monde où il faut de l'éclat et du bruit ; on y sent un certain endroit non pas faible en toute certitude mais qu'on ne peut ni bien attaquer ni bien défendre, ce qui, pour la chicane, est précisément le point triomphant. Nous avons eu des preux, fleurs de chevalerie ; mais Othon de Grandson par sa mort n'a ni bien lavé ni encore moins éclairci sa mémoire. Viret, dans la Réforme, se voit au premier rang ; mais, pour plusieurs, il aura toujours contre lui et sa théologie et sa robe de ministre et sa mauvaise fortune et son exil. Davel ne fut pas grand seulement ; il fut unique ; mais il n'a pas réussi et a peu parlé, croyant avoir assez fait : en voilà plus qu'il ne faut pour avoir tort en terre romande. Et sur ceux de notre âge enfin, révolutionnaires ou soldats, déjà que de silence ! quel demi-jour assoupi !

La tournure d'esprit nationale est assurément pour beaucoup dans cela. Un peuple ne reçoit pas ses héros tout formés ; leur vie n'est que le bloc dégrossi qu'ils lui donnent

à parachever en statue. Il faut qu'un peuple soit l'artiste de ses grands hommes s'il désire en avoir ; qu'il les tire d'eux-mêmes, qu'il les taille et leur mette un piédestal. L'histoire se fait en deux fois : dans l'action, puis dans la tradition qui est une suite et comme un prolongement de l'action. Pour nous, notre puissance est en dedans, plutôt de résistance que d'enlèvement et d'essor. Nous n'allons guère au devant, nous attendons volontiers, sans trop voir qu'ainsi faisant, ce qui nous venait, souvent nous fuit. Accommodant pour le gros de la vie nous sommes aisément difficiles pour tout ce qui en sort, et, ce qui nous passe, nous le chicanons humblement, mais fort bien ; d'autres fois, en revanche, nous regardons peu, nous envisageons à demi comme par crainte d'en trop voir : pour ne pas monter, on rabaisse ; on sourit pour ne pas s'enflammer. Le ciel des grandeurs humaines est nécessairement sinistre, dévorant, vaporeux ; le nôtre, sujet à de froids retours, garde même au fort de l'été quelques points riants de neige éternelle.

Rien, au fond, n'est plus à nous que Davel, ou pour mieux dire, rien n'est plus de nous. Mais sa bonhomie dans le sérieux, sa gravité dans l'abandon, son naturel dans l'incompréhensible, son aise dans le mystère, forment un ensemble à la fois si étrange et si simple, si impénétrable et si uni, qu'il déconcerte et que le silence paraît être à plusieurs tout ce qu'ils lui doivent, même de respect. Lui ôter d'entrée ce qu'il a ainsi, non pas de rebutant, mais bien d'énigmatique et de fermé, n'eût été ni possible, ni avantageux. L'apparition de Davel à Lausanne est le moment capital, surprenant, contentieux, de sa vie. Notre récit, neuf par les détails, n'est sur ce point que le tissu naturel de tous les documents ; on n'a rien ajouté, ni rien retranché : voilà le fait, uniquement, complètement ; le voilà dans sa nudité, dans ses obscurités même. Il le fallait afin de donner au lecteur la liberté et à

l'auteur le droit de juger : d'ailleurs, pour qui sait voir avec patience et pénètre avec force, il y a mieux que de l'intérêt dans cette simple histoire, il y une beauté dans sa froideur en même temps pure et obscure. Ce caractère, à notre avis essentiel, se retrouvera encore par la suite : désormais toutefois, les conjectures jaillissant en quelque sorte des événements, ce ne serait être ni vrai ni exact que d'exposer les faits sans discussion.

Dans tout ce qu'on pensera de Davel, il sera très important de se rappeler d'où nous tenons son histoire. Les bouches qui nous l'ont transmise furent, quelques-unes, sinon ennemies du moins très froides, toutes intéressées ou forcées à feindre l'étonnement, à exagérer la surprise, à profiter du mystère et de la singularité du fait pour jeter de l'ombre sur l'apathie, les haines ou les terreurs des contemporains. De Davel directement on n'a qu'un petit nombre de discours et d'écrits, tous honorables. Ses aveux, qui, d'ailleurs, ne sont qu'étranges, et sur un point seulement, ont passé par l'intermédiaire de la torture : ne l'oublions pas en effet ! l'horrible attirail d'un supplice heureusement perdu, des figures égoïstes, indifférentes ou craintives, voilà l'invisible encadrement de ces pages et en même temps la limite que ne peut franchir notre récit.

Davel était le fils d'un ministre du Pays-de-Vaud. Il naquit en 1667. La Réforme s'étudiait alors à faire opposition en tout à l'église romaine, jusques dans les noms de baptême : un seul et même principe la guidait en cela comme dans le reste : elle les cherchait donc dans la Bible, parce que sa rivale les prenait dans sa tradition et dans son calendrier. Suivant cet usage encore cher aux montagnards et qui ne s'est guère perdu dans la plaine que depuis une ou deux gé-

nérations, le jeune Davel reçut les noms d'un apôtre, d'un prophète et d'un patriarche, il fut appelé Jean-Daniel-Abraham. Sa famille était une famille de vignerons petits propriétaires, établie à Cully, au cœur du riche vignoble de Lavaux, dont les hautes pentes descendent jusqu'au lac toutes couvertes de raisins. Ce paysage est célèbre. Le pampre borde les eaux bleues et frissonnantes, semées d'énormes blocs noirs tombés des hauteurs ; au printemps, sa fleur mystérieuse embaume la rive d'un parfum semblable à celui du réséda, mais plus chaud et presque aussi doux. Çà et là une petite cascade rit parmi les ceps, ou, dans la gorge, un noyer que le vigneron tolère se penche et se cache en tremblant auprès d'une maison haut perchée. De rares vergers, plantés d'arbres grêles, jettent à peine une ombre sur ce tapis à la fois brûlant et vert –, des rangées de murs et de rocs y tracent seulement de longues bandes étagées, d'un gris foncé ; et quelques vieilles tours ne semblent avoir été plantées au sommet des collines que pour en agrafer les plis. Puis, en face de ce paysage qui a quelque chose de travaillé et de hardi, le gracieux et le sublime : Vevey, Clarens, Chillon et les Alpes, qui refoulent l'âme sur elle-même ou l'appellent dans les nues.

Le père de Davel, après les transplantations ordinaires d'une vie de pasteur, prit son dernier poste à Morrens, village non loin de Lausanne, mais dans une contrée assez à part et tournant à de profondes forêts. Comme on le voit, tous les membres de cette famille ne s'adonnaient pas exclusivement à l'agriculture. Un peu avant ce temps, on trouve aussi, à l'académie de Lausanne, un professeur du même nom, qui se fit remarquer en Suisse par ses opinions anticartésiennes. Notre jeune Davel eut quelque chose de peu ordinaire et de précoce : tout enfant, on le conduisait à l'église, et l'on fut plus d'une fois émerveillé de l'intelligence avec la-

quelle il avait écouté les sermons de son père, de la justesse et de la liberté de ses réflexions. Cependant, par défaut ou de vocation ou de fortune, il ne poussa pas ses études aussi loin qu'on aurait pu l'attendre du fils d'un pasteur. Mais, si son éducation fut ainsi moins relevée, en revanche elle fut plus libre, plus imprévue, plus pratique et plus populaire. Sa vie de presbytère au village et celle même de sa parenté durent lui rendre familiers les travaux agricoles qu'il continua d'aimer plus âgé. On voit, par plus d'un trait, qu'il avait beaucoup vécu avec notre peuple des campagnes, qu'il le connaissait à fond, et jusqu'à son patois roman, qui, dureste, était plus généralement en usage alors qu'à présent. Pour terminer cette instruction simple et forte, il fut envoyé à Interlaken ; de leur côté, les Davel reçurent chez eux, pour le français, un membre de la famille oberlandaise où leur fils allait apprendre l'allemand : c'est ce qu'on appelait être *en change*, coutume helvétique et patriarcale plus répandue au temps de Berne que dans celui-ci. Enfin, très jeune encore, il fut décidé qu'il entrerait au service : peut-être faut-il voir dans cette résolution un goût personnel prononcé ; peut-être aussi le désir des parents qui, sans doute augurant beaucoup de ce fils, auraient mis leur gloire à le voir suivre cette carrière : on en jugeait, à cette époque, même dans une famille ecclésiastique, tout autrement qu'aujourd'hui[38]. Peut-être

[38] Dans l'ouvrage très rare et très curieux intitulé *Lettre missive escrite à LL. EE. de Berne* (1717) on lit : « Dans tout le pays, à peine se trouve-t-il plus un seul père ou mère de famille, et surtout les moyennés, qui ne se prennent souvent à se dire l'un à l'autre : Voici nos enfants se font maintenant grands ! Il nous les faut envoyer à la guerre, afin qu'ils se fassent, et voient du pays. » Et l'auteur, anabaptiste persécuté, cite l'exemple d'un de ses parents, « d'un pasteur, même des plus riches et renommés du pays ». etc.

aussi cette vocation militaire fut-elle complètement décidée par une aventure étrange, inexplicable, arrivée à Davel l'année qui précéda son entrée au service : il avait alors environ dix-huit ans. Héros ou phénomène, l'extraordinaire est tellement le caractère de Davel que, bien loin de vouloir dissimuler ce côté de son entreprise, il faut au contraire l'envisager sans détour, le scruter curieusement, et l'accepter du moins à défaut de le comprendre.

Le bien patrimonial était à Cully et, j'imagine, remis, sous certaines conditions, à des vignerons de l'endroit ; puis, selon l'usage, quelqu'un de la famille y venait, en propriétaire, faire les vendanges. Le jeune Davel y vint ainsi à cette époque, en compagnie de sa mère, à qui les occupations ecclésiastiques de son mari devaient laisser d'ordinaire ce soin. C'était en 1687 ou 88. Vers le milieu du siècle, une épidémie de sorcellerie (ainsi l'appellent nos historiens) avait frappé de stupeur la Suisse française et surtout le Pays-de-Vaud. Parvenue alors à son déclin, ses adeptes, ou plutôt ses victimes, diminuaient ; la terreur était moins forte, la répression moins cruelle et moins insensée : des savants niaient la réalité de ce crime et le traitaient de pure imagination. Néanmoins, toute cette lugubre histoire était encore trop présente pour que l'action n'en continuât pas, quoique affaiblie. Le peuple croyait aux sorciers et les consultait ; ses préjugés, à cet égard, avaient dans la classe élevée des partisans non seulement d'opinion mais de manière d'agir. De plus, outre le commerce avec le démon, commerce plus réprouvé que nié, beaucoup de gens pieux, d'une moralité surtout incontestée, admettaient une communication sainte et chrétienne avec un monde supérieur. Sur tous ces points, Davel sans doute partageait la préoccupation commune ; mais on ne voit pas qu'il ait donné d'importance aux histoires particulières qu'on débitait, car il n'y fait nulle part la moindre allu-

sion, et ce qui sentait la sorcellerie lui répugnait. Son exaltation bien concevable chez un jeune homme, à cette époque, au milieu d'un tel peuple, et dans une telle existence, fut plutôt de piété, d'inspiration, de vocation, que de curiosité et de singularité ; elle se prenait d'ailleurs en lui à un esprit net, à un caractère vivement froid. Tout cela, l'âge, le naturel, l'éducation, les temps et les lieux, ne doit pas être perdu de vue dans le récit de ce qui arriva au jeune Davel pendant ses dernières vendanges passées à Cully.

« Il vint chez eux, sous l'habit et la figure d'une vendangeuse, une fille d'un très beau visage, mais qui ne fut connue de personne. Elle gagna les bonnes grâces de la mère par son adresse et son empressement à la servir dans le ménage ». Puis elle lui dit que son fils devait mourir dans trois jours et l'exhorta beaucoup de l'en avertir, quelque peine qu'elle en eût, afin qu'il se préparât sérieusement à la mort. Cette Dame, « en quelque sorte malgré elle », le déclara donc à son fils, sans lui cacher qu'elle en était singulièrement attristée et frappée[39]. « Il reçut cette nouvelle tranquillement et travailla pendant ces trois jours à se préparer par la lecture, par les prières et par tout ce qu'il crut que devait faire un homme qui était près d'aller rendre compte à Dieu de ses actions ».

« Comme il était en prière dans sa chambre, l'inconnue entra, loua sa piété et l'exhorta à prier Dieu plutôt par méditation du fond de son cœur qu'en lisant ou prononçant un

[39] « Elle lui témoigna la mortification où elle était de lui apprendre cette nouvelle ». *Interrog.* Nous avons ces détails par les interrogatoires de Davel, et par les relations du temps, surtout par le manuscrit indiqué, dans les sources, sous le n. 6 (Introd., p. VII).

formulaire. Elle lui dit aussi de changer de linge et de n'être point trop négligé dans ses ajustements quand il se présenterait devant Dieu. Elle lui conseilla encore de prendre un peu l'air, et de se promener de temps à autre dans quelque endroit solitaire, parce que la compagnie ne ferait que de lui causer des distractions ». Du reste (il le fait observer lui-même dans son interrogatoire) il ne se borna point, en cet étrange état, à fortifier son âme, il soutint aussi son corps par des aliments.

« Trois jours s'étant ainsi passés dans les actes de la dévotion la plus vive, la nuit vint dans laquelle il devait mourir ». Il se coucha « avec tranquillité et dans une profonde élévation de son cœur à Dieu ; puis il se sentit effectivement, disait-il, tomber dans une espèce de mort. Mais tout-à-coup, comme il était ainsi dans son lit bien fermé, ses yeux furent frappés d'une lumière merveilleuse qui acheva de le combler de ravissement et de joie[40] ; et il vit deux anges qui se tenaient, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche ».

En ce moment, on heurta, sans entrer, à la porte de sa chambre et on l'appela par son nom : Daniel. C'était sa mère qui, obéissant à l'inconnue, venait lui demander ce qu'il faisait. « Il ne répondit rien, étant dans le fort de son élévation ». Pensant qu'il pouvait être mort, elle retourna fort inquiète vers l'inconnue, restée en bas auprès du feu. Quelques moments après, celle-ci lui dit : « Retournez ! je crois qu'il vous répondra ; mais n'entrez pas. » La bonne dame revint donc, heurta, appela ; et cette fois elle l'entendit qui lui disait : « Hé ! ma mère ! je suis bien : laissez-moi, je vous prie,

[40] « J'étais dans un ravissement ineffable ».

dans ma tranquillité. » Là-dessus elle redescendit dans la cuisine et apprit à l'inconnue le succès de ce second message : « Puisqu'il vous a répondu, lui dit ce guide mystérieux, il ne mourra pas : Dieu le réserve pour de grandes actions. » Mais il faut lui porter quelque chose à manger ; « et elle se mit à faire une rôtie ». Bientôt ces deux femmes entrèrent dans sa chambre et l'inconnue lui apportant vers son lit, sur une assiette bien propre », ce mets « qui paraissait être une tranche de pain carrée », la lui présenta à manger, et lui demanda en même temps « ce qu'il voyait. Il lui montra les deux anges qui étaient encore dans le même endroit », prit la rôtie, « la trouva d'un goût exquis » et voulut en faire juger sa mère, à qui cela « ne fut ni permis ni possible ; l'inconnue s'y opposa ». Pour lui, il se trouva si bien qu'il dit à cette dernière de se retirer[41] ; à quoi elle répondit d'une manière douce : « À présent, vous ne mourrez pas. »

Elle resta encore trois jours dans la maison ; il y en avait autant qu'elle était arrivée. Elle se tenait avec Madame Davel, envoyant tous les domestiques à la vigne et demeurant, elle, au logis comme pour aider sa maîtresse à préparer les repas, lesquels étaient promptement faits et servis à l'heure fixée. Elle descendit une fois au pressoir. Comme c'était « une fille extraordinairement belle », il y eut des ouvriers qui cherchèrent à l'approcher et à l'embrasser. Mais « elle s'esquiva toujours, et l'adresse avec laquelle elle s'échappait, étonnait ces gens-là ».

Elle n'était pas partie encore de la maison que, Davel remis, s'étant levé, elle vint à lui et « lui prit la main pour

[41] « Qu'elle devait bien le laisser ». *Int.*

l'examiner comme font les diseuses de bonne aventure : Comme il voulait, lui dit-elle, s'en aller hors du pays, il serait peut-être bien aise de savoir sa bonne fortune, ajoutant qu'elle s'y entendait un peu ». Il résista, alléguant son manque de foi et « retira aussitôt sa main[42] ». – « Eh bien ! fit-elle, puisque vous ne voulez pas me la donner, » je me connais au front » – ; et soudain elle lui leva son chapeau. Il le renfonça. – « Vous avez beau faire, reprit-elle, j'ai tout vu ». – Puis, pour gagner sa confiance, elle lui cita quelques particularités de son séjour à Interlaken. Il fut très surpris, car il ne les avait confiées à personne, et cela le disposa tout-à-fait à l'écouter et à la croire ».

« Ne craignez pas, poursuivit-elle, de vous laisser dire votre bonne fortune ! Vous avez une physionomie heureuse et plus heureuse que vous ne pensez. » Puis, continuant à « l'assurer qu'il n'y avait aucun mal à l'entendre, qu'il lui serait avantageux de savoir les principaux événements de sa carrière, que cela servirait à fortifier sa foi, à lui donner de la constance dans les adversités qui l'attendaient et à le préparer à un excellent ouvrage auquel il serait appelé de Dieu, elle lui fit, pour ainsi dire, une histoire de sa vie ; sans oublier l'entreprise pour laquelle il était dans les chaînes », ajoutait-il quand il raconta cette circonstance de sa jeunesse. « Elle lui décrivit même cette entreprise par plusieurs traits qui serviraient, dit-elle encore, à lui en faire connaître le fruit, le temps et la manière. Et, ce détail étant fort long et fort chargé, elle ajouta qu'il oublierait peut-être plusieurs de ces

[42] « Il résista, n'ayant pas la foi pour cela ». *(Interr.)* – « Moi qui méprisais ces sortes de superstitions, je retirai aussitôt ma main ». *Msc.* cités.

choses pour un temps ; mais, quand il serait nécessaire, qu'elles se retraceraient vivement dans sa mémoire ».

Ensuite, pour les lui rendre plus saisissables, et toujours l'assurant « qu'il n'y avait point de mal à ce qu'elle voulait faire, elle prit un œuf et le lui cassa sur le front en disant : « Vous verrez quelque chose dont vous serez aise et qu'il est nécessaire que vous sachiez. » Elle ouvrit cet œuf, le vida dans un verre plein d'eau et lui montra sur cette eau diverses petites figures ». La première qui parut tenait une plume à la main ; quand elle eut passé, il s'en présenta une autre qui était celle d'une personne morte. Cela signifiait, lui dit l'inconnue, qu'il aurait pour premier emploi dans le service celui de secrétaire, mais auprès d'une personne qui mourrait bientôt après. La troisième petite figure tenait un drapeau, pour annoncer à notre jeune enthousiaste qu'après cela il serait fait enseigne. La quatrième le représentait aussi, mais en cavalier, pour marquer « la situation avantageuse et la grande occupation qu'il aurait à l'armée », ajoutant qu'il aurait là de fortes sommes d'argent à manier. Les principaux degrés de sa carrière militaire répondirent à ces apparitions[43].

[43] Davel commença son service en Piémont dans la Val-d'Aoste : il fut d'abord secrétaire de la compagnie de M. d'Aubrécan qui l'accueillit fort bien mais qui mourut peu de temps après ; puis il obtint un drapeau. Le régiment dans lequel il servait avait été donné au duc de Savoie, par le roi Guillaume qui, au bout de quelques années, le rappela. En Hollande, Davel fut capitaine-lieutenant sous M. de Sacconay, puis quartier-maître et aide-major ; en France, capitaine réformé dans le régiment de Spaar. *Interrog. msc.* N° 6. et *d'Alt*, X, 672.

L'Inconnue lui prédit en outre diverses circonstances particulières[44] son retour au pays avec de belles occasions de se distinguer ; la guerre qui suivit (de 1712), « les succès singuliers et surprenants », le rôle important qu'il y remplirait, quoiqu'il n'y fût pas chef ; et, pour terminer, revenant à l'entreprise dont « tout cela et grand nombre d'autres choses » n'étaient que le signe et la préparation, entrant même dans des détails sur le plan que Davel ne fit que retrouver en quelque sorte et reproduire, elle assura qu'il serait

[44] Une disgrâce qu'il expliqua par une affaire de recrues qui paraît avoir été de conséquence pour lui. – Une maladie à toute extrémité : « ce qui lui est arrivé à l'Écluse en Flandre où les personnes qui le veillaient le crurent mort ». *Interrog.* – Qu'il ne serait jamais blessé dans le service : « Effectivement, disait-il, jusqu'à présent je n'ai reçu aucune blessure quoique je me sois souvent exposé aux plus grands périls ». – Que son général, dans la guerre de 1712, (M^r^ de Sacconay) « serait blessé, mais qu'il n'en mourrait pas et qu'il aurait de grands emplois dans l'état ». – « L'Inconnue lui avait dit encore… qu'il y aurait une vertu secrète attachée à lui pour avancer la guérison des malades qui ne seraient pas atteints de maux incurables, lorsque je les irais voir… C'est un fait, par exemple, que servant en Hollande, M. Litberd chirurgien-major de notre régiment tâchait toujours de me mener avec lui lorsqu'il allait voir ses malades. Et dans cette ville j'y contribuai à la guérison de M. Achard, que j'allai voir dans le temps qu'on le disait être à l'extrémité. Étant entré dans la maison d'un paysan de Savigny nommé Taborin, je le trouvai au lit, et sa femme me dit qu'il était bien malade ; je lui fis chercher une chemise que je lui fis mettre ; aussitôt après il se leva et fut guéri. Si les autres n'ont pas fait attention à ces choses-là, je n'ai pas pu ne les pas remarquer puisqu'elles m'avaient été données pour signe… (Ce dernier trait n'est point consigné dans les interrogatoires). – « Il avait, disait-il, guéri des malades par ses seules prières » (*Mém. Sur le Cons.*, 413.), et souvent par ses visites *(Msc.)*.

« soutenu par une force supérieure qui le ferait agir et exécuter ». Enfin, pour achever sans doute de frapper son esprit et lui montrer toujours mieux qu'il était chargé d'une mission spéciale et sacrée, elle l'oignit, lui font dire les contemporains, « pour être un instrument d'élite en la main de Dieu ». Mais encore ici la même répugnance pour tout ce qui sentait le sortilège l'avait obligée de recourir à la ruse. « Elle mit un jour deux ou trois gouttes d'huile dans la partie inférieure de son chapeau, qui était sans coiffe. Il en accusa son frère et dit d'un ton chagrin : « Voilà des taches d'huile que mon frère » a faites à mon chapeau. » – « Montrez-les moi un peu », fit l'inconnue ; puis, le lui mettant sur la tête : « Voyez, ajouta-t-elle, cela n'était rien ; ces taches s'en sont allées. » Mais un moment après, ayant porté sa main à sa tête, il la trouva toute remplie d'huile. L'Inconnue se mit à sourire et le pria de sentir un peu ce que c'était que cette onction ; il le fit, et fut incontinent frappé d'une odeur agréable. Pendant plusieurs jours il s'exhala de sa tête un parfum très odoriférant qui embaumait tous les lieux où il allait ». En le quittant l'inconnue lui recommanda, quand son chapeau serait vieux, de le donner à un pauvre[45] ; ce qu'il fit. Tout le monde était émerveillé de la beauté de cette fille mystérieuse. Davel lui-même en avait paru « frappé » ; aussi, « le jour qu'elle était entrée dans sa chambre, comme elle s'aperçut qu'il la regardait attentivement, elle l'avertit qu'il se gardât bien d'avoir de mauvaises pensées » ; et, de tout le temps qu'elle resta,

[45] « Et de bien remarquer ce qui arriverait à cette personne-là. Il le donna, croyait-il, à Abraham Lederrey, qui mendiait alors et qui est aujourd'hui conseiller de la paroisse de Villette ». *Int.* et *Msc.* n° 6. Mais dans ses interrogatoires Davel ne paraît pas avoir parlé de l'onction.

« aucun vendangeur ni personne ne put lui donner un baiser, quoiqu'elle allât de temps en temps au pressoir pour encourager les ouvriers ». Au bout de six ou sept jours elle partit et il ne paraît pas qu'il la revit plus. – Bien que Davel n'ait donné des détails, sur cette scène étrange de sa jeunesse, que tout à la fin ; lorsque d'après ses récits on alla aux informations, on retrouva, chose remarquable ! malgré le long espace de temps écoulé, quelques bruits vagues, quelques souvenirs informes de la belle Inconnue[46].

Jusqu'à quel point cette scène se passa-t-elle dans son imagination ? qu'y faut-il voir de réel ? il est impossible de le démêler. Que Davel ait inventé tout cela dans sa prison pour sa défense, ou bien que le coup de son arrestation frappant sur son cerveau lui ait soudain comme enfanté à son insu un passé imaginaire, la suite montrera que ces suppositions et

[46] Une sœur de Davel ne se souvenait pas a d'avoir ouï parler de l'Inconnue, mais bien d'une autre vendangeuse, qui disait être Moïse, et qui vint chez sa mère « un peu avant le retour de Davel en Suisse. Un gentilhomme d'une des meilleures familles du pays, M. de Bressonnaz (Cerjeat) a dit en bonne compagnie qu'il y avait plus de deux ans que l'histoire de la prophétesse vendangeuse était connue à Cully » ; et qu'une autre personne, M. de Mézières, sur ce qu'il en avait appris de M. Forestier, a ayant voulu mettre cette matière sur le tapis, M. Davell *(sic)* ne fut pas d'humeur d'en raisonner beaucoup ». *Msc.* n° 6. – « On a pensé chercher des éclaircissements sur certains faits dont il avait dit qu'on trouverait encore des témoins ; mais ces recherches n'ont servi qu'à persuader toujours qu'il avait l'imagination échauffée ». *Ib.* Mais le même manuscrit rapporte après cela ce qui se trouve au commencement de cette note, et conclut le tout ainsi : « On pourra peut-être trouver dans la suite de nouvelles lumières sur plusieurs autres choses qu'on n'a pas encore eu le temps d'approfondir ».

d'autres semblables sont inadmissibles et furent rejetées des contemporains. Ce que l'on pourrait arranger de plus naturel, c'est qu'étant jeune et malade, ou dans l'attente fiévreuse d'une nouvelle carrière, il eut une forte vision de lui-même et de sa propre pensée ; que, dans ses adolescentes exaltations, il la peignit déjà de quelques rayons étranges empruntés à ce qui dans son entourage avait pu le frapper ; puis, qu'à mesure qu'il s'éloignait de ce moment unique, il l'éclairait et le grossissait de tous les points brillants de sa vie, croyant la dérouler fil à fil de ce centre (pour exprimer son état moral avec une matérielle exactitude), tandis qu'au contraire il l'y enroulait[47].

Mais non ! disons toute notre pensée, ou plutôt acceptons entièrement le fait tel qu'il est sans vouloir l'expliquer. Davel était sincèrement et inattaquablement convaincu de la réalité de cet enseignement mystérieux auquel il avait conformé sa vie : voilà, plus nous y avons réfléchi, le dernier terme de notre étude sur son caractère et son histoire, voilà le seul mot de l'énigme. Davel était un visionnaire, si l'on veut, et nous ne demandons à cet égard quoi que ce soit au lecteur, sinon de se rappeler que les visions de Davel n'eurent d'autre but et d'autre résultat que le plus entier et le plus unique dévouement. Qu'on en pense donc ce qu'on voudra, mais qu'on nous accorde aussi, comme un fait, que

[47] De son aveu, l'inconnue doit lui avoir dit qu'il oublierait peut-être plusieurs traits de cette prédiction, mais que tous reparaîtraient successivement dans sa mémoire au moment nécessaire. – Chaque homme n'est-il pas son propre prophète ? et combien n'y en a-t-il pas qui, agissant ainsi en vertu d'une première vue d'eux-mêmes, finissent par lui assimiler tout ce qu'ils ont fait pour l'accomplir.

l'histoire est pleine de visionnaires ; et, chose qui doit donner à penser, même au matérialiste ! on les trouve surtout parmi les grands hommes, parmi ceux qui ont le plus agi, le plus contribué humainement à faire le monde ce qu'il est. Ne parlons ni de César et de sa fortune, ni de Mahomet et de ses extases qui le trompèrent le premier, ni de Luther et de ses colloques éternels avec Satan, ni de Napoléon et de son fatalisme, ni du czar Alexandre et de M^me^ de Krüdener, etc. etc. Ce sont-là de trop grands personnages pour notre pauvre major. Mais il y a dans l'histoire une paysanne dont les exploits surpassent en grandeur et en beauté tous ceux de sa nation, qui est pourtant une nation de héros ; il y a Jeanne d'Arc, dont notre Davel, comme elle un peu rustique, eût seul été digne de devenir le chevalier, car en tous deux c'est la même foi, la même pureté d'âme et le même impérieux besoin de dévouement. La France, au destin de laquelle l'Europe de tout temps fut liée, était vaincue, demi-morte, son roi sans royaume, tout un grand peuple en ruine et dans la misère, comme le petit pays de notre vieux soldat. Une belle et simple fille des campagnes, raillée de ses amies à cause de sa dévotion, parce qu'elle ne se bornait pas comme elles à suspendre au printemps des guirlandes à l'*Arbre des Fées*, se lève tout-à-coup du sein de ce peuple abattu, déclare qu'elle sauvera le roi et la France, et les sauve en effet. Mais elle se dit aussi inspirée, divinement appelée à remplir cette mission. Ce sont *ses voix* qui le lui ordonnent, qui l'encouragent, qui la forcent à vaincre sa répugnance ; et, son œuvre achevée, comme il arrivait aussi à Davel, ces mêmes voix la soutiennent dans sa prison. Enfin elle est déclarée sorcière et brûlée ; mais ceux qui la condamnent perdent la France, et elle l'avait rendue à ceux qui, elle, l'abandonnaient.

Je ne craindrais pas non plus de comparer encore Davel au plus sage des Grecs, à ce soldat qui n'était occupé dans la mêlée que de sauver la vie de ses compagnons aux dépens de la sienne, à ce citoyen qui ne demanda rien à sa patrie que de vivre et de mourir pour la vertu. Qu'était-ce que ce Génie, cette voix qui l'avertissait et dont il suivait scrupuleusement les directions ? Toutes les explications ingénieuses qu'on a voulu en donner finissent toujours par tomber devant ce simple fait, impossible à détruire, c'est que Socrate croyait à cette parole intérieure, aux visions et aux songes qui achevaient de la lui confirmer, à l'entier accomplissement de ses déclarations, et que ce fait mystérieux eut infiniment plus d'influence sur ses enseignements, sa carrière et sa destinée, que la philosophie ne voudrait l'avouer[48]. Aussi

[48] Depuis que cette notice est composée il a paru, sur Socrate, un article fort intéressant de M. Roget dans la *Bibliothèque universelle* de Genève. (t. XXIII, p. 250 sqq.) Ce critique distingué considère Socrate comme ayant été mu, avant tout, par un sentiment religieux, une foi en un ordre de choses surnaturel. « En vain, dit-il, prétendrait-on ne voir dans ce trait de la physionomie intellectuelle et morale de Socrate qu'un élément accessoire de superstition peu important, et qui ne joua qu'un faible rôle dans son existence. L'*Apologie* prouve au contraire, et de la manière la plus évidente, que ses déterminations les plus graves, celles qui ont eu sur sa destinée l'influence la plus décisive, prenaient leur source dans son obéissance absolue aux ordres ou aux avertissements de la divinité, sous quelque forme qu'ils se manifestassent ». (p. 25). M. R. cite à ce propos l'éloquente page de Lamartine : « Socrate était inspiré, il nous le dit, il nous le répète, et pourquoi refuserions-nous de croire sur parole l'homme qui donnait sa vie pour l'amour de la vérité ? » On se rappelle aussi le fameux mot d'Érasme : *Sancte Socrates, ora pro nobis.* En voici un autre, assez curieux mais peu connu, d'un pasteur de notre pays qui mourut à la fin du siècle passé ; homme pieux et mys-

quelques-uns ont-ils sérieusement soutenu que Socrate était fou : mais si tous les Athéniens l'eussent été comme lui, Athènes et la Grèce étaient sauvées. Ne fut-il pas une espèce de Socrate rustique celui dont nous racontons le dévouement, et qui, au péril de sa vie, appela aussi ses compatriotes non seulement à la liberté mais encore à la piété et à la vertu ? Comme le célèbre fils de Sophronisque, comme le Grec spirituel et subtil mais droit et zélé pour le bien, l'humble, le cordial vigneron du Léman fut *enthousiaste ;* mais, suivant le mot de Gibbon, peut-être aussi profond qu'ingénieux, Davel fut enthousiaste *pour le bien public*[49]. N'est-ce pas la meilleure preuve que son enthousiasme était sincère et fondé ? En effet nous ne saurions trop insister là-dessus : chez Davel le visionnaire ne tendit qu'à rendre meilleur le citoyen ; on serait aussi injuste en méconnaissant celui-ci qu'inexact et faux en dissimulant l'autre.

En tout cas, quelque idée qu'on se fasse de cette aventure, il est certain que Davel croyait obéir à une force supérieure, n'être que le fidèle instrument d'une œuvre providentielle, dont l'événement lui était en partie caché. Tout ce qui lui semblait extraordinaire dans sa vie, il le rapportait à ce point unique et sacré. Son enfance même lui apparaissait

tique, mais mystique savant, il disait que Socrate avait mérité *l'accessit du martyre*. (Voir la *Philosophie divine,* t. I, p. 299 et notre *Canton de Vaud,* p. 1940).

[49] *Miscell. Works* (Bâle 1796), II, 68. On remarquera que Davel a été jugé ainsi par le grand et sceptique historien, dans son siècle, à une trentaine d'années de distance, et sur les lieux mêmes.

toute dirigée en ce sens[50], et son matin coloré de ces mêmes teintes merveilleuses qui devaient, en s'harmonisant, grandir

[50] « Ce phénomène extraordinaire, disait Socrate aussi, s'est manifesté en moi dès mon enfance ». *F. Roget*, article cité. – Voici ce que les contemporains font raconter à Davel sur son enfance, car nous ne le tenons pas directement de lui-même ; mais il sera bon de se rappeler auparavant, à quels insignifiants services d'intérêt purement personnel, pour nous servir de l'expression de M. Stapfer, Socrate ravale l'intervention de son Génie dans plus d'un cas, par exemple pour lui éviter d'être sali par un troupeau de cochons. *(Biogr. univ.)* – « Quand son père mourut, Davel encore enfant tint à sa famille des discours qui surprirent et qui édifièrent ceux qui les ouïssaient : sa mère fut attendrie et consolée en même temps. Ils vinrent demeurer à Lausanne, dans la rue de la Mercerie. Un jour le feu se mit à une maison près du grand temple ; tout le monde y accourut et on le laissa seul dans la maison, dont on ferma soigneusement la porte. Comme il lui vint dans l'esprit que cet incendie pourrait bien gagner l'aiguille de l'église, quoiqu'il ne fût âgé que de douze ans, il voulut y aller pour éteindre le feu ; ne pouvant sortir par la porte, il se jeta par la fenêtre ; mais au lieu de tomber perpendiculairement en bas, il fut porté, dit-il, sans se faire aucun mal, douze pas plus haut, et trouvé dans cet endroit par une servante qui revenait du logis et qui lui dit que le feu était éteint. Il alla ensuite à Inderlach : jetant par hazard les yeux sur la muraille d'une des chambres de son hôte, il y lut qu'un tel jour et une telle année les pêcheurs de ce lieu-là avaient pris une quantité considérable de poissons : quelques jours après étant allé voir pêcher, on prit en sa présence un nombre encore plus grand de poissons que celui qu'on avait noté sur cette muraille. Il n'y fit pas beaucoup d'attention ; mais, comme cet amusement lui plut, il continua d'aller plusieurs fois se donner le divertissement de la pêche : les pêcheurs ne tardèrent guère à s'apercevoir qu'il y avait je ne sais quel bonheur attaché à lui, qui était cause qu'ils faisaient toujours une pêche plus abondante quand il était avec eux que lorsqu'il n'y était pas ; aussi pri-

et se répéter jusqu'au soir[51]. Toujours comme signe de la mission pour laquelle il avait été à l'avance mystérieusement

rent-ils la coutume de le demander presque toutes les fois qu'ils allaient pêcher. Mais comme il y avait un autre garçon qui s'était trouvé avec ces pêcheurs en même temps que lui, il prétendait aussi être l'occasion de ces riches captures : pour s'en éclaircir donc, M. Davel le laissa aller plusieurs fois seul ; et il arriva constamment que, dans ce temps-là, les pêcheurs ne prirent rien, ou prirent du moins très peu de chose, au lieu que M. Davel n'y alla jamais sans que sa présence leur procurât une prise considérable. Il avait alors dix-sept ans : ce fut l'année suivante qu'il revint d'Allemagne et que l'inconnue prophétesse lui annonça toutes les choses surprenantes que nous avons rapportées. Il alla ensuite en Piémont, a etc. *Msc.* n° 6.

[51] Afin de réunir toutes les pièces et de fournir au lecteur tous les moyens de se former une opinion, nous donnons ici ce que Davel racontait ou ce qu'on lui fait raconter encore de merveilleux sur sa vie. Mais il faut remarquer : 1° que dans ses interrogatoires, sauf quelques vagues réponses à de vagues questions, qui encore ne lui arrivaient qu'à travers les frissons de mort et les horreurs de la torture, il n'a essentiellement parlé que de l'inconnue ; 2° qu'il aurait ajouté le reste dans ses conversations avec diverses personnes, dont on a ensuite rassemblé les souvenirs ; 3° que, pour Davel, l'important dans ces faits merveilleux, c'était toujours le signe de son élection pour l'œuvre à laquelle il s'était dévoué. Voir aussi la note précédente. – « Il alla ensuite en Piémont, et il eut lieu de s'apercevoir en mille rencontres qu'on le regardait comme un jeune homme en qui il y avait quelque chose de singulier et d'avantageux. Un jour que des catholiques faisaient une procession autour d'un mort dans un certain lieu de la Val-d'Aoste, comme il était dans la pensée que le mort lèverait la main s'il y avait quelque heureux événement à attendre, on voulut bien lui permettre de se joindre à la procession, nonobstant que l'on sût qu'il était réformé. Il s'approcha du mort à son tour et aussitôt le mort leva la main : les catholiques

en furent surpris ; mais, pour lui, comme il s'imagina qu'il y avait quelque machine ou quelque rouage caché qui produisait ce mouvement, il dit naturellement quel était son soupçon : cependant, comme on le fit aller en diverses fois vers le mort et qu'il eut toujours la réitération du même signe, au lieu qu'il n'arrivait rien de semblable aux autres qui s'en approchaient, il commença à croire que ce pouvait bien être un vrai miracle que Dieu avait opéré, non seulement pour confondre les catholiques, mais aussi pour fortifier sa foi ». – Le roi Guillaume ayant rappelé le régiment dans lequel servait Davel, « ils passèrent donc par l'Allemagne pour aller en Hollande. C'est vraisemblablement dans ce temps-là qu'il faut placer une délivrance qui lui arriva en faisant le trajet d'un petit lac dans la Souabe, et qui lui avait été prédite. Ils furent assaillis d'une tempête dont tout le monde crut périr : lui seul demeura ferme et intrépide au milieu du danger ; et, quand ils abordèrent, tous les autres s'empressant de descendre à terre, il sortit le dernier du bateau. Il se trouva au bord de ce lac un grand nombre de gens qui étaient accourus pour leur donner du secours, ne doutant pas qu'ils dussent périr. – M. Davel étant à Gorcum, on crut une nuit que la ville serait entièrement minée par une inondation produite par une haute marée accompagnée d'un grand vent : mais on en fut quitte pour la peur ; et le magistrat, ayant examiné la chose de près, jugea que c'était une délivrance miraculeuse et fit prendre la liste de tous les étrangers qui étaient alors dans la ville : le nom de M. Davel y doit être inscrit parmi les autres. – C'est dans cette même ville qu'un gentilhomme lui donnant à souper avec quelques autres personnes et ayant fait apporter deux bouteilles d'un certain vin, il demanda à son valet combien il y en avait encore dans la cave : « Il en reste huit, » répondit le valet. Le maître parut frappé de cette réponse ; et les conviés, voyant son étonnement, lui dirent en riant « Vous êtes surpris, Monsieur, de l'habileté avec laquelle nous vidons vos bouteilles. » « Bien loin de cela, Messieurs, répliqua-t-il ; » je n'avais que six bouteilles ; j'en ai fait apporter deux, et mon valet » me répond qu'il en reste huit : cela confond mon arithmétique. » Tout le monde lui dit : « Il y a de la méprise ; votre valet s'est trompé. » Il envoya à la cave

compter pour la seconde fois les bouteilles ; on lui rapporta qu'il y en avait bien le nombre de huit : là-dessus M. Lubar, qui était de la troupe, dit au maître du logis : « Que la multiplication de vos bouteilles ne vous surprenne pas ! Monsieur, il y a dans cette compagnie un homme qui a des événements extraordinaires qui le suivent pour ainsi dire partout. » Et, à cette occasion, il lui raconta comment M. Davel étant sur la mer les matelots avaient averti, selon la coutume, qu'on allait voir un terrible orage, afin que chacun se mit à prier Dieu. Comme M. Davel eut achevé sa prière, il voulut monter sur le tillac, pour voir le temps qu'il faisait : il fut fort surpris de ne voir aucune apparence de tempête, ce qui lui fit dire aux pilotes : « Pourquoi avez-vous voulu nous alarmer sans sujet ? » « Jamais nous ne vîmes rien de semblable, repartirent-ils ; le ciel s'est changé tout d'un coup, au moment que vous avez paru. » Quand ils furent arrivés à Dordrecht, le maître-pilote vint avec empressement donner la main à M. Davel, qui se vit d'abord environné d'un grand nombre de matelots, qui l'envisageaient avec beaucoup d'attention et qui lui faisaient tous les honneurs dont ils étaient capables : plusieurs le suivirent jusqu'à son logis, et d'autres y entrèrent ensuite pour le voir. Il ne comprenait pas pourquoi ces gens le regardaient si fixement et lui faisaient tant de civilités à leur manière ; mais il sut de M. Lubar que le maître-pilote n'avait pas douté que ce ne fût à son occasion qu'ils avaient été délivrés de la tempête qui les avait menacés. – M. Davel a encore raconté que, soupant avec quelques amis, dans le temps qu'il servait en Hollande, on entendit une voix qui lui annonça sa dernière entreprise, et qui ayant prononcé ces mots : Dieu vous soit en aide ! finit par ceux-ci : Dieu vous aidera. Cette même voix prédit qu'un certain M. Muller ne verrait pas la chose, parce qu'il serait mort, mais qu'il serait heureux ; que M. le capitaine Mennet vivrait encore, mais qu'il ne la verrait pas ; qu'un certain M. Tiller l'apprendrait et n'y apporterait aucun empêchement. Ces trois Messieurs étaient présents et durent entendre la voix, puisqu'au rapport de M. Davel ils firent regarder de tous côtés pour savoir d'où elle venait, et si personne ne s'était caché pour leur jouer un tour ». *Ib.*

élu, il était donc persuadé, et selon lui seulement à force d'en avoir eu des preuves, qu'une vertu secrète lui était attachée, l'accompagnait et se répandait partout où il portait ses pas. Il entendait des voix qui lui parlaient, et ces voix invisibles ou sa voix intérieure (il mentionne l'un et l'autre) étaient parfois, comme pour Socrate, une prédiction. Il est certain aussi que cette incompréhensible scène de sa jeunesse, en se présentant à lui comme un lumineux modèle qui s'achevait et se découvrait avec les événements, eut sur lui non seulement la plus grande influence, mais une influence morale ; de plus, que la simplicité de Davel et la liberté de son allure n'en furent point troublées ; que, toujours très attentif aux accomplissements de ce qu'il regardait comme la prophétie de sa destinée, il n'en vécut pas moins avec cette facilité vive, ce calme énergique, actif, qui faisaient le fond de son caractère et, selon l'expression triviale, comme si de rien n'était : des mœurs très scrupuleuses dénotaient seulement par l'extrême attention au dehors la continuelle attention au-dedans. Ce qui montre bien avec quelle tranquillité, on dirait volontiers avec quelle aise profonde et sûre, il considérait cet événement où il voyait pourtant une vocation divine, c'est que, ne l'oubliant point, il n'en parlait pas quand même il pouvait croire celle-ci en majeure partie réalisée. Il passait, nous dit-on, pour un homme de grand sens et fort éloigné de pareilles préoccupations. Il ne les raconta qu'au dernier moment, fermement persuadé pour lui, mais, comme nous le verrons, admettant l'incrédulité des autres, ne voulant point la combattre, seulement laisser après soi de quoi être jugé tout entier. Sur ce point comme sur le reste put-il se bien faire connaître ? fut-il même bien compris ? bien traduit ? Question qui est au moins à poser. Évidemment incomplètes, il est pourtant à croire que ce qui nous a été transmis de ses visions le fut exactement, mais que, dans l'impression du pu-

blic, qui n'y était nullement préparé, elles occupèrent aussitôt une place unique, énorme, plus isolée et plus obscure à la fois que dans le sentiment même et dans le récit de Davel. Il faut ajouter enfin que non seulement à d'autres époques, mais dans ce siècle-là même à peu d'années de distance[52], on trouverait aisément des exemples de pareilles singularités, plus faciles à nier ou à passer sous silence qu'à expliquer.

Il y a donc dans l'histoire de notre Davel, pour ne le considérer toujours que sous un côté accessible, il y a une poésie appropriée à ce caractère simple, profond, réel et nu, à cet esprit en action, tourné en lui-même mais pour se donner mieux tout entier. Cette poésie tient aussi au fond national et populaire par le merveilleux et par ce genre de merveilleux pratique et positif ; par cette rêverie avec un but ; par cette ingénuité calme et cette bonhomie sur ses gardes ; par ce sans façon de penser et de faire ; par cet abandon enfin qui ne nous manque souvent dans l'extérieur que parce que nous en avons trop en dedans : tout cela relevé de ce qui n'appartient qu'aux grands cœurs.

Ce côté poétique, le seul qu'une histoire aussi simple et austère pût avoir, est non seulement une beauté de plus, mais encore une explication morale. Il ne se fait rien de

[52] Le duc de Saint-Simon dans ses mémoires, à l'année 1706, raconte avec de grands détails que le duc d'Orléans qui fut régent dans la suite, vit par un moyen tout semblable ce qui était absent ou ce qui n'était pas encore avenu. Ce furent aussi des *figures* apparaissant *dans un verre rempli d'eau* désignées par *quelque un de jeune et d'innocent pour y regarder.*

grand sans un regard au-dessus de la terre[53]. Il faut un point fixe où l'on tende, où l'on s'appuie. Pour ne pas suivre la foule en pensée et en action, il faut lever la tête, il faut une étoile. Celle de Davel, après Dieu auquel il rapportait tout à commencer par sa vocation extraordinaire elle-même, ce fut cette apparition de sa jeunesse, dont l'exaltation première devint la tranquille pensée de ses jours incessamment traduite en action, le lent et sûr mouvement de son être, le fort repos de ses désirs ; ce fut la belle et sévère Inconnue le regardant au front ; ce furent les deux Anges le contemplant et lui souriant dans son lit. Dans ce qui était tout au moins l'élévation d'un beau caractère et le chaste enflambement d'un cœur candide et pur on ne vit que de folles rêveries, sans songer qu'il ne fallait peut-être rien moins pour produire le généreux dévouement de la vie, la grande résolution et le sacrifice de la fin.

On a peu de détails sur Davel pendant qu'il fut au service, sinon qu'il y passa vingt-cinq années, qu'il « n'y avait contracté aucun des vices que l'on remarque dans les gens de guerre, et qu'il s'était toujours montré bon officier, intrépide, hardi, plein de zèle ». À l'époque du fameux siège de Lille, il quitta le service de Hollande à cause d'un passe-droit que lui fit lord Albermarle, favori du roi Guillaume, le même

[53] « Plus on étudie l'histoire, plus on demeure convaincu que ce n'est pas à la raison pure qu'il faut demander l'explication ni des grands événements ni des grands hommes, et que les mobiles vraiment puissants se rencontrent dans le jeu des passions et l'essor des croyances. La foi procède toujours d'une racine mystérieuse et cachée. Il y a là, comme l'avouait Niebuhr, quelque chose qui dépasse la psychologie et la logique. » *F. Rogel*, art. cité.

qui dégoûta aussi Sacconay. Il se rendit alors en France et paraît s'y être également fait une réputation de bravoure et de caractère entreprenant[54]. Comme il était avenant, cordial et bon camarade, ce qu'il y avait incontestablement en lui d'original et d'à-part dut frapper et, à l'entendre, les autres officiers, ses égaux, le regardaient en effet comme un homme en qui ils trouvaient quelque chose d'extraordinaire : ils auraient même été témoins, suivant lui, de quelques faits mystérieux, qu'il présentait comme surnaturels et qu'il s'attribuait, toujours dans cette idée de sa vocation[55]. Il eut du désagrément au service pour une affaire de recrues, qu'il regardait aussi comme à noter dans sa destinée. Tout ce qu'on peut en savoir aujourd'hui, c'est de comprendre qu'une affaire de ce genre ait eu plus d'importance en un temps où le service étranger était tout à la fois l'industrie et la politique

[54] Selon De Crousaz, Davel « offrit aux généraux français de leur livrer, s'ils voulaient lui confier trois cents hommes, milord Marlborough et le prince Eugène morts ou vifs. On refusa sa proposition, le dépit le prit, il revint dans son pays ». Ceci, rapporté par le contrôleur, à mauvaise intention, l'est plus inoffensivement ailleurs : « On l'a blâmé de certaines entreprises qu'il avait déjà voulu faire » lorsqu'il servait en France. Après avoir obtenu son congé de milord Albermale, qui avait disposé d'une compagnie qu'il croyait avoir méritée par sa bravoure, il passa dans l'armée du duc de Bourgogne, et offrit de rendre les Français maîtres de L'Écluse et de leur amener le prince Eugène mort ou vif. Il ne s'est pas fort étendu à justifier ce dessein ; il a seulement dit que c'étaient-là des signes qui lui avaient été donnés. » *Msc.*, n° 6. On lit dans des mémoires du temps qu'une entreprise à-peu-près pareille, tentée par un partisan, fut sur le point de réussir.

[55] Voir la note ci-dessus n° 51.

de la Suisse ; qu'elle en ait eu surtout pour un homme sans titre et sans nom, pour un simple officier de fortune, alors que l'industrie militaire était le monopole de quelques familles privilégiées. Du reste les contemporains qui, ayant à condamner Davel, cherchèrent naturellement à le trouver le plus en défaut, insistent peu là-dessus[56]. Et il fit observer lui-même à ceux qui lui prêtèrent des idées de vengeance dans son essai de soulèvement, que c'eût été attendre bien tard, lorsque, dans la guerre de 1712 entr'autres, il avait une bien plus facile et prompte occasion.

Il y rendit au contraire de signalés services ; les témoignages sont unanimes là-dessus : comme aussi, de son côté, il rapportait tout ce qu'il y avait fait à sa pensée constante, celle d'être destiné à quelque chose d'utile pour sa patrie et de grand. Après une première victoire, à laquelle il avait contribué (celle de Bremgarten), quatorze-cents hommes furent détachés de l'armée bernoise pour occuper le pont de Seiss sur la Reuss. On négociait ; la paix fut conclue ; Berne commençait à licencier ses troupes, lorsque les cantons catholiques, rentraînés par le mouvement populaire, revinrent tout-à-coup à la charge et cinq ou six mille ennemis se jetèrent d'abord sur le pont de Seiss. Davel faisait partie de ceux qui gardaient cet important passage. Avec soixante hommes il tint tête à la masse des assaillants, aida ainsi et parvint même à suivre la retraite qu'il fallut se frayer à la baïonnette, la poudre ayant manqué. Bientôt la meurtrière et décisive bataille de Villmergen punit les catholiques de leur perfidie. Davel, au commencement de l'action, se jetant à la tête d'un détachement qui hésitait, avait dispersé le premier corps de

[56] De Crousaz n'en parle pas.

garde ennemi, et enlevé une batterie qu'un moment même on le laissa poursuivre tout seul[57]. À la fin de la bataille lorsque, déjà, on la croyait perdue pour les Bernois, il fut du nombre des officiers qui ramenèrent les milices et rétablirent le combat. Outre ces actes de bravoure (et celui du pont de Seiss, surtout, était fort connu), Davel s'attribue encore dans cette guerre, mais sans donner de détails, un rôle particulier : les demi-aveux des contemporains laissent échapper en effet qu'il eut une influence assez marquée sur les événements,

[57] Ce fait, raconté par Davel lui-même dans son interrogatoire, se trouve confirmé par un petit manuscrit contemporain, qui contient des détails sur la bataille de Villmergen, entr'autres une liste des canons enlevés à l'ennemi ; on lit en tête : *Au premier choc, sous la conduite du major Davel, à Helfique* (Hilfikon) *pris deux canons, où il est imprimé :* Saint-Paul, Saint-Philippe. Voir notre *Canton de Vaud*, p. 1099, n. – Au commencement de la campagne, entré tout seul à Baden, comme porteur d'une lettre à l'ambassadeur d'Autriche, Davel en revint avec des otages, qu'il sut engager les magistrats de la ville à lui donner. – Il notait encore, dans cette guerre, d'autres circonstances qui lui paraissaient extraordinaires et où il voyait toujours le même appel. Quand on crut la bataille perdue, M. Tschiffely secrétaire de la généralité (l'état-major ?) était accouru à lui tout alarmé, disant : « Tout est perdu ; nos troupes reculent et s'enfuient » (ce qui était vrai). Davel le prit par les deux mains et lui dit : « Monsieur, cela n'est rien ; vous verrez tout d'abord que la bataille est gagnée. » En effet les officiers ramenèrent les troupes qui pliaient. Davel avait avec lui trois canons, qu'il fit pointer, non comme les autres faisaient, contre les ennemis, mais, par dessus, contre un bois, où le fracas fut tel qu'il leur donna l'épouvante et hâta la déroute. Enfin, après la bataille, quoique M. de Sacconay fût dangereusement blessé, il lui avait également prédit, ainsi qu'à M^me^ son épouse, qu'il aurait l'honneur de les aller voir dans leur bailliage. *Interrog.*, *Manuscrits cités.*

une sorte de direction secrète, un emploi de confiance supérieur à son grade, enfin une place à part. De Crousaz lui-même distingue entre le commencement de la campagne, où Davel parut comme simple aide-de-camp de son ancien colonel le général Sacconay, et la suite, où « on lui reconnut des talents », dit ce narrateur toujours froid ou défavorable. Des deux pasteurs qui se chargèrent courageusement de défendre la mémoire du major, l'un parle de *services considérables* rendus par Davel à l'état, l'autre de « *circonstances délicates et importantes* dans lesquelles il s'était distingué d'une manière qui lui fut très glorieuse ». Les récompenses qu'il reçut, considérables proportionnellement à celles de ses camarades, déposent dans le même sens. N'y a-t-il pas en tout cela, dans la certitude du fait, d'un côté et, de l'autre, dans le petit nombre ou l'obscurité des détails, quelque chose encore qui est à la louange de Davel et qui plaide pour lui ?

De Crousaz, au contraire, l'accuse à ce propos de vanité et d'ambition. Selon lui, Davel, pauvre et avec une haute idée de ses talents militaires, aurait été mécontent de son lot et jaloux de celui du général Sacconay. Il lui attribue « peu de bien et chargé de dettes ». Davel, assurément, n'était pas riche et, sa fortune consistant en terres, il devait être dans le cas de la grande majorité des propriétaires de ce pays : ses fonds étaient grevés. Mais il n'en vivait pas moins avec une honnête aisance. Il avait des vignes dans le meilleur vignoble, une habitation à Cully, une grange ou ferme sur les monts de La Vaux, qui subsiste encore[58] ; en un mot, il nous

[58] Un volumineux manuscrit, de Vevey, connu, d'après le nom de son auteur, sous le titre de Recueil Tapernoux, porte, comme extraits des registres de l'époque, ces mots au sujet de Davel : « La médiocrité de sa fortune l'obligeait de passer sa vie dans une petite

apparaît avec tout l'extérieur d'un de nos bons bourgeois campagnards ; un pur Vaudois : propriétaire foncier, aimant l'agriculture, s'y adonnant, à l'occasion, de ses propres mains[59], demeurant et vivant la plus grande partie de l'année sur ses terres, se tenant au courant des marchés et des prix, causant volontiers avec les chalands de Fribourg ou de Berne, tout en n'oubliant pas ses pensers et ses plans ; de plus (car ceci est contre les habitudes de la campagne) « fort soigneux de régler ses comptes » et sachant l'état de ses affaires. Enfin, il était célibataire et menait une vie très retirée, très rangée, très modeste, en compagnie de ses nièces et de ses domestiques. On le voit donc : comme tous les domaines avoisinants, le sien pouvait être un peu embarrassé, mais restait toujours fort suffisant s'il ne survenait pas de brusque et violente secousse ; tout le monde ici comprendra une pareille situation. Et puis, que demandait-il dans le soulèvement ? La part fructueuse ? non : il l'offre à De Crousaz ; il se réserve la part ruineuse et périlleuse. Tout cela s'appuie historiquement, et est si naturel que Davel lui-même l'a dit ; tant il y a, plus on creuse, de vérité et de simplicité dans son fait : « Manque-t-il de gens ambitieux et intéressés dans ce pays ? demandait-il. Cependant en connaissez-vous aucun qui, pour contenter sa vaine gloire et son avarice, voulût faire ce que j'ai fait ? J'avais lieu d'être content de mon

maison de campagne au-dessus de Cully, d'où il était bourgeois. » Mais ses lettres, la relation de De Crousaz et la tradition prouvent qu'il avait aussi une habitation en ville. À Cully, des vieillards se rappellent que ses nièces demeuraient sur la place d'armes.

[59] Il disait à ce sujet « que son exemple avait rendu plus laborieux quelques paysans ses voisins ». *Manuscrits* n° 5 et 6.

sort ; » j'étais considéré et aimé de mes supérieurs, de mes inférieurs et de mes égaux. Je vis avec peu de chose, et j'avais du bien suffisamment pour un homme qui passe sa vie dans le célibat. Que pouvais-je me promettre en quittant les douceurs de cette situation ? les chaînes que je porte : et si j'étais allé au pont de Guminen, tous les soins, toutes les fatigues de la guerre eussent roulé sur moi. Leurs Excellences, ayant mis ma tête à prix, je me serais vu à chaque instant exposé à être livré. Ne voilà-t-il pas une belle perspective pour une âme ambitieuse et intéressée ? » S'il trouva que Berne, en 1712, s'était bien lestement acquittée envers le Pays-de-Vaud ; s'il regretta peut-être, pour lui, comme pour d'autres, un genre de récompenses plus honorable et plus utile à sa patrie que des avantages pécuniaires ; on sait qu'il ne fut pas le seul dans de tels sentiments. Quant à ses services, à ses talents pour la guerre, ils étaient reconnus et de notoriété publique : il pouvait en parler ingénument. D'ailleurs, en cela il voulait, avant tout, insister sur l'infériorité du gouvernement bernois et la supériorité des milices vaudoises. Sacconay, devenu patricien et bailli, pouvait-il être proposé comme général ? Davel au surplus, lorsqu'il n'avait intérêt à ménager personne, parle toujours avec respect et affection de son ancien chef, qui, lui, ne le ménageait pas. De quel droit lui faire tenir un autre langage ? Dans toute cette manière de voir on sent les préjugés d'une classe qui longtemps n'a voulu ni cru que rien se pût faire en dehors d'elle et autrement que par ses mains. Davel était « de basse extraction », dit De Crousaz ; et cela ne fut pas compté pour rien dans son crime.

C'est le moment de marquer, comme un fait qui aide à éclairer cette histoire et à en dessiner les personnages, quel degré de confiance mérite le Contrôleur sur l'affaire de Davel. Son mémoire, dont notre travail a pris fidèlement tout

l'important, fut composé, non probablement sans dessein, pour l'ancien résident anglais à Berne, alors ambassadeur à Constantinople, Stanyan. Gibbon vante l'esprit d'observation de ce diplomate, qu'un séjour de dix ans dans le pays avait mis au courant des vices et des fautes de l'aristocratie bernoise : on peut se convaincre de sa perspicacité par l'ouvrage qu'il publia sur *l'état politique de la Suisse* (1714). Il pouvait donc avoir donné plus d'attention qu'un autre à l'entreprise de Davel, et il était important de prévenir sa curiosité. Les événements principaux ne sont point altérés par le Contrôleur, ils ne pouvaient l'être. Mais son exposé ne dit pas tout, et il contient des choses évidemment mises après réflexion[60]. La partie conjecturale se réfute elle-même, par le ton, par la froideur des jugements et par l'absence, presque cynique, de toute émotion dans le récit. De Crousaz s'y donne pour avoir été « l'intime ami » du major : on voit très bien qu'il ne tient à mentionner cette circonstance que pour faire ressortir l'avantage qu'elle lui assurait sur les autres antagonistes de Davel. Au reste, il se souciait certainement trop peu du sentiment que cette expression d'intime ami suppose, pour qu'il ne se fît pas la plus grossière illusion en se l'appliquant. Davel, d'un commerce facile avec tous et fréquemment en relation de commun office avec le plus voisin de ses collègues, ne paraît avoir eu de liaisons étroites avec personne : les hommes de sa trempe font amitié avec leur pensée, et cela leur suffit. Mais enfin jugeons De Crousaz sur l'impudence ou l'imprudence de son propre allégué. Eh bien !

[60] De Crousaz, par exemple, y raconte que, dans sa conversation nocturne avec Davel après le souper, il s'aperçut déjà chez ce dernier de « quelque dérangement » ; mais, dans la lettre qu'il écrivit à Berne sur cette conversation même, il n'en avait rien dit.

cet *intime* ne prononce pas un mot pour détourner son ami de la fatale entreprise où il le voit engagé, pour l'y faire reculer à temps, pour lui en sauver du moins les dernières conséquences. Au contraire, il « applaudit » ; et s'il lui oppose froidement, longuement, des difficultés, c'est pour le faire parler et pour qu'il se livre. Et dans tout cela aucun embarras ! après, aucun regret ! Ses accusations, d'ailleurs fort vagues comme on l'a vu, sont pourtant celles de l'homme le mieux au fait et de toutes les plus articulées : ce trait suffit, soit pour les juger, soit pour montrer à nu l'âme de celui qui se chargea de faire tomber un homme confiant venu, non pour combattre personne, mais pour s'offrir au service de tous : tâche assurément plus que facile, lorsque, au moment nécessaire, Davel eut livré son secret. Aussi De Crousaz, dans ses lettres bassement obséquieuses[61], a-t-il peine à dissimuler sa joie de cet heureux incident d'une conspiration sur laquelle il n'aura qu'à souffler pour qu'elle soit dissipée et serve seulement à sa fortune. Le contrôleur De Crousaz, pour le juger enfin, autant que le permettent les ténèbres dont il a su s'entourer[62], paraît avoir été un de ces hommes qui ont l'esprit délié, le cœur indifférent et la main prenante ; un caractère d'occasion : c'est ce qu'on peut dire de plus à sa louange et de moins à son déshonneur ; âme secondaire, capable de mettre à profit les conjonctures, incapable de les

[61] De Crousaz a une écriture assez fine mais surtout dégagée et glissante ; elle fait un contraste frappant avec celle de Davel, large, aimable et simple, mais toujours ferme : on dirait des roseaux coupants à côté de rameaux de chêne ou d'ormeau.

[62] De Crousaz fut récompensé « pour sa prudence et sa discrétion », dit le manuel du conseil de Berne.

créer ; l'ouverture étant faite, habile à s'y glisser prestement pour le mal, mais fort indigne d'ouvrir le premier la route en quelque sens que ce fût. Il ne tenait qu'à Davel de le surprendre ; et De Crousaz n'agit et ne triompha que lorsque son maître, après s'être avancé jusqu'où il l'avait résolu, s'arrêta et, ne voulant ni ne devant dans sa pensée aller plus loin, laissa libre l'entrée qu'il avait faite, sachant bien qu'au lieu des lions qu'il appelait, il se pourrait qu'il ne vînt que des serpents.

Oui, Davel avait une ambition mélangée sans doute des faiblesses et des erreurs humaines, mais noble et haute, inaccessible au commun des âmes et qu'on appela donc son erreur. Toute sa conduite, tout l'esprit de sa vie, s'opposent à ce qu'on puisse voir une ambition vulgaire, une vanité commune dans cet essor d'un grand cœur ; et les témoignages les plus solennels furent publiquement rendus non pas seulement à « ses belles qualités », mais à la « modestie et l'humilité qui leur donnaient un grand relief[63] ». En croirons-nous plutôt les insinuations d'un adversaire à qui tout fut aisé ? Trop souvent le sarcasme ou la calomnie sont le voile de la médiocrité ou de la peur. L'homme rappetisse tout ce qu'il sent le dépasser ; le faible mesure le fort à son infirmité ; l'énergie de l'un n'est pour l'autre qu'une incommode fureur ; et les esprits craintifs et frileux sont justement ceux qui médisent le plus de tout ce qui ressemble à de la flamme.

La guerre de 1712 avait pris Davel immédiatement à sa sortie du service. Rentré dans ses foyers il s'y fixa donc,

[63] Voir le sermon du pasteur Bergier, dans le *Rec. off.* p. 942, 943.

s'occupa de son petit domaine et de sa place. Tout le monde l'honorait ; sa popularité était complète et sans bruit ; étrangers et citoyens « faisaient des éloges de sa piété, de sa probité et de sa valeur[64] » : mais nul ne savait voir en lui ce que d'ailleurs il tenait à couvert en attendant le moment. Jusques-là il vécut très considéré, mais très peu approché. Sans doute il devait frapper par quelque chose de singulier mais qui pourtant n'appelait point le soupçon ; par une franchise de mystère qu'on eût vainement cherché à approfondir et qui n'avait point l'air de se défendre. Il est des naturels tout en dedans, bien moins compliqués que d'autres tout en dehors, et des caractères qui ne sont qu'intégrité et droiture, mais dont le fond reste couvert : ils finissent toujours par laisser un peu d'étonnement autour d'eux. Mais ce qu'il pouvait y avoir de semblable chez Davel dut aider plutôt que nuire à l'attrait sérieux qu'il excitait. Sa réserve était de celles qui gagnent et enchaînent. On ne lui sait aucune étroite relation et il obtint, quand il voulut, l'obéissance aveugle d'un grand nombre. Comme les hommes qui ont quelque puissance sourde, il était donc un centre attirant pour plusieurs » mais personne n'en faisait la réflexion : et quoique l'extérieur même de sa vie offrît un aspect assez à part, on n'en parlait pas ; on ne fit que s'en souvenir.

[64] Sermon du pasteur De Saussure, *Rec. off.* p. 933. – … « honoré de l'approbation et de l'estime de son souverain, chéri de ses égaux, respecté de ses inférieurs, approuvé et aimé de l'habitant naturel du pays et de l'étranger »… *Id.*, *ib.*

Les troubles religieux vinrent qui l'intéressèrent. « Sans beaucoup d'études il connaissait parfaitement sa religion[65] ». Sa foi éclairée, mais fort peu théologique, se ralliait à ce qui lui paraissait posséder la vérité première, ce sans quoi tout le reste n'est rien, savoir l'action et la vie. Or le calvinisme, que Berne voulait relever, était alors une foi morte. Davel suivit donc avec une certaine préférence le mouvement contraire mais, à ce qu'il semble, fort peu en controversiste : si quelque chose de particulièrement polémique l'y occupait, c'était, je pense, l'opposition au régime bernois. Sa religion était naïve et non pas systématique. Il serait difficile de le ranger exclusivement dans l'un ou l'autre des partis alors aux prises, il n'était que du sien. Par ses idées personnelles sur la vocation intérieure il devait tenir du mystique[66], et sor-

[65] Dans le peu de paroles et d'écrits qui nous ont été conservés de Davel, et qui pourtant ont trait à des circonstances spéciales, on trouve les mots de péchés, de Sauveur, de grâce et de Saint-Esprit.

[66] Il ne faut lui appliquer ce mot et d'autres pareils que dans un sens très vague et non point dans le sens théologique et précis qui leur est attaché comme désignant quelque secte ou communauté particulière. Il est impossible de dire au juste quelle était la profession de foi détaillée de l'homme que nous étudions. Dans ce qu'on nous a conservé de lui, ses opinions religieuses ne se dessinent que d'une manière accessoire et comme de profil. La seule chose bien certaine c'est qu'avec quelques idées personnelles, Davel n'avait rien cependant du sectaire ou du séparatiste : circonstance d'un grand poids en sa faveur, toute personne entendue le sentira. Le dix-huitième siècle, malgré son incrédulité ou plutôt à cause d'elle, vit s'élever en grand nombre des opinions et des sociétés religieuses où la croyance fut, pour ainsi dire, sans bornes. L'auteur de la *Philosophie divine* (1793), un pasteur lausannois nommé Dutoit-Nembrini, était alors fort au courant de ces opinions et de leur existence dans

tait de la théologie alors à la mode qui, pensant combler un abîme quand elle ne faisait que le voiler, rejetait dans l'ombre le mystère de la Foi. De même on sent en lui de l'anabaptiste dans ses besoins de réforme populaire, d'application sociale de la religion[67]. Mais il n'avait point, comme ces sectes, l'esprit de séparatisme étroit, ni l'esprit de contemplation inerte. Droit, juste, charitable, bon parent,

notre pays : je vais lui emprunter quelques traits, afin d'avoir ce jour de plus sur la situation religieuse de Davel, pour non seulement en lui-même indirect, mais encore très douteux pour la raison indiquée plus haut. – Les *Piétistes* répondaient assez bien à nos séparatistes actuels. (Voir L. X., ch. 5.) – L'auteur distingue entre *Illuminés* et *Inspirés*. « Dans les uns (les *Inspirés*) la nature et l'essence de leur inspiration consiste en une motion intérieure qui les pousse à faire ou à ne pas faire, à agir ou à n'agir pas ainsi ou autrement ; enfin dans un attrait intérieur, distinct et marqué, quoique proprement sans lumière objective et intuitive : motion ou attrait, qui peuvent être vrais ou faux, réels on illusoires, venir de la grâce ou de l'ennemi qui s'y mêle pour tenter ; selon que celui en qui se passe cet attrait ou celle motion est plus ou moins exempt d'orgueil et purifié plus ou moins… Le cas des *Illuminés*, au contraire, est moins une motion ou attrait interne, qu'une lumière objective, intuitive, et pour ainsi dire théorétique. Ce sont des illuminations, des connaissances dans le domaine de l'esprit… (L. VII, ch. 40, n. 1.) – Non seulement parmi les anabaptistes, mais encore parmi un très grand nombre de personnes pieuses, il en est qui ont de certains attraits ou instincts intérieurs qui se rapprochent beaucoup du genre d'inspiration dont j'ai parlé… » (L. X, ch. 4.)

[67] Les trois lettres de Treytorrens, anabaptiste vaudois persécuté, contiennent, sous une expression informe et avec des vues très courtes d'ailleurs, un système de remaniement radical de la société (1717).

« maître équitable et doux », il était « le père des pauvres et ne se bornait pas à leur dire : « Chauffez-vous ! allez en paix ! soyez rassasiés ! » il pénétrait dans la demeure des petits, visitait les malades, défendait les opprimés[68] et « censurait fort librement ce qu'il croyait digne de censure[69] ». La franchise, qui déplaît à bien des gens, était son caractère. Lorsque quelqu'un était fâché contre lui il avait pour maxime de l'aller trouver et de commencer par lui dire : « Il faut que j'aie tort et que je me sois oublié en quelque chose puisque vous croyez avoir lieu de vous plaindre de moi. Dites-moi, je vous prie, en quoi j'ai eu le malheur de vous déplaire ; et vous verrez aussitôt le cas que je fais de votre amitié. » Rustique mais sans grossièreté, « non seulement il évitait avec soin les jurements mais il reprenait encore avec douceur ceux qu'il entendait jurer » ; et bien loin de partager cet esprit chicaneur de nos campagnards qui fait pousser au bon Ruchat, en terminant son livre, cette naïve exclamation : *Heureux peuple, si seulement ils pouvaient se délivrer de la détestable fureur de plaider !* notre major « avait fort à cœur de terminer les procès et les différends, et il s'y employait avec plaisir quand il en trouvait l'occasion ». Outre ce culte en esprit et en vérité, il ne négligeait point les pratiques de dévotion ; il y attachait au contraire un grand prix, assistait régu-

[68] « La bénédiction de celui qui s'en allait mourir venait sur lui… Il s'enquérait diligemment de la cause qui ne lui était point connue. » etc. etc. Serm. de De Saussure, *Rec. off.*, p. 932-33. Voir aussi les *Mêm. sur le Consens.*, p. 431-39 ; et les *msc.* n° 5 et 6.

[69] Un autre manuscrit (n° 6) s'exprime ainsi : « On lui a reproché d'avoir été quelquefois un censeur fâcheux de la conduite et des actions d'autrui, mais il a fait gloire d'avouer que la franchise » etc.

lièrement au service divin, bien qu'il y trouvât d'ordinaire les Ministres fort au-dessous de leur tâche, aimait à chanter les louanges de Dieu[70] et à s'enfermer « pour s'entretenir avec lui par la prière et par la méditation de sa loi ». L'infiniment haute idée qu'il se faisait de la Majesté Éternelle lui avait donné, sur la manière de se présenter devant Dieu, de ces scrupules qui ne sont pas plus bizarres pour les uns que très sensés pour bien d'autres. Quand l'esprit s'élevait à Dieu par le chant ou par la parole, il voulait que le corps lui-même fût dans un état grave et recueilli. Comme le grand Newton qui ôtait son chapeau quand il prononçait le nom de Dieu, Davel, déjà étant au service, ne croyait point convenable de faire sa prière du matin et du soir en robe de chambre ou en déshabillé[71] ; il prit l'habitude de ne s'acquitter de ce devoir que lorsqu'il était entièrement vêtu et sa toilette au complet, jusqu'à l'épée, suivant la mode de ce temps-là. Il y a au moins quelque chose de militaire et de digne dans cette dévotion. On y reconnaît le caractère sérieux, simple et tout d'une pièce de notre vénérable major. Il ne croyait pas que l'extérieur pût être d'une façon et l'intérieur d'une autre, ni,

[70] « Il avait fait venir chez lui un de ses neveux qui entend un peu la musique, afin de chanter avec lui les louanges de Dieu. Il faisait un grand cas de ce religieux exercice et regardait les psaumes de David comme un des plus excellents morceaux de l'Écriture Sainte. » *Msc.* n° 6.

[71] … « Disant que quand on veut invoquer cet être souverain il ne faut pas chercher son aise et ses commodités : ce qui a un rapport visible avec un des conseils de l'inconnue. Pour cette raison aussi rien ne le choquait tant que la vue d'un édifice sacré mal entretenu, » *Ib.*

sans doute, qu'il fût bien fréquemment possible d'être saintement familier avec Dieu.

Au milieu de cette vie retirée et pieuse, il gardait en son cœur sa pensée de jeunesse, ou plutôt il attendait constamment l'occasion de la mettre en pratique. Il sentit que le moment arrivait. Tout concourait à lui faire prendre un parti. Il ne se défend point d'avoir remarqué du mécontentement, de l'agitation ; mais il veut avoir essentiellement agi en vertu d'une impulsion propre dont le mobile existait en lui depuis longtemps : du reste on le voit porter en tout cela sa froideur et son ingénuité ordinaires. Il était le premier à craindre qu'il ne fût la proie de quelque hallucination ; il composa même une prière pour demander à Dieu, tout spécialement, d'être gardé à cet égard et « détourné de son dessein s'il ne devait pas contribuer au bonheur de sa patrie ». Il l'écrivit ; on la trouva sur lui quand il fut arrêté. Elle est imposante et sentie. Davel, profondément, humblement prosterné devant la gloire et la grâce de Dieu qui l'abîment, lui demande de le fortifier dans sa vocation, de le préserver de toute illusion et de toute recherche de soi-même, enfin « s'en remet à lui avec une ferme foi et une entière confiance[72] ». En outre, il se retira du

[72] Éternel, Grand Dieu Tout Puissant, Créateur du ciel et de la terre, qui gouvernes toute chose par ta divine Providence, qui disposes des événements suivant que tu le trouves expédient pour la gloire et le bien de tes enfants ! je me prosterne dans la plus profonde humilité pour l'adorer de toutes les forces et capacités de mon esprit, et me ranger aux décrets de la divine volonté que tu m'as manifestée par le ministère de tes serviteurs saints. Fortifie-moi, ô mon Dieu ! dans toutes les fonctions de ma vocation, afin que je m'en acquitte avec zèle, fermeté, courage et persévérance entière. Que ta gloire reluise dans toute ma conduite, et que mon prochain

monde « mais toutefois sans affectation ». Sobre de tout temps, dans les trois mois qui précédèrent son entreprise, il s'abstint entièrement de vin. Il jeûnait, il veillait, il priait avec persévérance. Ses nièces avec qui il vivait, ses fermiers et ses domestiques racontèrent l'avoir vu pleurer dans sa solitude ; mais c'était, expliqua-t-il lui-même, des larmes de joie, parce qu'à la pensée « de la grâce que Dieu lui avait faite en le choisissant pour le glorifier d'une façon particulière, il n'était pas toujours en son pouvoir de modérer ses transports et son ravissement ». Cette retraite, cette austérité, cette tension et cette chasteté de vie, bien loin de le distraire de ses pensées, l'y enfoncèrent, l'y tinrent ferme et droit : se sentant de plus en plus « entraîné et comme forcé par un pouvoir supérieur, Dieu est trop bon, disait-il, pour ne m'avoir pas excusé, si j'eusse été dans l'erreur ».

Une fois décidé, il agit avec cette intrépidité calme et cette vigueur déterminée qu'il portait dans tout. Il s'occupa de son plan dès le commencement de l'année, le médita longtemps, « le fit seul, dans son cabinet, avec beaucoup d'attention ». Le plan arrêté, le moment choisi, il prépara son manifeste qu'il rédigea fort couramment[73], et écrivit son dis-

soit édifié, consolé et établi dans la pureté de ta parole, et que tous ensemble magnifiions ton saint nom par-dessus toutes choses, de tout notre cœur, force et entendement… Nous nous remettons entre les bras de la divine Providence avec une ferme foi et entière confiance. Préserve-nous de toute illusion et tentation du Malin, et fais que nous embrassions et pratiquions la pure vérité de tes ordres sacrés ! » *Rec. Off.*, p. 90, 91. Voir aussi *Mém. sur le Consens.*, p. 417.

[73] « Il n'y aurait presque pas eu besoin de remettre au net. *Interr.* du 7 Avril. – *Id.* du 3.

cours de début parce qu'il n'était pas « naturellement orateur ». Il voulait une troupe de gens d'élite et bien équipée. Les trois compagnies, qu'il avait dessein d'employer et qu'il eut soin de faire exercer une quinzaine de jours à l'avance, étaient les seules complètes et à portée ; les autres se levant çà et là n'eussent pas été aisément réunies. Les premières même ne pouvaient l'être sans difficultés. Il fallait prétexter une revue, la faire avant l'époque ordinaire, à Cully, et y appeler les milices des paroisses voisines, qui selon l'usage avaient le droit de ne pas être rassemblées hors de leurs villages. Davel commença par annoncer vaguement le projet d'un voyage à Berne pour lequel l'argent de ses revues lui était nécessaire. Puis, dans des craintes de peste, disait-il, on avait récemment parlé de mettre des troupes sur pied ; maintenant, « il se répandait de temps à autre quelque petit bruit de mouvement » ; à sa requête on songeait, à Berne, aux trois compagnies en question pour être envoyées sur les frontières ; il fallait pouvoir se présenter en bon état, etc. Outre son grade de major, il était lui-même capitaine d'une compagnie ; il en disposa. Le capitaine Clavel, banneret de Cully, ne mit point d'opposition pour la sienne, la revue devant se faire dans l'endroit, et ne songea qu'à bien remplir les devoirs de l'hospitalité[74]. Le capitaine De Crousaz, de Chexbres, voulait des explications. Davel lui répondit d'un ton de raillerie bienveillante et de mystère sans conséquence, demandant la chose comme une complaisance, mais sans se départir de ses ordres, et les entremêlant de raisons :

[74] Si vous prenés le party d'agréer à M. le Major, je me flatte que ce sera une occasion qui me procurera l'avantage de boire avec vous et nos Messieurs. » Lettre du cap. Clavel à Demontet-Taverney, banneret de Corsier. *Rec. off.*, p. 4.

le tout vaguement, légèrement et pourtant, aux endroits essentiels, bien frappé[75]. Les chefs de paroisse élevèrent aussi quelques objections. Il y répondit de même en réitérant ses ordres d'un air sans importance mais décidé ! D'ailleurs, il ne demandait pas de munitions et on le savait très considéré à Berne. Une petite campagne ne déplaisait pas non plus à des milices d'un pays appauvri, qui en outre avaient le souvenir d'une victoire, et où devaient se trouver beaucoup d'officiers et de soldats revenus du service étranger. Mais surtout Davel sut prendre son temps et ne laisser à personne celui d'une longue réflexion. Tous cédèrent donc, parce qu'il voulait et qu'il n'y avait parmi eux que lui qui voulût. Au jour fixé les

[75] « Peu de chose donne d'abord un grand bruit parmy nos gens qui s'imaginent bien des mystères là où il n'y en a pas. Le sujet qui m'engage à faire cette revue particulière est que lorsqu'on parlait de mettre quelques troupes sur pied sur les frontières au temps de la contagion, j'étoys en relation avec M. Fischer, secrétaire des guerres, pour luy demander d'être mis sur pied, j'apprys que nos trois compagnies de question étoyent désignées au cas que l'on en eût envoyé, il se répand de temps à autre quelque petit bruit de mouvement, oultre la raison que j'ay besoing d'argent ; (ce) qui m'engage à voir l'état de ces trois compagnies pour en rendre compte à Leurs Excellences, à mon voyage, et tâcher d'être nommés, persuadé que vous aimeriés mieux ce genre de vie que la pêche du lacq de Brey. Ne permettés aucune explication de vos gens puisque la marche d'une heure sans conséquence pour l'advenyr ne doibt vous faire aucune peine ; je vous prie de venir manger ma souppe et de faire ensorte que nos soldats soyent proprement équipés afin que j'en puisse faire une véritable relation. Il n'est pas nécessaire que vous confiés à personne ce que j'ay l'honneur de vous écrire. Si vous ne souhaitiés pas être des premiers destinés en cas de marche, il serait facile de le changer. Je suis etc. » Lettre de Davel au cap. De Crousaz de Chexbres, du 96 Mars. *Rec. off.* p. 288.

trois compagnies sc trouvèrent au bord du lac, sur une belle place d'armes où l'œil, d'abord ébloui des grands monts en face, se repose en arrière sur le vert amphithéâtre des collines de La Vaux. C'est le lieu même où l'on vient d'élever un obélisque à la mémoire du major. Davel, saluant les deux capitaines, les pria de monter chez lui et, là, leur dit avoir des ordres secrets de faire la revue à Lausanne, où il les leur montrerait et non auparavant, selon la teneur de ses instructions : ce fut sa réponse à leur demande de les voir. Seulement, par manière de preuve et de détail engageant, il dit quelques mots de la forte paie et du peu de durée de la campagne. De retour sur la place, ces deux officiers réfléchirent, « s'entreparlèrent » et, s'approchant de Davel, le tirèrent du milieu de la foule pour lui demander encore de voir ses ordres, en ajoutant qu'il ne le trouvât pas mauvais, mais que ceci leur paraissait une affaire extraordinaire. Coupant court : « Ne savez-vous » pas, leur dit-il, que je suis major de votre département, que ce que je fais m'est permis en cette qualité, et enfin sur quel pied je suis vu à Berne. Messieurs ! allez prendre vos chevaux ; » et lui, déjà en tête du bataillon, le fit défiler brusquement. – « Vous vous chargez de tout ! » ce fut leur dernier mot et leur manière de consentir.

Enfin, l'on était en marche. Qui vint le saluer au passage ? Hélas ! ce ne fut point l'enchanteresse et mystérieuse Inconnue, mais une pauvre vieille : ainsi du moins, le veut la tradition, qui, sans se douter de cet étrange et vrai rapprochement, de ce contraste entre le songe de la jeunesse et le réveil du dernier jour, a recueilli ce trait ; car l'histoire, comme la nature, a ses harmonies. – *Hé ! Monsu lo Major !* lui cria la bonne femme en son patois, et n'augurant rien de bon

de ce mouvement extraordinaire : *Hé ! Monsu lo Major, yâ allâ-voz trainnâ voûtro lèn ? — Mâdelon ! ye fay toi porle bèn*[76]. Et il s'éloigna. Les fifres donnaient un peu de gaieté aux coups pesants et dur des tambours[77]. Bientôt, au détour du chemin, on vit se dressant peu-à-peu par-dessus les côteaux, Lausanne et sa brumeuse cathédrale.

Le mystère avait été le point difficile et, dans la pensée de Davel, le point important. On a vu à quel degré merveilleux il y réussit. Cela suffirait déjà pour lui accorder une habileté singulière, une facilité, un ascendant, une connaissance des moyens et des hommes qu'il voulait employer, enfin plus de qualités qu'il n'était nécessaire pour mener le succès au-delà de ce premier pas : s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu ; et il doit en avoir eu des raisons. L'homme qui surprit Lausanne aussi complètement et de manière à l'avoir sans coup férir en sa puissance, s'il l'eût voulu, qui fit cela tout seul, nul que lui ne sachant son plan et son but, cet homme-là pouvait évidemment pousser plus loin les choses et, s'il fallait périr, ne périr que plus tard.

Ajoutons que Davel avait bien remarqué les circonstances favorables au milieu desquelles sa tentative éclaterait, et que son intention expresse était de les mettre à profit ;

[76] « Hé ! Monsieur le Major ! où allez-vous traîner votre lien (votre corde) ? – Madelon ! je fais tout pour le bien. »

[77] « Ayés aussy un peu soing des tambours et phiffres. » Lettre de Davel au cap. De Crousaz de Chexbres, du 24 Mars, *Rec. off.* p. 985. – Tous ces détails réunis se trouvent épars dans les Lettres de Davel, dans son Interr. du 9 Avril, dans la Relat. du Contrôleur et dans celle des deux capitaines.

mais il y voyait un motif d'agir et une raison de succès plutôt qu'il n'en appelait directement à elles ou qu'il ne leur répondait. C'est le moment de les examiner de plus près, non pas tant pour justifier Davel, qui ne se serait cru coupable que s'il eût désobéi à sa divine ou sa généreuse inspiration, comme on voudra la qualifier ; mais pour bien voir quelle était la position du pays devant un tel homme, si ce dernier lui manquait par la proposition de quelque chose d'impossible et d'énorme, s'il n'y avait rien à oser, et si les conseillers lausannois n'eurent que de la prudence.

La Réformation nous avait donnés à Berne : ce lien venait d'être imprudemment et violemment secoué. Un formulaire étroit, un serment odieux, étaient imposés aux consciences : des ministres avaient été punis de leur résistance, l'Académie censurée par le pouvoir, insultée par quelques théologiens bernois, le clergé romand mis sous les pieds du clergé allemand. Les libertés du Pays-de-Vaud, dès longtemps minées par la république souveraine, étaient en pleine décadence : plus d'États, plus d'assemblées particulières des divers ordres, plus de pétitions collectives ; à peine entre les villes quelques maigres consultations par lettres, que Berne voyait de mauvais œil ; le commerce du vin brutalement entravé au profit des patriciens décrétant et exploitant ce monopole ; le droit de chasse contesté aux bourgeois ; leur droit d'acquérir des fiefs nobles au même titre que les gentilshommes, aboli ; d'autre part la politique royale de Berne tendant à placer, dans l'achat de ces fiefs, le riche sans naissance sur le même pied que l'homme de race ; la noblesse attaquée ainsi dans sa source, et prête à devenir la proie de

l'opulence sans antiquité, sans illustration[78]. Enfin, le service étranger : là même, bourgeois et gentilshommes ne perdaient pas leur qualité de sujets et s'y voyaient arrêtés par elle ; Berne s'y était réservé le meilleur ; elle avait bien cédé quelque chose de ses privilèges, mais trop peu pour satisfaire à l'ardeur belliqueuse de la nombreuse noblesse et de la jeunesse militaire du Pays-de-Vaud. Le mécontentement était donc général ; tous l'ont avoué : Berne, dans ses questions ; Davel dans ses réponses sur ce point délicat, que la procédure adoucit tant qu'elle peut ; enfin les bonnes villes elles-mêmes par leur correspondance, leurs actes et leurs documents.

Ce mécontentement n'était pas tout affaire de pensée, de politique, de discussion, mais encore de conduite et de mœurs. La vie était fâcheuse et mauvaise. Dans le siècle précédent on avait eu peur, nous l'avons vu, des sorciers, de leur art, de leurs mauvais-vouloirs, de leurs ruses. Toute la population d'un hameau, d'un district, passait pour en être infectée. Cette vilaine réputation commençait à se perdre, mais elle était remplacée par une autre, plus terrible et plus réelle ; on avait maintenant peur des voleurs et des brigands. Le fait est certain, quelque disparate qu'il semble avec la paix et la tranquillité de nos rivages. Des villages entiers, comme en Italie, passaient pour de mauvais repaires. Il n'y avait pas eu seulement quelques coups isolés mais des expéditions nombreuses, réfléchies, qui supposaient un parti pris et un pacte juré. Enfin, suivant cet esprit de résistance dans l'ombre, dont notre histoire offre de curieux traits, c'était quelque chose qui rappelle de loin la mystérieuse insurrec-

[78] Voir *Le Canton de Vaud,* p. 1268. – Ib. p. 1019 et 1159.

tion de nos campagnards à l'époque de la révolution helvétique, leurs courses nocturnes et en masques pour surprendre et détruire les archives des vieux châteaux.

Au moins donc ceux que Davel appelait à lui ne pouvaient pas contredire ses accusations. Mais s'ils avaient osé répondre, Berne était-elle en état de traiter tout cela comme un jeu ?

La grande guerre civile de 1712, où elle dut la victoire à ses milices du Pays-de-Vaud, l'avait rendue encore plus insupportable à tous. La Suisse catholique se liguait, et se liguait surtout contre elle. Fribourg, Lucerne et le Valais, ses trois principaux voisins, lui étaient suspects à elle-même. Son bailli d'Interlaken, aussitôt que l'entreprise de Davel eut éclaté, envoya, par les passages des montagnes, des espions en Valais et dans les Waldstetten. D'autres furent expédiés sur Lucerne : on parlait de mouvements et de désordres dans ce dernier canton, où la guerre de Villmergen avait été autant une insurrection populaire contre l'aristocratie qu'une prise d'armes contre des confédérés[79]. Fribourg particulièrement donnait de l'inquiétude. Un jour Davel avait rencontré à Cully un conseiller de Fribourg, qui lui demanda « comment les choses allaient dans le pays et si l'on était content de Leurs Excellences ». Ils étaient alors devant la maison d'un seigneur de Berne ; Davel le fit observer et répondit d'une manière vague ; mais il avait dîné avec ce personnage, d'ailleurs propriétaire de vignes dans l'endroit. Or

[79] Il fut même demandé à Davel s'il était l'auteur de ces bruits concernant Lucerne. *(Interr.)* – « Lucerne, prétendait-on, avait réclamé du secours de LL. EE. ; mais ce n'était que pour diviser le monde ». *Rapports secrets* des baillis. *Rec. off.*, 321.

précisément le 31 Mars et le 1er Avril, sur la frontière du bailliage de Lucens, « on remarqua plusieurs messagers des Fribourgeois qui allaient et venaient ». Berne, en conséquence, prit des mesures de ce côté : ses baillis de Lucens et de Vevey envoyèrent des patrouilles, firent occuper les ponts, « garder les passages sur les hauteurs ». Le matin même du jour où Davel devait partir pour Lausanne, dans chaque commune du canton de Fribourg, on avait reçu l'ordre de se tenir prêts et en armes « pour chasser les gueux et rôdeurs ». Cette espèce de patrouille générale avait continué et devait « rouler partout », à la réserve singulière et remarquée de trois grands bois interdits à la garde, sous peine de châtiment corporel. Au moment de s'absenter, des hommes avaient été retenus par les chefs de leurs communes à cause de ces troubles. « Les prisonniers de Lausanne, disait-on à Estavayer et ailleurs, ne le seront pas longtemps ; il y aura assez de monde pour les délivrer[80] ». Plusieurs mêlaient dans tout cela les puissances étrangères, mais surtout l'Évêque et la Savoie. L'Évêque allait rentrer dans son château. « Le prince de Savoie était un brave prince », avait dit en buvant un soir au cabaret, peu de temps après l'événement, l'enseigne Treytorrens » qui habitait la vieille bourgade vaudoise de Cudrefin ; et il avait ajouté : « Six cents hommes sont entrés à Lausanne ; on ne sait pas ce que cela baillera : je voudrais qu'il y eût déjà quinze mille hommes des troupes de Savoie campées dans la plaine de Payerne. — Ces quinze mille hommes pourraient bien être obligés de retourner sur

[80] « Diable m'emporte s'ils y restent deux fois vingt-quatre heures, « car il y aura assez de monde qui les en délivreront. » Propos d'un Fribourgeois. *Rec. off.* 321., etc.

leurs pas, dit un des buveurs. — Ha ! repartit l'autre, quinze mille hommes embarrasseraient bien ce pays. »

Berne enviée, haïe dans la Confédération, avec de vieux rivaux à ses portes, était-elle au moins sûre d'elle-même ? À force de se concentrer, son aristocratie s'isolait toujours plus. L'ouvrage fut consommé dans le courant du dix-septième siècle : outre l'anéantissement progressif des libertés du Pays-de-Vaud considéré comme province, il y eut dès lors oppression du peuple bernois proprement dit, usurpation d'un patriciat héréditaire clos de très près, dont toutes les pensées allaient s'absorbant dans le besoin de jouir, dans la sécurité de le faire, et qui vécut ainsi de sa fortune politique avec plus d'abondance et de poids que de grandeur. Une suite de mesures secrètes, excluant d'abord de toute participation aux charges les bourgeois externes, puis fermant la bourgeoisie de Berne aux sujets, enfin perpétuant la distinction entre les gouvernés et les familles gouvernantes, avait assuré la victoire de celles-ci, leur avait livré l'état. La moitié s'éteignirent ; elles ne furent point remplacées ; l'accès de ce patriciat fut interdit aux sujets ; et deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf privilégiés, au plus, répartis en moins de quatre-vingts familles, dont quelques-unes fournissaient jusqu'à une vingtaine de magistrats, gouvernèrent seuls, d'une manière absolue. Ainsi il y avait eu refoulement du peuple bernois proprement dit et de tout le canton par son gouvernement aristocratique ; de plus, refoulement des bourgeois de Berne par le patricial. Ces deux dominations superposées curent chacune leur réaction particulière : à l'aristocratie répondit la grande insurrection des campagnards et sujets allemands de Berne, vers le milieu du dix-septième siècle ; au patriciat, vers le milieu du dix-huitième, la conjuration du bourgeois de Berne, Henzi. Davel, représentant la cause d'un pays à part, vint entre deux. Ce qui le précéda et ce qui le suivit dit

assez qu'il ne s'attaquait pas du dehors à quelque chose de si solide au dedans. Les aristocraties suisses avaient vu s'élever contre elles plusieurs conspirations dans l'espace de quelques années, à Lucerne, à Zurich, à Genève. « On ne parlait que de trouble et de révolte », comme le dit une lettre adressée à l'avoyer de Berne lui-même, pour le féliciter au sujet de Davel. Aussi l'ambassadeur Stanyan, raisonnant sur ces faits et sur la constitution bernoise, l'avait-il récemment comparée à une « pyramide posée sur sa petite pointe, et qui ne peut pas manquer de tomber bientôt sous sa propre pesanteur, ou d'être renversée par une petite force étrangère. »

Par ses discours et par son manifeste, Davel a lui-même montré qu'il sentait tout cela, et les endroits faibles de Berne et ce qui la menaçait : bien qu'il partît d'une vue supérieure et, à toute rigueur, indépendante des circonstances, « il voulait profiter de toutes les causes secondes qui le pouvaient favoriser dans son plan ».

Il choisit donc le temps où les baillis, selon l'usage étant tous à Berne, laissaient le Pays-de-Vaud entre les mains des indigènes, pour vaquer à des élections et promotions où l'intrigue, la bassesse, la vénalité, la corruption des idées et des mœurs se montraient sous un jour à la fois ridicule et odieux : c'était une des principales taches du régime bernois et des plus remarquées ; on en peut voir un tableau piquant dans l'ouvrage du politique anglais déjà cité.

Pour point de départ Davel prend Lausanne. C'était la principale ville du pays, celle d'où il se ferait le mieux entendre et le mieux voir, celle dont le poids entraînerait tout le reste. Mais, pour décider Davel en faveur de Lausanne, n'y avait-il rien de plus ? Cette ville était dans une position particulière qui devait la rendre accessible à l'idée d'une émancipation : ville libre et impériale, elle avait été, avant la Ré-

formation, l'égale de Berne et son alliée, de plus capitale de l'Évêché. Elle avait aidé par les armes à occuper le Pays-de-Vaud et, pour prix de ce service plus hardiment qu'adroitement rendu, elle s'était vue indignement jouée et réduite au rang de sujette malgré ses murmures et ses protestations. Pour l'apaiser, on lui avait jeté quelques rentes, quelques domaines, quelques droits : le tout était moins de nature à faire de Lausanne une rivale inquiétante qu'un objet d'envie et un obstacle à l'unité dans le pays ; cependant ces mesquins et dangereux avantages ne lui étaient pas même assurés ; Berne, dès qu'elle se sentit affermie et pendant ce dix-septième siècle où elle consolida ces usurpations qui devaient crouler enfin dans le suivant, Berne reprit aussi à Lausanne tout ce qu'elle put. Après une longue mais lâche résistance, Lausanne, menacée de se voir contester le droit d'élire ses magistrats, avait cédé, et depuis l'an 1709 un contrôleur siégeait dans ses conseils et y avait le droit de *veto*. Mais on le voit par cette date : la plaie était encore saignante. En outre, par l'Académie, par les principaux pasteurs et professeurs, les Polier, les Bergier, les Crousaz, les Saussure, qui étaient lausannois, c'est à Lausanne que la question religieuse s'était principalement débattue ; c'est à Lausanne qu'on la savait le mieux, qu'on était le mieux au fait de l'iniquité commise et qu'on l'avait le plus péniblement sur le cœur. Davel demandait beaucoup aux Lausannois sans doute, mais bien moins que ce qu'il avait commencé par faire lui-même : et, tout considéré, peut-être avait-il plus de chance encore de les déterminer brusquement, par un coup d'éclat dont on ne pouvait pas revenir, que par des démarches préliminaires, où il eût encore mieux couru le risque de se sacrifier seul et probablement même sans être entendu. D'ailleurs, qui empêchait Lausanne de saisir au moins

l'occasion d'assurer, d'augmenter ses privilèges, en profitant de l'embarras de Berne, au lieu de ne songer qu'à l'en tirer ?

Enfin l'arrivée de Davel n'eut pas lieu aussi à l'improviste qu'il fallut le dire dans le temps, et qu'on le répète aujourd'hui : elle coïncidait avec une direction et comme avec un pressentiment des esprits en ce sens. On l'a déjà vu pour ce qui regarde la situation extérieure. Quant à ceux qui le suivirent à Lausanne, ils le firent bien, à ce qu'il paraît, dans une complète ignorance de son plan, mais non pas sans soupçon. Les paroisses croyaient que la revue, prétextée par Davel, n'était point « fondée sur un ordre précis de Leurs Excellences » ; et cependant elles n'y mirent qu'une trop lente ou trop légère opposition. Le capitaine Clavel n'avait pas douté qu'on ne fît « quelque difficulté » ; suivant le capitaine De Crousaz, ce choix des compagnies faisait « naître plusieurs pensées au public » ; pourtant ils le suivirent. Il circulait, au sujet des affaires du temps, des lettres anonymes remarquées du pouvoir[81]. Bref, il est évident que l'on soupçonnait quelque chose, qu'il se faisait un bruit sourd. Parmi les félicitations officielles des états voisins et alliés il s'en trouve d'assez maladroites ou d'assez méchantes pour ne pas dissimuler au gouvernement bernois qu'on n'avait pas été « sans inquiétude sur le succès et les suites de cet événement[82] ». Ce n'est pas l'entreprise de Davel qui fut jugée

[81] *Rec. off.*, p. 4, 33, 293, 533. – Après l'événement, on disait : « Le bruit court qu'environ deux mois avant son entreprise ce major avait dit à un riche gentilhomme de ce pays, qu'il se trouverait quelqu'un qui se sacrifierait pour la patrie. » *Msc.* n° 6.

[82] *Lettre* de félicitation de l'État de *Neuchâtel*. Elle se termine ainsi : « Priant Dieu qu'il en soit toujours de même de tous ceux qui pourraient concevoir le même dessein ». *Rec. off.*, 485.

étrange, impossible, mais son plan : ne le comprenant pas, on le blâmait surtout de s'être si facilement laissé surprendre et, comme le semblait dire une pareille critique, en si beau chemin[83]. Et, pour dernière preuve que Davel vit juste, entendit clair, et fut à l'unisson de bien des secrètes pensées, Berne s'est chargée de la donner, par le soin qu'elle mit à faire disparaître le manifeste où Davel avait rassemblé les griefs du Pays-de-Vaud.

Davel, ayant brûlé la minute, n'en avait pris qu'une seule copie, celle qu'il présenta au Conseil de Lausanne. Elle fut transcrite sur le registre de ce Conseil, et plusieurs personnes, à ce qu'il paraît, se la procurèrent ainsi que le discours. L'original fut expédié à Berne. Le Conseil-Souverain de la République ou le Deux-Cents l'adressa au Conseil-Secret avec un message où il lui recommandait de donner attention « à quelques-uns des points et des griefs mentionnés dans ce manifeste ; de l'examiner suivant son importance ; et de voir quel remède il y aurait à prendre pour calmer ces choses-là. » Mais l'avoyer et les sénateurs affectèrent de le considérer « comme une pasquinade » et firent disparaître l'original. De plus ils donnèrent ordre à leur député dans le Pays-de-Vaud de « s'informer sous main » si l'on en avait tiré des copies, et qui ? puis, « de chercher à s'en nantir avec manière *(mit Manier)* et sans que cela paraisse ». L'envoyé bernois fit lacérer dans le registre du Conseil de Lausanne, les pages où le manifeste de Davel était transcrit. Une copie devait avoir été vue à Genève : ou c'était un faux bruit, ou

[83] Il n'est pas jusqu'à De Crousaz lui-même qui, dans sa Relation, ne semble l'entendre ainsi : « Il arriva donc, dit-il, sans avoir daigné avertir personne de son arrivée ». *Rec. off.*, 100.

l'on ne put pas s'en emparer. Mais à Lausanne on en trouva sept : elles furent expédiées à Leurs Excellences qui ordonnèrent de les mettre sous scellé : et, au lieu de suivre le sage avis du Conseil des Deux Cents, au lieu d'examiner les griefs, on ne songea d'abord qu'à étouffer dans l'ombre la première voix qui les avait signalés ; puis cet appel, dont le lecteur a pu apprécier la fermeté et la modération, ne fut plus qu'un *infâme écrit, que le libelle diffamatoire, le manifeste impie, le manifeste scandaleux*. Toute l'affaire de Davel paraissait si extraordinaire, même à ceux que leur intérêt aveuglait ou éclairait le mieux, qu'il fut décidé à Berne de réunir chacune des pièces qui avaient rapport à cet événement, pendant que la mémoire en était encore fraîche. Ce recueil existe ; la plus grande partie de notre travail en est tirée. Arrivé dans l'arrangement des pièces au document en question, le secrétaire chargé de les rassembler n'a pu que lui assigner une place, en blanc, avec cette note : « D'après l'ordre de Leurs Excellences, le manifeste gît maintenant déposé à la Chancellerie dans la voûte inférieure, sous cachet. »

Que voulait, maintenant, Davel ? Ce qui résulte de l'exact et complet historique de son caractère et des faits ; ce qu'il a dit lui-même : faire une *levée de bouclier*, provoquer une manifestation ; se lever pour donner l'exemple ; se lever avec assez d'éclat pour que tout le monde le vît et l'entendît ; se lever assez fort pour inspirer du courage ; mais se lever sans exposer personne que celui qui avait fait le sacrifice de sa vie. C'est là un *trait* qu'il appelait *unique* et dont il faut se bien pénétrer.

Froidement analysée, et en rejetant pour un moment le mobile secret de sa vocation sur le second plan, la situation de Davel était donc celle-ci. Il se sentait révolté de la vue du mal et de l'injustice, pressé du besoin d'y mettre un terme. Il

avait cette confiance en soi qui, chez de pareils caractères, prend volontiers un tour superstitieux plus ou moins prononcé, plus ou moins étrange. Il voyait sa patrie opprimée, il voulait sa délivrance, et il était prêt à mourir pour la lui procurer ; mais Davel était de plus influencé là-dedans par son christianisme : et, soit sa propre nature, soit son époque, soit le mouvement d'idées par lequel son pays passait alors, il avait un christianisme pratique, actif, réalisateur si l'on peut dire, fort opposé à toute autorité oppressive pour les consciences ; ce christianisme, simple et libre, presque naïf, orthodoxe ou non, était cependant très enraciné, très scrupuleux, très austère. De tout cela résultait pour Davel, d'un côté, la persuasion religieuse que cet état de choses inique et immoral ne pouvait plus durer[84] ; qu'il fallait en délivrer la patrie, qu'il y était appelé, lui, puisqu'il était du moins prêt à se donner pour elle ; puis sa résolution de le faire, sa parfaite et joyeuse abnégation de lui-même ; et de l'autre côté, la nécessité non moins sacrée à ses yeux de ne contraindre, de n'exposer personne ; de n'être cause de la perte d'aucun de ses frères ; et de ne dévouer que lui seul, si malheureusement il était le seul qui, pour la cause qu'il allait proposer, se fît du sacrifice une gloire chrétienne, un pieux et magnifique devoir.

Ce plan fut moral et il voulut l'être : Davel a le droit qu'on insiste nettement là-dessus. Pour attaquer le fond d'une pareille entreprise au nom du christianisme, il faudrait bien fâcheusement méconnaître l'esprit de ce dernier, esprit

[84] « Croyez-vous, disait Davel à ses interlocuteurs dans sa prison que Dieu veuille et doive laisser les choses éternellement dans un état si déplorable ? » *Msc.* n° 6.

d'action et non d'inertie, de liberté et non de servitude, de charité, de dévouement, et non de soumission passive. Le chrétien ne doit certainement pas prendre le poignard, mais il ne doit pas davantage s'enfuir devant la hache : il doit présenter la tête, au contraire, si c'est le moment de l'exemple et du sacrifice, du *témoignage* comme dit l'Évangile, qui, un moment ou un autre, appelle tous ses disciples à un rôle de témoin. Davel le croyait venu ce moment d'exposer, même sa vie, pour ce qui, sous une pauvre apparence et dans un petit espace à d'écart, n'en était pas moins à ses yeux la gloire de Dieu, la justice et la vérité. Il le croyait venu, non pas comme les conspirateurs ordinaires, à cause seulement de quelques vexations politiques, mais à cause de l'état tout entier, temporel et spirituel, où il voyait son pays. Son manifeste et son dernier discours unissent continuellement ces deux aspects : ses griefs ne portent pas uniquement sur des objets matériels ou sur des principes abstraits ; ce sont aussi des griefs moraux. La chose est si vraie qu'on la trouve étrange aujourd'hui, tant cette vue, même dans sa simplicité et son ingénuité, est au-dessus de la nôtre qui se croit si complète et si perfectionnée.

Cette moralité, Davel l'observe en outre à un degré inouï, jusques dans les apprêts secondaires du mouvement dont il voulait donner le signal. Il était certain de ne compromettre personne, et il trouve encore moyen, dans un mystère si prodigieux, de garder même les apparences, de sauver la moralité de la plupart des détails et des faits, après avoir sauvé celle de l'ensemble et des intentions. Il aurait pu simuler des ordres ; il se contente de ne pas tirer d'erreur ceux qui lui en croient à le voir agir comme il fait. Il veut faire une revue, un voyage à Berne, et en effet il aurait marché contre elle. Il est remarquable combien ses prétextes sont vagues, et l'on ne saurait s'étonner trop que ses officiers et ses sol-

dats l'aient suivi sans plus d'objections. Enfin, tel est son ascendant, cet irrésistible et incompréhensible ascendant des forts ; il est si sûr de tout, il arrange tout si bien, que, malgré les plus ardentes recherches, il n'y a que lui de compromis, et que, le pays s'étant prononcé par un refus, tout y rentre dans le même état ; rien n'est changé : celui seul qui avait voulu un meilleur ordre de choses disparaît du milieu de ceux qui l'ont rejeté. Mais néanmoins « il s'était trouvé quelqu'un qui s'était sacrifié pour la patrie[85] ».

Ce côté moral n'est point seulement un accident, une particularité honorable du projet de Davel –, il en est le fond, l'essence même. Davel évidemment ne voulut agir qu'ainsi ; et la preuve c'est qu'il lui eût été facile d'agir autrement. Il a remarqué lui-même, pour se bien faire comprendre un jour, qu'il avait, dans son plan, « négligé toutes les règles de l'art militaire ». Personne ne niait cependant qu'elles ne lui fussent très bien connues et qu'il ne les eût mises en pratique plusieurs fois. Quoi de plus aisé, par exemple, que de prendre tout de suite le château, comme cela entrait dans son plan si on l'acceptait ? Il arrive « tout droit » à la Cité : qui l'empêchait d'aller à la forteresse ouverte et vide du bailli, au lieu de se poster seulement sur la terrasse ? Qui l'en empêchait que sa propre résolution de ne faire violence à personne, ni aux autres, ni à lui qui voulait, non se précipiter, mais se donner librement.

L'entier sacrifice d'un homme de bien pour sa patrie n'y trouverait-il nul écho, nul point d'appui ? Voilà quelle était toute la question. Davel a su parfaitement la situation phy-

[85] Voir la note 81, ci-dessus.

sique et morale de son pays, ses droits, ses besoins, ses souffrances. Mais peut-être ne s'est-il pas avoué suffisamment jusqu'à quel point cette situation, chez ceux qui la subissaient, était méritée, voulue même à force d'impuissance à ne la pas vouloir. S'est-il assez dit : les villes disputant misérablement, chacune pour soi, quelque lambeaux des libertés passées ? toutes les communes, grandes et petites, acceptant et entretenant la désunion générale ? le clergé vendu, étouffé, respirant à peine et pliant toujours ? les nobles ne cherchant qu'eux seuls et qu'un prince, les uns se contentant de Berne faute de mieux, les autres regrettant sans courage le temps passé, et la plupart indécemment faciles à changer de servitude ? Quelques étincelles de réveil ne lui ont-elles pas un peu caché ce fond noir d'engourdissement ? Saisi de la nécessité et de la beauté de son œuvre ; grandement mais trop touché peut-être aussi de ce que cette œuvre serait sienne, il ne voulut pas voir autre chose et, sûr de lui, ne soupçonna rien pour ne pas avoir à soupçonner tout. Il ne pouvait faire en son chemin de plus mauvaise rencontre que celle du Contrôleur, et cependant il s'adresse à lui. Il est vrai que, de façon ou d'autre, ce magistrat aurait toujours été l'un des premiers mis au fait ; qu'il fallait un intermédiaire, pour ne pas risquer de surprendre l'adhésion du Conseil, ou de compromettre inutilement quelques membres en minorité dont, en ce cas, Davel voulait pouvoir ignorer le généreux appui ; qu'en s'adressant d'abord au Contrôleur, dans une entrevue où d'ailleurs ils ne furent pas seuls, il avait chance de l'occuper et de le voir plus tôt venir ; que des membres de cette même famille De Crousaz se montraient alors fort opposés aux prétentions de Berne dans les affaires religieuses. Mais enfin tout cela fut secondaire pour notre major ; son rôle était de faire à Lausanne une proposition généreuse où lui seul risquait tout : peu lui importait le maître des cérémo-

nies. Une telle certitude de sa vocation, une telle croyance en soi, une telle *vision* de son devoir, ne sont-elles pas nécessaires pour former et pour soutenir un plan pareil ?

On dit : ce plan n'était pas sensé, pas réalisable. Il le paraît. Mais Davel n'était pas tenu de penser vilement de ses compatriotes ; et son projet était quelque chose de plus que possible et que facile ; il était pur, il était beau. Une pareille pensée ne germe pas impunément dans un noble cœur ; elle n'y peut périr ; il faut qu'elle éclate : elle brisera celui qui la contient ; mais ce ne sera pas sans fruit : son fruit même ne pouvait se produire sans rompre l'enveloppe. Ce qu'on appelle la difficulté de ce plan, c'est sa simplicité et sa grandeur mêmes, sa trop haute et trop pure beauté. Il nous semble aujourd'hui qu'un conspirateur moins délicat et moins élevé aurait eu plus de chance[86] : mais, sans parler de l'immoralité contagieuse de son action, il est probable, ou que ce conspirateur ne se serait pas trouvé, ou que, dans l'état de désorganisation du pays, ce qu'il y avait encore de mieux attenter, c'était un coup de main. Davel l'a fait. Un autre l'eût-il fait seulement comme lui ? Et si personne ne répondit à son appel, malgré la possibilité démontrée d'une réussite, un autre, en compromettant plus de monde, aurait-il trouvé de quoi se soutenir bien longtemps ? les raisons ne manquent pas pour en douter.

Le plan de Davel reposait tout entier sur son ressort moral ; le succès en fut complet, extraordinaire, tant qu'il resta

[86] La conspiration de Henzi et de ses complices, hommes de lettres, savants et poètes, fut faite dans toutes les règles et avec le seul but de réussir. A-t-elle, en manquant aussi, porté seulement les fruits de celle du simple et rustique Davel ?

entre les mains de son auteur : mais ce ressort ne jouant que dans une âme, une fois le plan remis à d'autres, sa force interne n'y étant plus, l'admirable machine s'arrêta tout-à-coup. Le mystère et le dévouement, ici intimement liés, avaient tout fait. On ne comprit pas le dévouement, on profita du mystère, peut-être on en abusa. Davel succomba, et il succomba seul.

Une analyse comme celle à laquelle il nous a fallu recourir, est plus précise que la réalité, qui, avec plus de largeur et de nuances, a en outre une certaine ignorance, un certain oubli de soi, qui fait la vie. Ainsi l'homme dont nous nous occupons put n'avoir pas des idées aussi formelles sur tous ces points ou, à certains moments, laisser glisser les unes et garder les autres en saillie : il vivait, il sentait ; nous, nous cherchons à le recomposer, nous l'étudions, nous pensons à lui : indubitablement donc nous l'arrangeons un peu. Lui, il était bien plus libre et plus aisé, plus vivant, et par conséquent plus inexplicable et plus profond. Mais nous croyons pourtant avoir saisi le trait essentiel, celui seul qui peut donner la clef d'une histoire aussi singulière, ou plutôt unique dans son genre ; Davel la comprenait certainement ainsi, il se refusa toujours à la considérer autrement ; mais on pourrait dire qu'il en avait le sens plutôt par inspiration que par réflexion. Le lecteur est à même de juger, par les faits, les observations qui les accompagnent, de penser et de sentir d'une manière moins tranchée et plus vraie que nous n'avons pu dire et exprimer.

Les termes ordinaires ne sont jamais exacts pour caractériser un homme que ses contemporains déjà qualifiaient d'extraordinaire ; et il l'est véritablement, à moins que l'on n'en juge d'une façon matérielle ou hautaine, comme si le dévouement ne faisait pas à lui seul un résultat, et qu'il fallût

mettre une injuste différence entre la force qui ne peut se produire que dans un petit espace et celle qui se meut dans un grand. Si le mot de conspirateur n'était inapplicable à qui agit et se sacrifia seul, le major Davel serait le conspirateur moral et pur, le conspirateur consciencieux, religieux, j'allais dire : le conspirateur chrétien. De même on sent, en lui, le héros antique, mais tempéré, familiarisé par l'esprit moderne ; son air décidé, sa droite stature sont bien du vieux militaire ; il a le front haut du soldat, mais sous le rayon ; et, par le merveilleux ou le secret de sa vie, enfin par sa couleur rustique et populaire, nous osons insister là-dessus, une sorte de parenté avec Jeanne d'Arc.

En résumé, donner l'exemple, enseigner la voie, témoigner contre le mal pour le bien, se sentir porté d'une impulsion si franche et si forte qu'elle fasse l'effet d'une vocation, se dévouer religieusement pour sa patrie, voilà bien clairement, quand on y a longtemps pensé, ce qu'on trouve chez Davel : quelque chose, au fond, de très simple malgré le merveilleux, mais aussi de très rare et de grand. À cause de cette simplicité même, il est si libre et si dégagé qu'il échappe : mais un regard de compréhension le fixe ; et l'on voit alors, dans l'obscurité de souvenirs où il lui sied de demeurer étranger à la gloire, sa mâle et sereine figure qui vous répond avec une intelligente bonté. Il faut renoncer à le saisir, ou le saisir ainsi. L'aborder autrement, c'est s'engager dans des difficultés sans issue. Ceux qui affectent de le regarder avec sévérité ou dédain ne l'ont pas vu.

Quelqu'un prononcera le mot de folie. Cette idée vint aussi aux contemporains et, dans les récits qu'ils nous ont laissé de l'entreprise de Davel, l'un d'eux, un seul il est vrai, prétend que la mère de notre major « avait déjà quelque chose d'extraordinaire et que, de deux fils qu'elle a eus, l'un

est mort dans une grande aliénation d'esprit, et l'autre avec un petit dérangement de cerveau ». Cependant le mot de folie, malgré cet antécédent, n'est jamais nettement articulé, pas même par De Crousaz. On dit bien *fanatisme, imagination échauffée, cerveau monté ;* mais il est évident que la seule chose qui embarrassait chez Davel et le faisait taxer d'extravagance par les plus sévères, c'étaient ses idées sur sa vocation. On aurait dû se borner, comme nous, à renoncer à les comprendre, puisque tous d'ailleurs ne cessent de nous répéter : « À ses visions près, il raisonnait fort conséquemment. Ses réponses étaient toujours à propos et pleines de bon sens, à son fanatisme près[87]. Et puis, convenons-en, nous délirons tous. Mais quelle folie que celle de ne vouloir vivre et mourir que pour Dieu et pour ses concitoyens, au lieu de ne songer qu'à soi dans la vie et de ne pas même se donner à un autre dans la mort[88] !

Au surplus, la narration, de nouveau toute nue, de ce qui suivit l'arrestation de Davel, va bien mieux le défendre ; en même temps qu'elle augmentera le jour où nous l'avons placé[89].

[87] *Mém. Sur le Cons.*, p. 414-417. *Msc.* cités.

[88] Comme l'a dit avec éloquence, en parlant de Davel, le premier écrivain de son pays : « Fou si l'on veut, mais d'une folie sublime et touchante. » Voir *Le Semeur,* t. VII, 269, art. de M. Vinet.

[89] Pour mieux voir Davel à son point de vue, il aurait fallu commencer par l'analyse de son caractère et seulement alors raconter son entreprise : ce plan est peut-être le vrai, mais en le suivant nous aurions craint de faire trop de violence à l'attente du lecteur. On peut d'ailleurs être certain que notre travail contient en nature

III.

Le conseiller lausannois, porteur de la nouvelle à Berne, M. Charrière de Sévery, y était arrivé par « une route étrangère », et avait trouvé le grand-conseil de la république, qu'on appelait le Deux-Cents, occupé des nominations aux places de baillis. Il remit sa lettre[90]. Ce fut d'abord une grande confusion de se voir si bien pris au dépourvu. Les élections furent abandonnées, et les baillis reçurent ordre de se rendre chacun dans leur bailliage. Puis la lettre du Contrôleur, puis celle du conseil de Lausanne vinrent rassurer les patriciens, si désagréablement interrompus au moment où, suivant leurs loix, ils se faisaient la distribution des revenus publics, et se négociaient l'état en famille.

Aussitôt après les premiers ordres, le Trésorier de Wattenwyll, à qui cette charge donnait un rang considérable, fut envoyé, comme Haut-Commandant, dans le Pays-de-Vaud,

ou en substance tous les documents que nous avons eus en notre possession.

[90] Elle aurait été écrite par le Contrôleur. Elle ne renferme que le simple fait « de la fatale conspiration », et charge M. de Sévery de donner les détails. Pas un mot sur l'*extravagance* de Davel, sur la *facilité* de faire échouer son entreprise, comme on s'exprima lorsqu'il eût découvert son dessein de n'agir qu'avec l'assentiment d'une autorité constituée. À voir cette première lettre, on ne mit point en doute que l'affaire ne pût réussir. Ceux qui refusèrent ne peuvent donc se rejeter sur ce qu'il y avait d'extraordinaire dans le projet de Davel, pour dissimuler leur manque d'indépendance et de cœur.

avec des pleins pouvoirs pour agir au milieu de ce qu'on crut d'abord une véritable révolte. Il partit accompagné d'une cinquantaine d'officiers et de volontaires[91]. Le 2 avril il était à Lausanne et, avant même d'y être arrivé, il avait pu voir que sa mission n'exigerait pas grande besogne. Déjà sur les hauteurs de Montpreveyre, aux frontières du bailliage, il avait trouvé le contrôleur et major De Crousaz avec douze dragons, venus là pour le recevoir. La cavalcade ainsi grossie, il descendit jusqu'à l'ancien couvent de sainte-Catherine, jadis pauvre hospice desservi par des femmes au passage dangereux de la forêt. Là, cinquante hommes commandés par un officier supérieur lui présentèrent les armes, et on battit aux champs. À chacune des portes de Lausanne, une troupe pareille se tenait prête à lui rendre le même honneur. Devant la maison-de-ville, deux compagnies formaient la garde principale. Au château, où il monta ensuite, un corps de soixante étudiants bien équipés attendait le Haut-Commandant, enseignes déployées ; ils le reçurent avec de la musique : la garde du château leur était confiée ; ils s'en acquittaient avec une vigilance pleine de bonne volonté, mais qui ne se ne doute de rien. Le représentant de Berne entra ainsi dans sa haute demeure et, de là, plus en sûreté que

[91] « Ce seigneur ne voulut prendre aucune troupe… Il dit même que, quand la ville de Lausanne et tout le pays de Vaud serait en armes, il n'appréhenderait pas de s'aller jeter au milieu d'eux. » *Msc.* N° 3. – Ce patricien paraît avoir été aimé et estimé dans le Pays-de-Vaud : du reste, il ne faut pas oublier que la première lettre du conseil de Lausanne était déjà un fait assez rassurant. En tout cas on voit, par ce passage, qu'à Berne on ne se dissimulait pas la possibilité d'un soulèvement général.

les évêques qui l'avaient élevée, il put reposer ses regards satisfaits sur un pays magnifique et sur un peuple soumis.

Aussitôt l'entreprise et l'arrestation de Davel communiquées, les mesures de précaution prises à Lausanne furent reproduites par tout le pays. Le signal n'ayant pas été répété par ceux auxquels il s'adressait, chacun, dans sa peur d'avoir paru le comprendre, se hâta de faire en sens contraire de tardives démonstrations. Les baillis ou leurs officiers activèrent le zèle. À Morges, il y eut garde de trente hommes à chaque porte, autant au château. À Aubonne, le bailli Fischer était, comme il l'écrit assez grotesquement lui-même, déjà « botté et prêt, dans la nuit obscure et profonde, à partir pour Lausanne, afin d'y animer les bien-intentionnés et persuader les autres à leur devoir », lorsque survint le conseiller Seigneux qui le rassura. Néanmoins il fit garder les ponts et mettre en état les signaux voisins. Le bailli de Romainmotiers prit les mêmes mesures et fit de plus surveiller sans bruit deux villages dont il paraît que, pour une cause ou pour une autre, on se défiait. À Nyon, l'on disait n'avoir « rien su que par le courrier ordinaire » ; le bailli avait l'air d'en être persuadé ; toutefois, selon lui, « le moins de bruit que l'on ferait serait le mieux, la prudence le voulait » ; aussi ne fit-il garder ni le poste de Saint-Cergue, ni celui de Coppet. En revanche, à Bonmont, qui est tout proche et qui s'élève au pied même de ces vastes forêts où Berne, pour mieux hérisser sa frontière, avait découpé une longue lisière et comme une ceinture boisée à laquelle il était défendu de toucher[92], le bailli ordonna d'exactes patrouilles d'heure en heure. De Vevey et de Moudon, ainsi qu'on l'a vu, on observa Fribourg. À

[92] C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les *bois d'avenues*.

Aigle, on soutenait avoir vu passer un homme en habit de femme ; ce ne pouvait être qu'un complice de Davel et, sur les ordres du gouverneur Jenner, le maître-de-poste Dufour avait dû courir à cheval jusqu'au pont de Saint-Maurice pour amener cet homme au château, mais il n'avait pu l'atteindre.

Puis vinrent les compliments. Le 5, dès le lendemain de son arrivée, le Haut-Commandant reçut ceux du conseil de Lausanne, auquel il remit en échange, de la part du Conseil-Souverain, une lettre de louanges sur le zèle et la fidélité de la magistrature lausannoise. Le reste du pays vint à la file répéter les mêmes démonstrations. Il y eut, dans ces félicitations officielles, une bonhomie d'abjection singulière. Aubonne appelle le cri de salut proféré par Davel « une énorme faute, un crime de lèse-majesté » ; et, en effet, elle ne nomme jamais Berne autrement que « notre auguste souverain ». Vevey, dans sa lettre, répète le mot Excellences huit fois, en seize lignes. Les Quatre-Paroisses de Lavaux durent exprimer, par l'organe de leurs châtelains et bannerets, « leur mortifiant chagrin qu'il soit sorti du milieu d'eux un indigne et malheureux sujet pour former, par l'ingratitude la plus noire et la perfidie la plus exécrable, un à odieux attentat ». En expliquant leur facilité inouïe comme « une marque de leur prompte obéissance à des ordres même secrets, nous ne pouvons nous consoler, ajoutent-ils, d'avoir été surpris dans notre zèle et choisis pour être les instruments que ce perfide se proposait de mettre en usage contre les droits de votre souveraineté. » Yverdon ne fut au moins pas si pressé que les autres communes vaudoises : le 13 avril seulement il s'exécuta. L'excuse qu'il donne de son retard semble être une de ces balourdises faites à demi intention qui reviennent à du persifflage ou à une intime moquerie sans rire et sans bruit. « Nous nous sommes félicités en notre particulier, écrivirent-ils, tant que nous avons dû croire Leurs Excel-

lences peut-être plus occupées à nous connaître que préparées à nous écouter. »

Ainsi un seul homme, comme il l'avait voulu, remuait bien sa patrie tout entière ; mais il ne la réveilla pas.

Il était maintenant prisonnier, et son procès allait commencer. Cette idée ne le troublait point, quoique, dès le premier moment, il se fût attendu à la mort. Ce n'était plus des soldats, mais les étudiants qui formaient la petite garnison du château. Ce changement fut « un sujet de joie pour Davel, parce qu'il eut le plaisir de s'entretenir quelques jours avec ces messieurs, dont la conversation lui était plus agréable que celle de ses gardes du jour précédent ». Plusieurs de ces jeunes gens, à coup sûr, plaignirent leur prisonnier, apprirent à l'aimer et regrettèrent en un sens d'avoir obtenu ce poste, que sans doute la seule ardeur de la jeunesse leur avait fait ambitionner. « Ils furent extrêmement surpris, nous dit-on, d'entendre le major raisonner tout autrement que ne font les criminels ordinaires. Bien loin de condamner son entreprise ou de témoigner du chagrin de ce qu'elle avait échoué, il paraissait content de son état et disait que ses chaînes l'ornaient plus que n'auraient pu le faire des chaînes d'or ». « Le Souverain, disait-il encore, voyant par ce coup d'éclat, que le plus solide appui du gouvernement consiste dans l'équité et dans la modération avec laquelle on traite les peuples, ouvrira les yeux sur les abus et les désordres dont je me plains dans mon manifeste, et il y apportera du remède. Je mourrai satisfait dans la pensée que ma mort procurera quelque avantage à ma patrie. » Tels étaient les discours qu'il tenait à ses jeunes gardiens. Du reste, il fut positivement remarqué, comme nouveau trait à son avantage, qu'il « ne prit point à tâche de jeter des semences de rébellion dans leur esprit ».

Immédiatement après son arrestation, le Jeudi, 1er avril, à huit heures du matin, il avait déjà été interrogé par le lieutenant et les assesseurs baillivaux en l'absence de « sa magnifique seigneurie baillivale ». Ses réponses furent très précises et très simples. « Comme le secret était l'âme de cette entreprise, il avait cru ne le devoir pas confier avant le temps. Il n'avait voulu faire courir qu'à lui seul le danger auquel il s'exposait visiblement en cas que Messieurs de Lausanne n'acceptassent pas son invitation », malgré les discours et les actes dont il l'accompagnerait. « D'autre côté, il se reposait sur l'obéissance de ses soldats. Il n'avait donc déclaré son projet à personne et était venu à Lausanne pour en faire lui-même la proposition à Messieurs du Conseil, comptant que par leur moyen il aurait de l'argent et des munitions. » On le menaça de lui faire serrer les doigts avec des fers qu'on lui montra, pour l'engager à déclarer ses complices. « Il assura fortement n'en avoir aucun », disculpa entièrement ses officiers et ses soldats, et s'expliqua au sujet de celles des trois lettres trouvées sur lui qu'il voulait adresser à Leurs Excellences de Fribourg. « Sur des insinuations que les sujets de Fribourg lui avaient faites de quelques mécontentements qu'ils avaient contre Leurs Excellences de Berne, il espérait que cet état entrerait dans son projet. Se fondant, d'ailleurs, sur un mécontentement général dans le pays, il n'avait pas douté que ses compatriotes ne se joignissent à lui pour venir à bout de son dessein et recouvrer leur liberté. Si la ville de Lausanne, répéta-t-il plusieurs fois, y avait voulu concourir, le succès était infaillible et l'affaire tellement assurée qu'il n'aurait pas été besoin de tirer un seul coup de fusil. »

Le 2 avril s'était passé à attendre des nouvelles de Berne et à faire grande réception au Trésorier Haut-Commandant. Le 3, recommença l'interrogatoire, en présence de ce der-

nier, du bailli Willading, de son lieutenant et de ses assesseurs. Le Trésorier parla avec beaucoup de bonté au major qui dit « avoir pour lui en particulier un respect fondé sur une véritable estime ». L'interrogatoire dura quatre heures. Les questions étaient plus nombreuses, plus détaillées, et les réponses plus brèves sur les points que Davel avait, dès l'abord, éclaircis de lui-même autant qu'il le voulait. Du reste, « il exposait toujours fort librement toutes ses pensées ». Mais pour ses motifs, pour ce qu'il reprochait aux Bernois, il renvoyait à son manifeste, où d'ailleurs, fit-il observer lui-même, il ne nommait aucun particulier. Il n'avait « cherché nul secours des puissances étrangères » : sa conversation avec un conseiller de Fribourg, sa lettre pour cette république etc., n'étaient que des circonstances accessoires, des occasions, des prévisions ; lui seul avait tout voulu, tout fait ; il n'avait aucun complice « ni dans ce pays, ni dehors ». Quant à son plan même, « il le croyait bon » ; il pensait « faire du bien soit à Leurs Excellences, soit à leurs sujets du Pays-de-Vaud : il déclarait donc n'avoir aucune repentance ». On le menaça encore de « le faire souffrir » pour l'exhorter à « découvrir tout ce qu'il avait sur le cœur au sujet de son dessein ». On était au samedi, on lui donna jusqu'au lundi « pour se réfléchir entre cy et lors, auquel temps on le torturerait. » – « On le peut dès aujourd'hui, répondit notre Davel : quand on me ferait plat comme du papier, je n'en dirais pas davantage. » Au rapport de la procédure elle-même, il prononça ces paroles « avec beaucoup de fermeté et de constance, sans paraître aucunement ému, ajoutant que cela lui était une gloire, qu'il n'avait jamais fait plus belle action, qu'il se disposait à la mort et à faire un sacrifice de sa vie ».

Le 4, qui était un dimanche, se passa en cérémonies. Les tribunaux de Lausanne, l'Académie, un nombre considérable

de vassaux, la ville d'Aubonne, ouvrirent la marche. « Sa Grandeur répondit toujours d'une manière fort gracieuse ».

Le lundi 5, au matin, Davel fit demander à M. de Wattenwyll un entretien particulier, dont il ne nous est rien revenu, sinon que Davel y raconta « toute sa vie depuis trente-cinq ans, et tout ce qu'il avait fait jusqu'à ce moment. Il dit tenir sa dernière action pour une prédestination singulière, plutôt, suivant la distinction du Haut-Commandant, pour une inspiration ». Ce dernier conclut de cette conversation que « le détenu devait être, pour quelque chose, un cerveau monté *(hirnwüthiger)* ».

Davel ne dévoila pas d'entrée ses visions ou ses idées sur sa consécration pour la délivrance de son pays, mais seulement le cinquième jour de son emprisonnement et celui de son troisième interrogatoire, « Jusques-là, nous dit-on, il n'avait parlé qu'en zélateur du bien et de l'avantage de sa patrie ». Dans le second interrogatoire il avait seulement dit d'une manière vague, ce qui ne fut pas autrement remarqué, « que Dieu lui avait donné des lumières pour faire son plan ». Si De Crousaz mérite en ceci quelque créance, Davel lui aurait aussi confié ce point, dans leur conversation de nuit après le souper. Mais on voit bien que celui qu'il appelle son ami respectait trop les signes secrets de sa vocation pour en parler beaucoup au premier propos. Il semble s'être retenu là-dessus comme par une sorte de pudeur. Enfin, l'approche des dernières extrémités le décida sans doute à se faire mieux connaître et la torture lui arracha le fond de son âme, mais par informes lambeaux.

Dès le début donc de son troisième interrogatoire, le major Davel fit le récit de cette scène étrange de sa jeunesse, telle que nous l'avons rapportée d'après le greffier, plume

bien grosse et bien rude pour de si délicates matières, mais il est ici notre principal historien. Trente-cinq années auparavant, la belle Inconnue lui avait donc prédit toute sa vie, y compris cette dernière action, dont même elle lui indiqua le plan, et jusqu'à lui dire de « composer un manifeste, qui *fût écrit durement* », c'est l'expression dont elle se servit. À travers sa longue carrière de soldat jeté çà et là par la guerre, il avait toujours reconnu vraie cette lumière qui lui était jadis apparue ; et, « si les autres n'avaient pas fait attention à certaines choses, lui, à qui elles avaient été données pour signes, ne pouvait point, disait-il, ne les pas remarquer. Il se trouvait content et tranquille dans son état, ayant reçu de Leurs Excellences toutes sortes d'honneurs et de bienfaits. Aucune passion personnelle n'était donc entrée dans son projet. Âme vivante sous le ciel n'en avait eu connaissance ! Nul ne l'avait induit, rien ne l'avait porté à ce dessein, sinon une force supérieure qui le conduisait et à laquelle il n'avait pas pu résister. » On lui adressa une question qu'il ne comprit pas comme on la lui faisait, ou qu'il se crut permis de comprendre à sa manière, regardant celle-ci comme la seule bonne, et non à celle de ses examinateurs. – « Quel était votre but principal, lui demanda-t-on : celui de détruire l'état ou de vous venger de quelques particuliers ? » Cette dernière supposition était bien indigne de qui avait mis le plus grand soin et réussi à n'exposer que lui-même dans un tel remuement. Mais, corriger les abus, « faire un quatorzième canton », c'était, suivant la manière de l'entendre, détruire l'état, ou le conserver. Davel put donc répondre avec sincérité « qu'il n'avait pas eu dessein de détruire l'état ni de se venger de personne ; qu'il n'avait eu d'autre but que de suivre le plan qu'il avait remis. L'événement lui en était inconnu et caché, » ajouta-t-il maintenant qu'il s'était ouvert sur sa vocation : « toutefois il avait bien reconnu qu'il s'agissait de

quelque chose qui tendait à un redressement dans les affaires, mais sans effusion aucune de sang. » Et il citait, en preuve, sa défense à ses soldats de prendre des munitions (il répandit par terre de la poudre que quelques-uns avaient apportée). Mais, autre part, il déclare avoir prévu que, Lausanne acceptant, on aurait assez de provisions de guerre par son moyen ; et il continua de témoigner la plus entière certitude de la réussite en ce cas, « ne fondant pas le succès sur le grand nombre de troupes et demandant seulement cinquante hommes à Messieurs de la ville pour marquer qu'ils entraient dans son projet. » On ne doit point voir là-dedans une contradiction mais plutôt, et il me semble assez à nu, cette espèce de caractère à double fond qui est celui de Davel[93]. Il y a en lui deux hommes n'en faisant qu'un, distincts mais parfaitement concordants, superposés et coïncidents l'un avec l'autre : l'homme extérieur, visible, qui, sauf quelques circonstances accessoires, semble agir comme pourraient le faire tous les autres ; et l'homme du dedans, l'homme caché, étrange, unique, et qui pourtant fait mouvoir le premier.

On suspendit alors ce troisième interrogatoire, le plus singulier de tous. Frappé d'avoir affaire à un prévenu d'une trempe si peu commune, le greffier ne put s'empêcher d'ajouter cette note : « Le dit Davel a parlé avec beaucoup de fermeté, et autant de modération et de liberté d'esprit qu'il aurait fait dans une conversation ordinaire. »

[93] Le cachet de Davel, autant que j'ai pu le distinguer encore dans les originaux de ses lettres, paraît être une sorte de vase fermé.

Ce même jour, ses examinateurs s'assemblèrent une seconde fois et lui déclarèrent qu'ils allaient « lui faire serrer les doigts en place de torture ». On lui mit les pouces entre deux platines avec ordre de les serrer jusques à ce qu'il criât. Il confirma tout, et donna quelques éclaircissements, quelques détails nouveaux : nous les avons rapportés à leur place. Davel, il en a lui-même averti, n'a pas dit tout ce qu'il avait jugé notable dans sa destinée, mais seulement quelques faits. Chez un bomme de cette force et de cette possession intrépide de tout son être, il est probable que la torture a plus arrêté qu'arraché d'autres révélations. « Quoique l'on eût déjà beaucoup serré, on n'avait pas été capable de lui tirer aucune plainte ni même d'altérer le moins du monde la sérénité de son esprit ». Un de ses examinateurs, voyant cela, lui demanda s'il ne souffrait pas. *Oui, Monsieur, et même de grandes douleurs :* ce fut toute sa réponse dans sa simplicité héroïque ; et il continua, « avec un grand sang-froid », de parler sur les questions de son procès. « Ses juges furent si touchés qu'ils n'eurent pas la force de faire serrer davantage[94] ».

Le lendemain (mardi 6 avril) fut une nouvelle journée de compliments. Wattenwyll « alla, par ordre de Leurs Excellences, remercier de leur part Messieurs du conseil de Lausanne de la fidélité et du zèle qu'ils avaient marqués pour

[94] « Il est salutaire de faire connaître à quel prix on recouvre la liberté lorsqu'on l'a perdue ! » s'écrie, à ce moment de l'histoire de Davel, celui qui ayant pu mener à bien l'œuvre de notre indépendance se donna en même temps la tâche d'honorer la mémoire de son prédécesseur. Voir les remarques de *Fr.-C. Laharpe* sur l'Hist. du major Davel, p. 158.

leur légitime souverain ». Le Haut-Commandant était accompagné, pour cette cérémonie, des deux baillis de Lausanne, l'ancien, Hacbrett, et le nouveau, ou le *moderne*, comme on s'exprimait, Willading ; d'un Bonstetten ; d'un Muralt, dont la famille fournit aussi un croyant à des inspirations extraordinaires[95] ; de quelques autres Bernois et de l'un de ces rares Vaudois devenus bourgeois de Berne. L'assemblée était nombreuse et imposante. Tout se passa avec force belles démonstrations. Les compatriotes de Davel remarquèrent, avec une satisfaction grande, que Wattenwyll fit son remerciement officiel « en des termes extrêmement forts et obligeants ». Mais ils ne disent pas ce que « sa Grandeur », comme ils l'appellent, sut bien écrire à Berne, en ces mots, avec une joie qui dans tous les sens fait pitié : « Et tandis que le Haut-Commandant était assis sur le siège du bourgmestre, la tête couverte, tout le conseil l'écouta tête nue, pendant qu'il faisait son discours. »

Le jour suivant, il n'y eut qu'un petit interrogatoire insignifiant ; mais le surlendemain, vendredi 9, la procédure reprit et redoubla son horrible appareil. Ce n'était plus de Davel qu'on s'inquiétait maintenant. Il allait disparaître : qu'importaient ses révélations sur lui-même, et qu'il périt méconnu ? puisqu'on ne pouvait le rendre odieux, c'était autant de gagné pour ses ennemis et ses juges. Davel pour eux déjà n'existait plus, mais ne laissait-il personne après lui ? telle était la question. On n'épargna rien pour l'approfondir.

[95] M. de Muralt, l'auteur des agréables *Lettres sur les Français et les Anglais*, finit par se convertir à l'une des sectes ou écoles mystiques si nombreuses au dix-huitième siècle. *(Ouvrage publié par la BNR.)*

Il vint de Berne des lettres-souveraines ordonnant de chercher encore à amener le prisonnier à un « aveu rond », principalement sur son manifeste, qui, nous l'avons vu, avait fait sensation dans le Grand-Conseil de la république. On ne pouvait pas croire que ce fût Davel qui l'eût composé, et l'on voulait absolument lui trouver des complices. Pour lui, il répétait toujours, qu'il « n'en avait aucun sous la voûte des cieux. » On lui cita ceux que l'on soupçonnait : ses officiers, le capitaine Clavel, le capitaine De Crousaz, le lieutenant Gerbex, et ses soldats : il les disculpa entièrement. Un jeune homme, à Cully, s'était enfui en apprenant que l'entreprise du Major avait manqué ; quelques mots de Davel sur « ce brave garçon » suffirent pour le justifier, et il ne fut plus question de lui dans le procès. Le châtelain Bourgeois, d'Ollon, riche et beau village du pays d'Aigle, ayant affaire à Berne y était arrivé, mal à propos pour lui, juste au moment où l'on apprenait la grande nouvelle. L'on sut que, chemin faisant, sans se douter de rien, voyageant à pied et à petites journées, il s'était arrêté entr'autres chez un de ses confrères qui se trouvait être un Davel, curial ou notaire à Cully. Le Major devait s'être enfermé avec eux, et les trois avoir bu, mangé et comploté ensemble : on voit combien on s'attachait aux moindres incidents. Davel répondit ne savoir pas même qu'il y eût un châtelain Bourgeois à Ollon. Avec plus d'apparence, on lui cita le major Tâcheron à qui, chez le Contrôleur, au moment de monter à cheval, il avait écrit de venir le joindre, en ajoutant : *Je dois vous communiquer quelque chose qui vous regarde et qui vous fera plaisir.* Une phrase aussi nette semblerait signifier qu'au moins Davel connaissait les sentiments secrets de cet officier à l'égard de Berne. Mais il nia de savoir « rien de particulier à son sujet ; il croyait seulement qu'il prendrait part à cette affaire générale de la même manière qu'il le pensait de Messieurs de la

ville de Lausanne. S'il avait dit que cela *le regardait et lui ferait plaisir*, c'était pour l'engager à venir d'autant plus vite et une manière d'écrire à l'ordinaire ». À la fin, l'inutilité des recherches faites ailleurs pour fonder une accusation vint strictement confirmer la réponse de Davel.

Mais lorsqu'il fut requis d'expliquer pourquoi, au moment de son arrestation, il avait dit : *Je suis la victime de cette affaire ?* pourquoi encore il s'était écrié : *N'y a-t-il personne d'autre arrêté ?* et qu'il continua de mettre tout sur son compte, répondant sur le premier point « que la chose se comprenait naturellement en ce que, l'affaire échouant, il était la victime, comme cela se voyait aujourd'hui » ; déclarant, sur le second point, « ne connaître personne qui dût être arrêté que lui-même, ne se souvenir plus » d'avoir fait quelque demande en un sens différent, ou ne l'avoir fait que « par curiosité et nullement par rapport à aucun particulier » ; il est juste de supposer, dans ces paroles, de courageuses et légitimes réticences, en faveur, non de complices, mais d'approbateurs inconnus : il en eut secrètement un grand nombre, rien ne nous paraît plus probable, disposés tout au moins à le laisser faire, et que sa conduite pendant sa détention allait continuellement augmentant. Quoique, avec un plan où il s'était imposé la loi de ne risquer que lui-même, il lui fût plus aisé de ne compromettre personne, sa générosité n'en éclate pas moins dans les détails. Il ne jette ni ne laisse rien à la charge d'aucun autre. Avec lui, instruments, indifférents, amis, ennemis sont également à couvert. Non seulement il ne lance aucun mot (rien n'eût été si facile) qui puisse faire germer des soupçons et lui servir de vengeance, mais nulle plainte, nulle récrimination dans les horreurs de la torture, pas même contre De Crousaz, qui avait agi envers lui plus bassement qu'un traître. Davel trouve l'occasion de nommer avec éloge M. de Sacconay, que sa conduite à Vill-

mergen avait fait grand-bourgeois de Berne et dont on l'accusait d'être jaloux ; M. de Sacconay, qui, en sa qualité de bailli d'Oron, venait pourtant d'écrire froidement de Davel son aide-de-camp dans cette guerre et son ancien compagnon d'armes : « Je crois qu'il est d'une grande nécessité que le Rebelle soit fortement examiné. »

En ce moment, il l'était de manière à contenter le nouveau patricien. Ces horreurs de la torture, encore si voisines de nous par le temps, en sont si loin par la pensée, que nous ne les comprenons plus et sommes embarrassés à nous représenter ces abominables inventions. Voici donc, sans commentaire, ce qu'on s'est borné à nous transmettre.

Ce même jour, 9 avril, après un complet interrogatoire, Davel, suivant les ordres de Leurs Excellences, fut « mis et appliqué » à ce qu'on appelait « la simple corde et torture sans pierre ». En cet état, on l'éleva de terre près de deux pieds ; et, là, il fut exhorté très sérieusement et sans doute très longuement. Puis on lui demanda encore :

— « S'il n'avait point de complice. »

— « Sur quoi il a répondu que non. »

— « S'il avait quelque autre chose à dire que ce qu'il avait déjà dit. »

— « A répondu que, pour ce qui regarde les choses humaines de son plan, il n'avait plus rien à dire. Il a tout confirmé et ajouté qu'il regardait ce jour comme le plus heureux de sa vie, puisqu'il avait lieu, par ses souffrances, de donner gloire à Dieu, en disant la vérité. »

C'est là ce qu'on nommait la Question ordinaire.

Le jour suivant, 40, ce fut la Question extraordinaire. On lui mit la pierre de vingt-cinq livres et il fut élevé de terre d'environ trois pieds. « Pendant ce temps, il a été pressé et exhorté de dire la pure vérité et surtout d'indiquer ses complices, s'il en avait » :

— « Devant Dieu il n'a aucun complice ! »

Après quoi on le mit bas.

Puis, on l'éleva de même une seconde fois. Mais, « nonobstant tout ce qui lui a été fait et représenté, il a toujours persisté à assurer qu'il n'avait aucun complice et qu'il n'avait plus rien à dire à ce sujet ». On lui présenta des cordiaux qu'il refusa. Puis, toujours la même joie de glorifier Dieu, et, à ses examinateurs l'interrogeant de nouveau sur ses souffrances, cette parole qui eût mérité de devenir célèbre : « Ceci est douloureux assurément, mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. » Notre grand citoyen Laharpe ne pouvait citer ce mot de son solitaire et malheureux devancier sans une émotion profonde où je les admirais tous les deux[96].

[96] Il rapproche ce mot de celui de Guatimozin et du *Justum ac tenacem* de Jean de Witt.

Voici comment De Crousaz, parlant, dans sa Relation, de ces interrogatoires de Davel, tord les sentiments de ce dernier : il sera bon de comparer notre texte, scrupuleusement extrait des documents officiels, avec le résumé du Contrôleur. « Il répondit avec une fermeté sans exemple à Monseigneur de Wattenwyll, Seigneur-Haut-Commandant et Trésorier du Pays-de-Vaud, que les motifs qui l'avaient engagé à former son projet étaient contenus dans son manifeste ; qu'il avait cru devoir tirer ses compatriotes de la tyrannie où

Lausanne fut ensuite occupée de faire ses adieux au Trésorier Haut-Commandant, dont la mission était devenue amplement inutile. Le 13, il lui fut donné un magnifique dîner à la maison-de-ville. « On tira beaucoup de canon », et il y avait une garde d'honneur sur la place. Le 16 eut lieu le départ. Sa Grandeur « fut accompagnée jusqu'aux frontières du bailliage par beaucoup de membres de la magistrature et de vassaux. Elle déjeuna au château de Lucens, passa la nuit à Payerne, fut accompagnée par l'avoyer et le Conseil de cette ville jusqu'à Avenches, déjeuna, le lendemain matin », à ce pont de Guminen où Davel voulait qu'on allât se poster et planter la borne du canton de Vaud ; enfin elle « arriva à Berne grâce à Dieu ».

Il ne restait plus qu'à décider qui prononcerait le jugement. Un tribunal lausannois qu'on appelait la Rue-de-Bourg,

ils étaient, personne ne le pouvant faire que lui *vu les talents qu'il avait pour la guerre*, lesquels il avait fait paraître dans une *infinité* d'occasions, qu'il cita, tant dans les pays étrangers que dans la guerre de Suisse de 1712, où *il disait avoir tout fait ;* que si, *avec de si grands talents*, il laissait ses compatriotes dans l'oppression où ils étaient, il croyait qu'il en serait responsable devant Dieu ; qu'il mourrait content de ce qu'il avait fait, quoique son dessein eût échoué, parce qu'il était persuadé que le Souverain prendrait occasion de remédier aux actes contenus dans son manifeste ; et qu'il se trouvait fort heureux d'être sacrifié pour le bien et l'avantage de sa patrie,… qu'il n'avait compté, pour le succès de son projet, que sur le mécontentement général des peuples et sur la grande estime que l'on avait pour lui. Il ajouta un conte qu'il fit d'une prédiction qui lui avait a été faite par une jeune vendangeuse, il y a environ trente-cinq ans, qui lui avait prédit tout ce qui lui était arrivé en finissant par ce qui lui arrivait dans cette occasion, où il comptait de mourir ou d'être élevé à de grandes dignités. » *Rec. off.* p. 88.

composé de tous les bourgeois ayant maison et demeurant dans cette rue, connaissait seul de toutes les causes criminelles. On a dit que Lausanne et ce tribunal n'auraient pas demandé mieux que d'être dispensés d'exercer leur droit en cette occasion. Il paraît, cependant, par les lettres de Berne, qu'on le réclama, ainsi que celui de faire assister des délégués de la ville aux examens de torture. Berne objecta, d'abord, que ce n'était pas un cas ordinaire ; elle admit cependant les délégués, mais sans conséquence pour l'avenir, et elle ordonna à une commission criminelle de rechercher avec soin si la Rue-de-Bourg était compétente pour juger le cas. Berne ensuite décida que celle-ci aurait le jugement en première instance et se réserva « d'en connaître en dernier ressort, suivant son bon vouloir ».

Dès le lendemain du départ de Wattenwyll, samedi 17 avril, « les nobles citoyens et bourgeois de la Rue-de-Bourg » s'assemblèrent au nombre de trente-et-un dans la cour du château. Il y avait parmi eux un banneret, des conseillers, un professeur (l'historien-publiciste Loys-de-Bochat, jeune et récemment nommé), des châtelains, etc. ; les uns étaient nobles et seigneurs, les autres n'étaient qu'honorables, maîtres et sieurs.

Davel fut amené en leur présence dans ce qu'on appelait le parc. « Il parut devant ses juges avec son sang-froid ordinaire, les salua de bonne grâce et se tint sur la sellette avec une tranquillité et une présence d'esprit étonnantes ».

Le lieutenant-baillival Isaac De Loys, en qualité de procureur-patrimonial et fiscal de Leurs Excellences, se présenta devant eux, et fit faire lecture des procédures. Davel confirma tout. Puis le procureur-patrimonial et fiscal, prenant la parole, commença par cette réflexion qui appuie notre ma-

nière de comprendre Davel : « Le cas du prévenu qui vient de paraître à vos yeux est si singulier qu'il ne s'en trouve aucun exemple parmi nous. Les auteurs même qui ont traité des crimes de lèse-majesté ne nous rapportent rien de semblable. » Son discours, d'ailleurs très bref, se jeta ensuite sur l'ingratitude du séditieux et sur le gouvernement paternel de Leurs Excellences. Puis vint la question de la peine. Les loix étaient muettes sur ce cas. Ce qui fournit au lieutenant-baillival l'occasion de citer « l'exemple de cet ancien qui ne voulut pas donner de loix contre le parricide, ne croyant pas un homme capable d'y tomber. » De même, « comme ce cas » (de notre Davel) était sans exemple dans ces heureuses contrées, il ne se trouvait aucune loi qui le décidât, ni qui décernât les peines que mérite un tel forfait ; les législateurs ne pouvant sans doute s'imaginer que, parmi un peuple vivant sous un gouvernement que l'on peut dire véritablement paternel, il puisse se trouver des gens assez malheureux pour le secouer et en ériger un tendant à l'anarchie. » On était donc réduit à tirer des exemples de ce qui se pratiquait ailleurs. Mais ici l'embarras renaissait pour le procureur-patrimonial et fiscal. Il n'osa pas proposer les cas d'un Châtel et d'un Ravaillac, » qui furent tenaillés et écartelés ; » mais il les mentionna cependant. Il rappela que « des sujets, pour avoir *écrit* « contre le roi et l'état, avaient été pendus et étranglés, » leurs écrits brûlés. » Il cita l'issue d'une conspiration récente à Bâle. « Son auteur, dit-il, fut décapité et sa tête mise sur une tour où plusieurs d'entre nous l'ont pu remarquer. En Angleterre, les rebelles étaient pendus et étranglés, leurs corps mis en quartiers et exposés en différents endroits. Ces exemples combinés, » il concluait à ce que Jean-Daniel-Abraham Davel, ci-devant major de département, s'étant servi des propres troupes de Leurs Excellences pour exciter un soulèvement dans tout le Pays-de-Vaud, fût conduit au

lieu du supplice, y demandât pardon à Dieu et à son souverain, puis fût pendu et étranglé, son corps écartelé et exposé, enfin ses biens confisqués.

Après quoi, les nobles citoyens et bourgeois de la Rue de-Bourg « trouvèrent et connurent que le dit Davel avait violé les devoirs les plus sacrés de l'homme et du chrétien ». Pour avoir « faussé le serment de fidélité qu'il avait prêté plus d'une fois à leurs Excellences » ; – pour avoir « trahi la confiance qu'elles avaient en lui » ; – pour avoir « travaillé autant qu'il dépendait de lui à engager dans sa révolte la ville de Lausanne, qui s'est toujours piquée d'une fidélité distinguée envers son souverain légitime » ; – pour sa « noire ingratitude » ; – enfin pour avoir « exposé l'état et sa patrie à de très funestes désordres, qui naturellement auraient été accompagnés de carnage et d'effusion de sang » ; – pour tout cela, « les nobles citoyens et bourgeois ne pouvaient regarder le détenu que comme une peste publique qui méritait d'être retranchée de la société ». Mais ce qu'ils appelèrent le fanatisme et l'extravagance de son projet fut invoqué par eux comme circonstance atténuante, joint au silence de la loi, pour se borner à condamner Davel à avoir le poing coupé puis à être décapité.

Voilà quelles furent toutes les formes du procès. Davel avait bien été interrogé et jugé ; mais il n'avait pas même été défendu. Sa défense au reste, c'était lui-même. Il pouvait être inexplicable ; mais aucune sentence n'en pouvait faire ni un ingrat, ni un traître, ni un parjure. Il n'avait point violé sa foi dans l'ombre ; il s'en était relevé lui-même, par un défi au grand jour. Certains préceptes moraux de l'Évangile que les légitimistes de tous les temps et de tous les lieux ont voulu transformer en principes sociaux lui furent aussi opposés, à ce qu'il paraît dans des conversations particulières, car les

procédures se taisent sur ce point. Ils ne pouvaient pas l'embarrasser non plus. Ancienne égale de Berne, sa patrie, dont il proclamait la cause, était aussi bien qu'elle, en droit, une *puissance établie de Dieu*. Il proposait à l'une de le sentir et à l'autre d'y consentir, voilà tout. Ainsi se comprenait Davel, mais à sa manière naïve et pieuse, regardant le rôle qu'il prenait comme une vocation de la Providence, et rétorquant ingénument, par des faits empruntés à la Bible, les arguments bibliques qu'on lui opposait. « Dieu, disait-il donc, qui avait fait des loix générales, pouvait en dispenser quelques personnes dans certains cas où sa sagesse le trouva nécessaire. Abraham fit-il difficulté d'offrir à Dieu » son fils en sacrifice sous prétexte que Dieu défend l'homicide en général[97] ? Ce n'est pas à la créature à contester avec le Créateur. »

Depuis sa détention jusqu'à la fin, Davel, tous les récits l'attestent, fut d'un calme et d'une tranquillité d'innocence qui parlaient bien éloquemment. « Il demeurait toujours le même, mangeant de bon appétit, mais sobrement ; ayant le sommeil doux et tranquille, les manières aisées, raillant, badinant, entretenant la conversation avec ceux qui allaient le voir, faisant les honneurs de sa prison comme il aurait fait chez lui. Jamais on ne l'y a vu se plaindre ni murmurer de quoi que ce soit ». Il paraît qu'il reçut la visite d'un assez grand nombre de personnes. Les Étudiants, ses gardes, s'entretinrent souvent avec lui. Dès le commencement,

[97] « Si le patriarche eût raisonné sur ce sujet, disait M. Davell, comme on voudrait que j'eusse fait à l'égard de ma vocation, il n'aurait pas manqué de conclure qu'il y avait de l'illusion dans l'ordre qu'il reçut du ciel. » *Msc.* n° 6.

Berne avait chargé le Haut-Commandant de lui faire parler par des ecclésiastiques. Dans tout le pays, on était fort préoccupé de lui, et cette préoccupation tourna promptement à un vif et pieux intérêt[98]. Une femme doit lui avoir adressé dans sa prison une lettre anonyme, dont la singularité est au moins suspecte : celle qui l'écrit ne « désire, dit-elle, que de finir ses jours avec une personne qui a d'aussi beaux sentiments », et elle espère que les juges « lui feront un sacrifice de la pieuse personne » du major. À moins que ce ne soit réellement quelque folle imagination, j'y verrais plutôt, à cause de certains détails, une invention des ennemis de Davel, pour essayer de le rendre ridicule, d'atténuer l'impression que sa conduite et ses discours faisaient dans le public. Parmi ceux qui, indépendamment de la forme, désapprouvaient même le fond de son projet, plusieurs ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa conduite. « Il est vrai, disaient-ils, qu'il a composé un manifeste odieux contre son souverain ; mais on peut remarquer, à sa louange, que, dès qu'il a été saisi, il n'est entré, que l'on sache, avec personne, dans les détails de ce manifeste, à moins qu'il ne l'ait fait avec Messieurs de Berne ; il n'a point pris à tâche de jeter des semences de rébellion dans l'esprit de ses gardes. Il a montré avec beaucoup de bonne foi l'état de ses affaires domestiques. Son bien étant désormais acquis à Leurs Excellences, il n'a pas voulu faire tort au Souverain de la moindre chose pour en favoriser mesdemoiselles ses nièces, qu'il avait toujours regardées comme ses héritières » etc. La probité parfaite est, comme toute vertu, chose si rare que ces petits détails ne laissèrent pas d'ajouter aussi leur trait au tableau.

[98] « Tout le monde priait pour lui ». *Msc.* n° 6.

Mais le point sur lequel naturellement ses visiteurs le ramenaient avec le plus de curiosité, c'étaient ce qu'ils appelaient ses *visions* et ce que lui nommait plutôt sa *vocation*.

Quelle aliénation mentale, durent-il bientôt se dire, quelle folie que celle qui subit de telles angoisses si courageusement et si doucement, sans déraisonner ni se plaindre ! En effet, il ne s'agit pas ici d'un état d'extase et d'insensibilité physiques, car Davel souffrait de si grandes douleurs que ses juges n'en pouvaient supporter la vue. L'hypothèse d'une démence subite, que les contemporains paraissent s'être aussi posée, fut donc vite abandonnée de ses visiteurs. Outre la justesse et la simplicité de ses réponses, ils se rappelaient son ancienne réputation d'homme solide et entendu. « Le major Davel, fut-il expressément remarqué, avait toujours passé pour un homme de bon sens ; il n'avait paru en lui aucun dérangement d'esprit dans les premiers jours de sa détention, non plus que dans le discours qu'il avait fait au Conseil, ni dans son Manifeste, ni dans le projet tel qu'il l'avait communiqué à Messieurs de Lausanne. » Aussi eût-on bien plus de peine à se défaire du soupçon, fort naturel, de quelque stratagème.

Mais on abandonna aussi l'idée que ce merveilleux fût une feinte de Davel pour se sauver. Berne ne s'y arrêta pas : et ceux qui, dans cet homme simple, fort et possédé de l'idée du dévouement, ne voulurent trouver qu'un visionnaire, ne mirent pas en doute, quand ils l'eurent vu et entendu, qu'il ne le fût de bonne foi. « On crut d'abord en effet, nous dit-on, qu'il avait imaginé tout cela, dans sa prison pour dépayser ses juges et les gens qui l'allaient voir. C'étaient là, lui objectait-on, tout autant de contes faits à plaisir. Quelles preuves pouvait-il donner qu'il n'imputait pas mal à propos à une vocation extraordinaire ce qui n'était que son propre ou-

vrage ? » Sa réponse, c'était le plan même qu'il avait suivi ; son entière confiance en Messieurs de Lausanne, qui était allée jusqu'à leur « laisser le soin de loger ses troupes » ; l'absence de précautions qu'il n'aurait pas négligées s'il n'avait voulu que faire un coup de main ordinaire, et que lui-même il énumérait : prise et pillage du château pour encourager ses soldats, occupation des portes, rassemblement du gros de la troupe dans un même lieu, etc. « En un mot, disait-il, j'aurais suivi exactement les loix de la guerre ; mais je n'ai rien osé changer à un plan que Dieu même m'avait inspiré[99]. Sa Providence, qui sait tirer la lumière des ténèbres, saura bien l'amener aux fins qu'elle s'est proposées. Je n'ai vu que de grands avantages dans cette entreprise, et un fruit admirable qui en doit revenir, tant à Leurs Excellences qu'à leurs sujets. J'ai donc suivi ma vocation. Il ne me reste qu'à la sceller de mon sang. Quand le temps qui m'a été désigné a été venu, je me suis senti porté par une force supérieure, répétait-il, à y mettre la main, je l'ai fait comme un fidèle serviteur de Dieu : je ne me reproche rien à cet égard[100]. »

La belle Inconnue, lui objectaient aussi ses interlocuteurs, n'était-elle pas « peut-être quelque femme adroite qui avait abusé de sa crédulité dans un âge où l'on est facilement le jouet des personnes artificieuses ? Il répliquait que les faits

[99] *Variante :* à un plan de Dieu même.

[100] « Ce n'est pas lui qui a choisi la carrière qu'il a parcourue ; il n'a à répondre que de sa déférence aux injonctions reçues ; il n'a pas réussi, mais ce n'était point là son affaire ; il n'était tenu que d'obéir, et il obéit jusqu'au bout ; il est content, il est heureux et il espère l'être encore davantage dans un monde meilleur ». *F. Roget*, art. cité, en parlant de Socrate.

et les prédictions dont il s'agissait n'étaient pas des choses à l'égard desquelles on pût se faire illusion » ; puis, prenant aussitôt cette aventure merveilleuse par son côté moral : « Je ne connais rien, disait-il, de plus propre à sanctifier le cœur de l'homme qu'une sérieuse préparation à la mort. » À tous les raisonnements, à tous les efforts des ministres qui allaient s'entretenir avec lui, « il opposait toujours la nature et le nombre des signes de sa vocation, signes qui formaient chez lui une conviction que rien, nous dit-on expressément, n'a jamais été capable d'ébranler ». Il fallait donc bien l'en croire ; car de supposer enfin que, par vanité, il avait voulu se singulariser en inventant cette fable, ou en la brodant sur quelques souvenirs de jeunesse, la chose tombait d'elle-même, puisqu'il risquait par là de compromettre à jamais, aux yeux du monde, son rôle de héros par celui de fanatique et de martyr.

On lui fit aussi plusieurs questions de pure curiosité, mais ses réponses à tout jettent du jour sur son caractère et celui de son plan. On lui demanda par exemple : « S'il ne lui avait pas été prédit que son entreprise échouerait ? » – « L'événement m'en était inconnu et caché, répartit-il, je savais seulement qu'il n'y aurait point d'effusion de sang, et que l'issue de la chose serait un redressement dans les affaires. » – « Votre emprisonnement ne vous a donc pas été annoncé, » lui répliqua quelqu'un. — Pardonnez-moi, dit-il, il m'a été annoncé que j'aurais une grande épreuve à soutenir, mais que Dieu me fortifierait par son puissant secours. » Davel était si ingénument persuadé de la beauté et du caractère divin de son œuvre que ses visiteurs le pressant encore de questions et lui demandant enfin « s'il lui avait été révélé quel serait son sort ? — Une de ces deux choses me doit arriver, répondit-il froidement : ou je perdrai la tête sur un échafaud ; ou bien on me donnera la bourgeoisie de Berne, je

serai fait membre du Conseil-Souverain, et LL. EE. me consulteront pour remédier aux maux de l'état et de l'église. » On dirait de l'ironie ; et il y en a certainement, mais toute sérieuse et sans intention. Ceci est même rigoureusement logique. La couronne ou la hache : car Davel avait rendu le plus grand service ou porté le plus grand coup l'état. Il le répétait tout simplement sous une autre forme, et avec grandeur. C'est son caractère qui a l'air de railler celui des autres, ce n'est pas lui.

De quelque manière qu'on envisageât ce point sensible de sa vocation, ce fut toujours de sa part le même calme et la même aménité. Ses interlocuteurs « disputaient vivement avec lui sur la réalité de sa prétendue vocation. S'il trouvait un peu mauvais, nous dit-on, qu'on voulût l'obliger de douter de ce dont il était persuadé, par de bonnes raisons à ce qu'il lui semblait, il n'exigeait de personne de le croire sans preuves. Il souffrait même aussi qu'on le traitât de visionnaire pourvu qu'on n'exigeât pas de lui qu'il le crût effectivement. Quant à moi, ajoutait-il, « les signes que j'ai reçus sont suffisants pour me soutenir dans les diverses épreuves que Dieu voudra faire de ma foi ; mais ces » signes, vous ne les avez pas comme moi ; il ne serait donc pas raisonnable que vous en fussiez persuadés. » Il en appelait aussi à l'avenir, à cet avenir qu'il a du moins évoqué si, comme il arrive à tous les prophètes, il ne l'a pas vu[101]. Puis, envelop-

[101] Vous verrez dans la suite des preuves incontestables de la vérité de ma vocation », disait-il, sans s'expliquer sur leur nature, qui n'aurait probablement que davantage embarrassé ses contemporains. On veut même qu'il ait fait, « quelque prédiction » pendant sa captivité : « entr'autres, que cette année serait fort abondante, hormis à l'égard du fruit ». *Msc.* n° 6. – « Il a cru entendre, pendant le

pant tout d'un coup ses interlocuteurs dans leur propre curiosité et l'étonnement qu'il leur causait, il leur demandait avec sa bonhomie et sa vivacité ordinaires : « Pouvez-vous disconvenir que vous ne voyiez dans ma personne, dans mon plan et dans le secours que Dieu m'accorde, quelque chose d'extraordinaire ? Or cela seul doit déjà réveiller votre attention. Si elle est un peu réveillée, vous verrez de nouvelles choses qui pourront avec le temps dissiper tous vos doutes et résoudre toutes vos difficultés. » Mais tout ceci n'était qu'accessoire : ce à quoi il revenait essentiellement, c'était à « son dernier ouvrage », pour lequel « il avait eu tant de preuves de son élection qu'il n'avait point hésité d'obéir aux ordres de Dieu » ; c'était à cette entreprise, dans laquelle sa foi, quel qu'en fût le mobile, s'était manifestée en une œuvre de patriotisme et de dévouement. Et puisant alors ses arguments dans la conscience même de ses auditeurs, replaçant toujours la question sur le terrain de la morale, « il étalait avec force les désordres qui régnaient parmi la société civile et parmi les chrétiens », enfin, « le peu de fruit » de la prédication ordinaire ; « puis il demandait » : « Croyez-vous que Dieu doive et veuille laisser les choses éternellement dans un état si déplorable ? Vous paraît-il impossible qu'il suscite quelqu'un dans nos jours pour y remédier ? Est-il contraire aux loix de sa sagesse et de sa bonté de procurer un avancement extraordinaire qui étonne et qui réveille le Souverain, le Peuple et le Clergé ? À qui appartient-il de reprendre les puissances, si ce n'est à cette Puissance Suprême qui se sert, quand elle le trouve à propos, des moyens les plus faibles

jour et pendant la nuit, dans sa prison, une voix qui lui révélait certaines choses ». *Ib.* – Socrate prétendait faire aussi des prédictions, d'après ce que son Génie lui annonçait.

pour abattre celle qu'il lui plaît de renverser. Pour moi, je sais certainement que j'ai été un instrument d'élite en la main de Dieu, pour faire un coup d'éclat qui frappât toute la ville de Berne et tout le pays, et qui fît rentrer en eux-mêmes ce nombre prodigieux de gens de tout ordre qui semble avoir oublié que Dieu doit juger un jour le monde. Si j'avais résisté à ma vocation, j'aurais été bourrelé tout le temps de ma vie, au lieu de la tranquillité dont je jouis présentement. Qui sait même si Dieu, pour punir ma désobéissance, ne m'aurait pas fait périr par une mort subite, et n'aurait pas envoyé mon âme dans les enfers ? »

Enfin, comme l'abandon ou les pièges de ces entretiens particuliers ne parvenaient pas plus à le mettre en défaut ni à l'ébranler que les rigueurs de l'examen juridique, et qu'on vit que « c'était en vain qu'on entreprenait de le désabuser », on se contenta de l'exhorter : 1° à bien prendre garde qu'il n'y eût en lui de la dissimulation ; 2° à se défier de lui-même, supposé qu'il fût effectivement dans l'illusion, et à prier Dieu de vouloir lui pardonner son erreur et les fautes qu'elle lui avait fait commettre : « Vous êtes homme, lui disait-on ; et le sort de tous les hommes est d'être sujets à se tromper. Vous devez imiter le roi et prophète David, qui demandait à Dieu le pardon de ses fautes cachées et commises par erreur. » – « Je l'ai toujours fait, répondait Davel, et je continuerai de le faire jusqu'au dernier moment de ma vie. Si Dieu m'a effectivement appelé à cet ouvrage auquel je travaille, quel plus grand bonheur pour moi que de lui demeurer fidèle jusques à la fin. Si au contraire je me suis trompé (ce que je ne crois pas), Dieu qui connaît l'intention et la droiture de mon cœur ne m'imputera pas à crime ce que j'aurai fait dans la vue de le glorifier et de procurer de grands avantages aux autres hommes. » Sur le premier point, savoir, qu'il vît bien s'il ne feignait pas d'être persuadé de plusieurs choses dont il pou-

vait douter dans le fond de son âme, il répondait avec une grande force, « qu'il n'était pas facile de comprendre » comment il jouissait de cette tranquillité et de cette satisfaction que tout le monde remarquait en lui, si sa conscience lui disait en secret qu'il était un imposteur et qu'il s'attribuait sans fondement et contre ses propres lumières une vocation divine. » Mais, ajoutait-il simplement, « si la joie que je fais paraître dans mes souffrances vous est encore suspecte, vous verrez à l'article de ma mort les preuves les plus fortes que je puisse donner de ma sincérité. Dans ce temps où je verrai le monde entier s'anéantir pour moi, et Dieu lui-même prêt à me juger, pouvez-vous croire encore, si je demeure ferme, qu'il y ait en moi de la feinte et de l'hypocrisie. »

Il comprit donc jusqu'à la fin mais il n'accepta jamais aucun doute sur ce sujet. Seulement, chose remarquable ! il s'en montrait de moins en moins préoccupé, pour se livrer tout entier aux sentiments que le chrétien le plus simple et le plus humble devait avoir dans sa position.

Berne montra bientôt qu'elle voyait en lui plus qu'un visionnaire et qu'elle ne le regardait point comme un fou. Son état de parfait bon sens reçut un témoignage irrécusable par la sentence souveraine, qui vint confirmer celle du tribunal lausannois : retranchant seulement l'aggravation du poing coupé, elle considérait la peine comme « bien méritée et cependant bénigne ». Sur le jugement en première instance, la commission criminelle lui avait proposé de ne pas augmenter la rigueur de la sentence, se fondant, pour cela, sur ce qu'elle nommait « le fanatisme et l'extravagance de cet homme irréfléchi ». Mais la sentence suprême ne donne aucun motif de la commutation de peine. Berne certainement ne tint donc pas plus Davel pour un insensé que pour un imposteur, mais

bien pour un homme à qui il n'avait tenu que d'être moins pur et moins grand pour réussir à la faire trembler davantage et dont, en tout cas, l'exemple était trop dangereux pour ne pas l'ensevelir dans le sang.

Au dernier moment encore, « on le conjura, par son propre salut, et au nom de Dieu devant qui il devait bientôt comparaître, de ne pas s'obstiner à soutenir ses visions s'il avait seulement le moindre soupçon d'être dans l'erreur. Il répondit que, dès le premier jour de sa détention, il n'avait cessé de s'examiner là-dessus et que, s'il avait quelque doute, il ne le dissimulerait pas, mais qu'il découvrirait ses plus secrètes pensées, dans la situation où il se trouvait ».

Chez cet homme simple et profond, tout se traduisait en appels directs, forts, parlants, de la Providence, à laquelle il avait au plus haut degré ce genre de foi populaire qu'on retrouve encore aujourd'hui chez nos campagnards, même à défaut de réelles vertus. Aussi remarquait-il, pendant sa détention même, dans ce qui lui arrivait, bien des choses qui, à ses yeux, confirmaient sa vie et la fin qui la signalait : surtout ceci, « que rien n'était capable d'altérer la tranquillité de son esprit ; que ses mains n'avaient aucune marque des menottes qu'il portait ; qu'il recouvrait fort vite le libre usage de ses membres après qu'il avait été appliqué à la torture ; enfin, que tout le monde priait pour lui ». Du reste sa vocation était maintenant terminée, et il ne lui restait plus, comme il nous l'a déjà dit dans le cours de cette histoire, qu'à la sceller de son sang : les promesses de son enfance, les rêves de sa jeunesse et les échos extraordinaires que ces rêves avaient eus dès lors sur son chemin, tout cela était pour lui du passé ; il ne voulait plus être qu'à sa vraie destinée, celle de tous les hommes, qu'à ce réel avenir qui s'ouvrait pour lui. En ce sens « ses visions avaient fait place à de vifs sentiments

d'humilité, de foi, de repentance des péchés qu'il pouvait avoir commis pendant sa vie, de résignation, de reconnaissance et d'espérance en la miséricorde de Dieu ».

La sentence souveraine, datée du 21 Avril, avait fixé pour l'exécution le samedi 24. La veille, deux pasteurs allèrent annoncer la mort à Davel ; « il reçut avec joie cette nouvelle et en remercia ces messieurs[102] ». Il semble qu'on ait voulu le soumettre à toutes sortes d'expériences morales, soit pour le mieux connaître, soit pour l'effrayer ; car on tarda près d'une demi-heure à lui faire connaître le genre de son supplice. Il ne témoigna aucune impatience de le savoir[103]. L'un des pasteurs lui dit à la fin qu'il ne souffrirait pas beaucoup puisqu'il serait simplement décapité : — *Voilà une mort bien douce : j'ai sujet d'en louer Dieu*[104] *;* ce fut sa réponse, elle

[102] *Mém. sur le Cons.*, p. 421. – L'auteur du *Msc.* n° 6, qui, sans avoir dans son récit des intentions perfides, comme De Crousaz dans le sien, n'en a pourtant pas de bienveillantes, a épluché ces apprêts de la mort de Davel pour le prendre en défaut, et n'a rien trouvé que ceci, qui est rendu insignifiant par son propre témoignage : « Il avait souhaité qu'on lui annonçât la mort vingt-quatre heures avant son supplice : le ministre qui lui apprit sa condamnation s'aperçut bien qu'il ne s'attendait pas à mourir sitôt. Cependant, après un moment de surprise qu'on eut peine à remarquer, il se remit et écouta attentivement : « M. le pasteur, vous m'apprenez, répondit-il, une bonne et agréable nouvelle, je me soumets avec plaisir à la volonté du Seigneur, et je regarde comme une excellente grâce de Dieu qu'il veuille bien m'appeler à lui faire un sacrifice de ma vie. »

[103] « Il ne daigna pas s'en informer ». *Ib.*

[104] « Mais s'il m'avait appelé à une épreuve difficile, il m'aurait en même temps donné les forces pour la soutenir. » *Ib.*

ne surprendra pas. Puis il parla aux deux ecclésiastiques comme un homme qui meurt pour une bonne cause et qui en est joyeux ; ajoutant à cela des sentiments d'une « dévotion ardente », qui ne le quittèrent pas jusques à la fin ; rejetant toute ostentation, toute gloire et toute force humaines ; rapportant tout à la grâce de Dieu. On lui parlait de sa magnanimité, de sa grandeur d'âme : *Je ne suis pas payen,* répondait-il*, pour me parler d'héroïsme.* Ce mot serait celui du génie s'il n'était pas mieux.

Il désira être seul pour finir de se préparer à la mort[105] et passa la nuit fort tranquillement, au rapport de ses jeunes

[105] On lui demanda s'il souhaitait que quelques ministres le vinssent voir tour-à-tour et lui fissent compagnie pendant la nuit. Il répondit qu'il aimait mieux qu'on le laissât seul pour se recueillir ; que personne ne pouvait mieux connaître que lui ce qui convenait à son propre état, qu'on voudrait sans doute lui appliquer des passages de l'Écriture-Sainte qui le supposaient dans une situation différente de celle où il se trouvait ; que, par la grâce de Dieu, il n'avait pas besoin de consolation, puisque, bien loin d'appréhender la mort, tout le monde verrait le lendemain qu'il la recevrait avec joie. Il souhaita que deux ministres, qu'il nomma, l'allassent voir sur le soir ; ce sont les mêmes qu'il avait déjà priés de vouloir l'accompagner au lieu de son supplice, afin d'être témoins de sa fermeté : il leur demanda de nouveau la même chose comme une grâce, ajoutant néanmoins que si cela leur faisait trop de peine, il pouvait bien se passer des ministres. Ils le trouvèrent joyeux de voir approcher l'heure de sa mort. Mais, ajoutait-il, suivant le même *Msc.* n° 6 qui, sans s'en apercevoir, corrige ainsi l'air un peu théâtral qu'il donne à Davel : « Si j'avais attendu jusqu'à présent à me préparer à la mort je serais fort à plaindre : ce n'est pas le personnage qu'on joue dans cette dernière scène qui décide du bonheur et du malheur des hommes. Dieu ne me jugera pas seulement suivant les dispositions que je ferai paraître dans ce dernier période, mais aussi suivant tout

gardes. Comme il arrive dans cette saison du premier et rude printemps, si souvent fâcheuse aux agriculteurs, cette nuit avait été froide : à son réveil, il s'en aperçut et dit à ses amis les étudiants, du même air qu'il l'aurait fait en se levant à Cully, dans sa maison : « Voilà une nuit qui aura fait du mal aux vignes et à nos pauvres vignerons de La Vaux. » Mais, on le voit par cette pensée donnée encore au peuple qu'il avait voulu secourir, sa tranquillité d'âme était en même temps de la charité. Des pasteurs entrèrent, accompagnés de quelques autres personnes. « Il s'entretenait avec eux tous avec autant de liberté d'esprit et de gaieté que s'il eût dû aller à des noces et non au supplice ».

Environ midi, il fut ramené sur la sellette dans la cour du château. On fit une dernière lecture de la procédure et de l'arrêt. « Davel écouta tout cela avec attention, sans perdre rien de son sang-froid. Jamais il ne poussa aucun soupir, ni ne parut susceptible d'aucun mouvement de crainte ». Suivant toujours à son idée de tout accepter comme de la main d'enhaut, « il déclara qu'il considérait la sentence de mort prononcée contre lui comme émanée du ciel et dispensée par la Providence ; qu'il s'y soumettait comme à un arrêt de Dieu même et qu'il était prêt à la subir pour la gloire de son Créateur ». En cette occasion ou la veille, il doit avoir ajouté « qu'il n'emportait aucun ressentiment contre le magistrat de

le cours de ma vie : et, comme j'ai fait de sincères efforts pour lui plaire et que je me suis acquitté, comme un fidèle serviteur, de ses commandements dans cette importante vocation, j'espère qu'il me pardonnera mes péchés pour l'amour de mon Sauveur qui les a expiés sur la croix, et qu'en sa considération il voudra bien agréer le sacrifice que je lui fais de ma vie, quelque indigne qu'il soit par lui-même d'être offert à Dieu. »

Lausanne », lequel, dès l'instant qu'il n'adoptait pas ses vues, « avait fait son devoir en l'arrêtant » ; enfin que, pour lui, « il ne devait pas se faire une peine de paraître comme un criminel devant un grand peuple, puisque la même chose était arrivée à Jésus-Christ ».

Pour éviter tout retard, peut être aussi pour frapper et humilier Lausanne, son Conseil dut permettre que l'exécution et tout ce qui devait l'accompagner se fît dans le lieu ordinaire où les « criminels de la ville » seulement étaient suppliciés savoir à Vidy, sur l'emplacement que la tradition assigne près du rivage à l'antique Lausonium, l'une des cités des Helvétiens. Dans ce lieu, parmi des sables et des marécages, s'élevait alors, entouré d'un fossé de roseaux, un tertre lugubre, tout dernièrement nivelé. C'est là qu'il fallait descendre, au milieu du peuple assemblé de toutes parts. Le jour choisi par Berne et non sans intention à ce qu'il paraît, était le jour ordinaire du grand marché. Notre pays n'a rien de désert, il est rempli, cependant on n'y sent jamais la foule. La population est partout disséminée et en quelque sorte cachée parmi les campagnes. Mais, dans les grandes occasions, elle apparaît tout-à-coup, remplit les places et borde les haies des chemins. Ce jour-là, au rapport du bailli, chargé de tenir note de tout, la foule était indescriptible. Hommes, femmes, vieillards, enfants, campagnards, citadins, piétons et cavaliers, tous ces compatriotes de Davel, par curiosité, par pitié, par intérêt ou par remords, venaient, à leur manière, répondre à l'appel qu'il leur avait fait à la sienne. L'exemple de sa vie ne leur ayant pas suffi, il allait leur donner celui de sa mort.

Depuis qu'il avait été remis entre les mains du bourreau, c'était la même fermeté et la même tranquillité. Deux ministres, messieurs Bergier et de Bionens, l'accompagnaient :

il les en avait priés lui-même. Ce dernier, dans les troubles religieux, venait de montrer une persévérance de conduite qui lui avait mérité de la part de Davel une affection particulière. Tous deux l'avaient vu plusieurs fois dans sa prison. Jamais il ne leur avait paru plus serein. Il traversa la ville « avec le même air de gaieté que s'il était allé à une fête : *Vous voyez,* disait-il en marchant*, vous voyez le triomphe du chrétien* ». Les deux ecclésiastiques, se tenant à ses côtés, lui faisaient part à haute voix de leurs pensées. Peut-être l'encourageaient-ils plus à la mort qu'ils ne le suivaient au-delà de la vie : « il les pria, à diverses fois, de vouloir interrompre leurs réflexions, afin qu'il pût se recueillir et élever son âme à Dieu ».

On descendit la colline, en suivant d'abord la route de Genève, pour tourner ensuite vers les prairies humides et sablonneuses qui aboutissent au lac. Davel, maître de lui-même et des autres, semblait encore tout diriger. « Il donna, pendant la marche, divers ordres qui firent remarquer la présence et le calme de son esprit ». Une fois hors de la ville et sur le grand chemin, on fut très incommodé de la poussière. *Nous ferions mieux,* dit-il*, de prendre un peu à gauche pour marcher sur le gazon*. Quelque temps après on fut de nouveau aveuglé par des tourbillons : c'étaient des cavaliers qui s'approchaient trop de lui ; il les pria de vouloir passer devant ou derrière le cortège. Cette foule qui se précipitait vers le lieu du supplice, à tout moment se jetait sur lui et retardait sa marche ; aussi quelques-uns des soldats la repoussaient-ils rudement : il les exhorta à ne faire du mal à personne.

Arrivés au pied de l'échafaud, le lieutenant-baillival « le somma » puis, selon d'autres récits, « le conjura en la présence de Dieu, à qui il était sur le point de remettre son âme, de déclarer ingénument ce qui en était de ses complices » ;

(s'il convenait enfin d'en avoir, l'exécution devait être suspendue) : « Devant Dieu, je n'en ai point, assura-t-il pour la dernière fois ; *j'ai mon cœur vide à cet égard*. » Ce magistrat, ému, lui témoigna combien il était touché de son sort. *« Mon sort est très heureux, et je jouis intérieurement d'une grande satisfaction ; »* lui répondit Davel, et il monta sur l'échafaud.

Un enfant que son père avait pris en croupe derrière lui pour l'amener à ce tragique spectacle, où un peuple semblait, dans un seul homme, s'immoler lui-même tout entier ; cet enfant vécut et raconta dans la suite à son fils, vieillard de qui je tiens ce souvenir[106], que le major Davel, sur l'échafaud, lui parut habillé richement de rouge. Si l'enfant a bien vu, nous retrouverions en ceci l'idée du vieux et du pieux soldat, qui ne croyait pas permis de se présenter devant Dieu autrement (on nous passera l'expression) qu'en *tenue* et voulait que l'extérieur, par sa décence, fît honneur à l'intérieur. Du reste il dit lui-même aux ministres, lesquels l'avaient suivi sur l'échafaud, que, « puisqu'il s'agissait d'offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, il fallait le faire avec soin, et y apporter toute l'attention convenable. »

Ensuite il s'avança jusqu'au bord pour être mieux entendu du peuple. Son discours n'eut trait qu'à la partie morale de son entreprise : il ne touchait pas à la partie politique, parce qu'on fit promettre à Davel « de ne rien dire sur le compte du Souverain, qui pût faire de fâcheuses impressions sur le peuple. Il tint religieusement sa parole, quoique, remarque-t-on, des plaintes contre Berne eussent été « le moyen le plus spécieux d'excuser son action ». Il n'avait pu

[106] M. L. Cassat, dont j'ai parlé ailleurs.

« ni mettre par écrit, ni étudier » ce dont il avait dessein de parler ; mais ses idées sur la situation de sa patrie étaient si claires et si fermes qu'il ne fut embarrassé ni à démêler ce qu'on lui permettait de dire de ce qu'il fallait taire, ni à l'énoncer facilement et fortement, dans son langage à la fois très populaire et très relevé[107]. S'adressant à tous, aux particuliers, aux communes, aux ministres, aux jeunes gens : « C'est ici le plus beau jour de ma vie ! s'écria-t-il : Jour heureux où je puis vous parler à cœur ouvert, sans avoir plus de tourments à craindre, étant prêt de remettre mon âme entre les mains de mon Créateur et d'en faire un sacrifice à sa gloire ! » Après ce début, il se prit tranquillement à passer une dernière fois en revue tout ce qu'il reprochait à sa patrie : « l'esprit de chicane et les procès dont ce pays est infecté plus qu'aucun autre ; » les fourberies cruelles des gens de loi, « la misère des paysans, à qui l'on enlève les gerbes de blé dans la grange ou dans le champ même et, quelquefois, à qui l'on saisit jusqu'à leurs vêtements, leurs draps et leurs couvertures : pauvres misérables qui n'ont que le seul baptême pour marque de leur christianisme et sont traités en toute autre chose comme des bêtes et des animaux sans raison ! » puis, en regard, le luxe, les festins somptueux des puissants et des riches ; en outre, la crasse ignorance du peuple, celle d'un grand nombre de pasteurs, « qui emploient plus de temps à la débauche qu'à se rendre savants et capables d'enseigner ; » la dilapidation des deniers publics, qui devraient servir, au contraire, « à l'entretien des écoles, au salut des pauvres, dont plusieurs périssent faute d'ins-

[107] « Une personne de considération écrivit aussi exactement qu'il lui fut possible, à mesure que Davel parlait. » *Mém. sur le Cons.*, p. 437.

truction ; la vie déréglée et scandaleuse des Étudiants », livrés à de grossiers plaisirs, au lieu de chercher d'agréables et d'utiles récréations, comme le chant et la musique, que Davel se plut à leur indiquer. Enfin, « vous tous qui m'écoutez, dit-il en terminant, tâchez de vous acquitter mieux de votre devoir, afin que, quand vous serez à l'article de la mort, comme j'y suis maintenant, votre conscience ne vous reproche pas tous vos désordres, et que vous ne soyez pas réduits à la craindre. – Pour ce qui regarde ma détention, les souffrances que j'ai endurées jusqu'à présent, et la mort que je vais recevoir, je ne me plains de personne. Je vous assure que je suis ravi de mon sort, et que je me trouve trop heureux d'avoir occasion de glorifier Dieu par le sacrifice volontaire que je lui fais de ma vie. J'ai le cœur pénétré de joie de ce que Dieu m'a fait la grâce d'être un instrument d'élite en sa main, pour servir aux desseins de sa Providence. C'est ici la plus excellente et la plus glorieuse journée de ma vie. C'est pour moi un jour de triomphe, qui couronne et qui surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusques ici de plus brillant. Je donne peu de chose pour parvenir à un si grand bonheur. Quelques années que j'avais peut-être encore à vivre, ne sont point à comparer avec la félicité dont je vais jouir. Je sens au-dedans de moi l'amour de Dieu, et son secours, qui me soutient dans ces derniers moments, après m'avoir conduit et protégé pendant tout le cours de ma vie. Je prie Dieu que ma mort vous soit utile et salutaire pour le redressement de tous les abus que je viens de vous reprocher en face. »

Davel avait été écouté « avec une attention extraordinaire ; et son calme, sa résignation touchèrent une infinité de gens ». L'un des premiers pasteurs de Lausanne, M. de Saussure, qui s'était aussi mêlé avec activité des affaires religieuses, prit alors la parole, suivant l'usage, et fit un discours sur ce passage du livre sacré. *Il y a telle voie qui paraît droite à*

l'homme, mais dont les issues sont des voies de la mort. Avec ce texte, il put habilement, mais non sans danger, faire l'éloge de Davel, de la droiture de sa vie et de ses plans. « Ils lui ont paru très beaux, dit-il, très sensés, dictés par la sagesse même. C'était la liberté de ses compatriotes, la douce satisfaction de les affranchir, la facilité d'exécuter ce grand dessein par des voies simples, aisées, où l'on reconnaîtrait le doigt de Dieu. Mais ces voies étaient pourtant des voies à la mort. Elles obligent la personne qui sert ici de triste spectacle à nos yeux, à laisser sa vie sur cet échafaud : mais que nul ne me condamne si j'espère que Dieu lui pardonnera, et qu'il lui fera sentir aujourd'hui ses compassions éternelles, par la possession de la gloire et de la félicité célestes ! »

Quand le pasteur De Saussure eut terminé, il y eut une prière, à laquelle les spectateurs furent invités à prendre part ; puis, Davel « parla de nouveau au peuple, le conjura de profiter des exhortations qu'il lui avait adressées, et fit des vœux » en faveur de tous ceux qui se trouvaient là présents. « Sommé de demander pardon de son crime à Dieu et à l'autorité », il déclara n'avoir, sur ce sujet, aucun repentir.

« Cela fait, il se déshabilla avec autant de sang-froid que si c'eût été pour se mettre au lit. Il alla gaiement se placer sur le siège qui l'attendait. Les ministres qui l'avaient accompagné, lui firent leurs derniers adieux. Au même instant on lui couvrit les yeux d'un bonnet et l'exécuteur lui enleva, en un clin-d'œil, la tête de dessus les épaules ».

C'est le bourreau de Moudon que Berne avait chargé de cet office (dérision involontaire ! Moudon, l'ancienne et libre capitale du Pays-de-Vaud !) Pour accomplir le reste de la sentence, il prit la tête de Davel, la cloua au gibet et enterra le corps au-dessous. Dès le lendemain, la tête ne se trouva

plus. Elle avait été enlevée pendant la nuit. À la place on lisait ces vers :

« Passant, qui que tu sois ! voici l'illustre place
Où le brave Davel, d'une héroïque audace,
Pour avoir chatouillé notre Ours un peu trop fort
Par un coup de sa patte a terminé son sort. »

Berne fit faire des recherches sur les auteurs de cet enlèvement. Un grand nombre de gens furent interrogés ; des bateliers de Cully : ils déclarèrent n'avoir prêté leurs bateaux à personne ; des habitants de Vidy : la plupart ne savaient rien ; l'un d'eux seulement, demeurant à la Maladière, près de cette petite chapelle que le bienfaisant évêque Georges de Saluces avait consacrée aux lépreux, dit que, le lundi, étant allé pour refermer les plaines de Vidy, il avait trouvé au pied de l'échafaud une latte ensanglantée, assez longue pour atteindre jusqu'au gibet. Une des nièces de Davel se vanta que la tête de son oncle n'y avait point passé la nuit. C'est tout ce qu'on put savoir. Environ une année après, un certain apothicaire de Lausanne, ayant été accusé de fausse monnaie, on découvrit en outre qu'il avait la tête de Davel, conservée dans sa pharmacie. Berne, avertie par la procédure, reprit cette tête et la fit brûler par le bourreau sous la potence. Le corps était demeuré à sa place sous l'échafaud.

Le Dimanche matin, un des pasteurs de Lausanne, le doyen Bergier, prêcha de méditation sur l'événement qui s'était accompli la veille. Son sermon ne fut pas autant une apologie que le discours de son collègue le pasteur De Saussure. Cependant il rendit indirectement à Davel cet éloge d'avoir voulu « mettre fin à l'injustice et faire régner la justice, ramener l'abondance, procurer la liberté à ceux qui sont opprimés : » d'avoir eu, en cela, « de belles et grandes vues, à les considérer en idées et d'une manière générale, et pourvu qu'on en fasse une juste application. » Lui reprochant sur-

tout de « s'être laissé éblouir par ce but relevé », il déplora son sort, sans désespérer non plus de son salut, et saisit cette occasion de faire à toutes les classes une très vive remontrance sur les vices publics et privés qui avaient poussé Davel à son entreprise.

Berne prit ombrage de ces deux discours et ordonna qu'ils lui fussent envoyés. Elle ne fit aucune observation sur celui du pasteur Bergier, qui, l'ayant écrit de mémoire, dut naturellement être enclin à l'adoucir ; il n'en fut pas de même de celui de Saussure. Berne regretta qu'il n'eût pas été prononcé plutôt après l'exécution : « car, selon elle, ce discours, exaltant les vertus de Davel, ne pouvait que lui donner une haute idée de lui-même et le détourner de la pénitence » ; de plus, elle chargea le bailli de faire comparaître le pasteur, de lui adresser une remontrance et de l'inviter à avoir, à l'avenir, plus de circonspection.

On peut voir, par ces détails, quelle importance mal dissimulée Berne attachait à tout ce qui se rapportait au major Davel. Il est hors de doute qu'il avait excité non seulement de la curiosité et de la pitié, mais, chez plusieurs, un profond intérêt. Son histoire eut un retentissement extraordinaire. « Les nouvelles publiques en furent remplies ». Les ambassadeurs en écrivirent à leur cour. Il fut, pour l'année suivante, le sujet de la grande planche de nos almanachs populaires. Les traits merveilleux de sa vie et de son dessein ajoutaient encore à l'effet de sa mort : d'ailleurs on ne pouvait les révoquer en doute, ils étaient confirmés par une infinité de témoins[108]. Mais il laissait après lui un grand mystère que les

[108] « Nous ne vous disons rien en cela qui ne soit d'une notoriété publique. » *Sermon* du pasteur Bergier (dans le *Rec. off.*)

ennemis de sa cause exploitèrent habilement. Les uns voulaient voir en lui un cerveau mal fait, « une imagination forte », tandis que les simples politiques ne lui reprochaient que de s'être laissé prendre et arrêter en si belle voie. On s'accordait donc à le regarder comme « un phénomène des plus extraordinaires » et à vanter cette constance, cette patience et cette inaltérable douceur qui ont arraché à De Crousaz lui-même ce témoignage : « Mis à la question… il a tout soutenu avec une fermeté sans exemple… Il est allé au supplice avec la même constance qu'il a supporté ces examens ». Du reste, on avait probablement encore plus de peur que de difficulté de le comprendre.

Chacun donc, après avoir entendu le cri, revint peu à peu à son sommeil. Tout n'avait-il pas d'ailleurs bien tourné pour ceux que Davel avait, malgré eux, mis en scène ? Berne fit frapper et distribuer une riche médaille d'or, représentant la ville de Lausanne « couchée au pied d'un arbre (Berne) qu'elle embrasse étroitement ». On serait tenté de voir dans la devise : UMBRAM QUIETÆ TENACI ET CORONAM, qui pourrait se traduire assez finement par ces mots : *L'ombre fait la couronne*, une moquerie éclatante du patriciat ; mais qui ne sait jusqu'où peut aller, en semblable cas, le sérieux de l'orgueil d'un côté et celui de la servilité de l'autre ? À Villmergen, Berne avait récompensé la bravoure des Vaudois avec de l'argent : elle récompensa de même Lausanne en cette occasion. Le Contrôleur eut huit mille livres pour sa part. Il devait au trésor de Berne : malgré l'opposition de quelques sénateurs qui trouvaient « qu'il ne fallait pas trop faire », il paraît qu'on le tint quitte d'une partie de ses dettes ; en outre, il hérita de la pension de Davel.

Ainsi l'entreprise de ce dernier fut loin d'être *fatale* à ceux des membres du Conseil de Lausanne qui l'appelaient

ainsi. N'est-il pas bien remarquable encore qu'à la fin toute cette affaire n'ait tourné à mal absolument que pour lui ? Les trois seuls complices que Berne essaya de lui trouver furent relâchés aussitôt après sa mort : Treytorrens avait attiré l'attention par des paroles prononcées dans l'ivresse et dont Davel n'était point responsable ; Bourgeois, par un concours de circonstances où il y eut du guignon, peut-être aussi quelque maladresse ; quant au major Tâcheron, que Davel avait plus directement compromis, il le décharge entièrement et, chose singulière ! Berne lui donna une indemnité. Enfin, quelques réformes dans l'administration, quelques abus corrigés dès lors, vinrent encore montrer combien Davel avait vu juste et avait parlé haut[109].

Le Conseil de Lausanne avait préféré ne pas croire à la possibilité de l'indépendance du pays que de hasarder son petit bien-être communal. Il retourna donc à ses travaux ordinaires : distribuer chaque année une certaine quantité de bois aux bourgeois, régler les *semesses* ou présents de vin de la ville, juger quelques petites causes inférieures et gouverner les foires et marchés. Et *la tranquille et ferme Lausanne*, comme disait la médaille bernoise, continua de reposer à l'ombre. Cependant tout était fini que Davel revint encore l'occuper.

On ne l'avait pas soutenu, mais il y eut procès sur son corps, pour de l'argent. La justice de La Vaux, d'où était Davel, et celle de Lausanne, où il était mort, se disputèrent la discussion de ses biens et les profits ordinaires de ces sortes d'opérations judiciaires. La première invoquait en sa faveur

[109] *Tillier*, Histoire de Berne, V, 131, 132.

la permission que Berne avait donnée en 1702 aux justices inferieures de discuter les biens de ceux qui furent alors suppliciés pour cause de brigandage. La cour baillivale de Lausanne s'y opposa par une très humble représentation ; réclamant avec âpreté son droit, déjà entamé selon elle. Elle se débattit de toutes ses forces pour conserver « le reste de son lucratif et ses petits bénéfices ». Je n'ai pu trouver à qui Berne donna raison.

Le reste du pays suivit son train accoutumé. Au mois d'octobre de cette même année 1725 il y eut une grande dispute entre les seigneurs-vassaux et les villes, ceux-là prétendant avoir le pas sur ces dernières, le jour d'installation du bailli. Tel était dans la patrie du major Davel, six mois après lui, tout le travail de la liberté.

Puis, ce qui intéressait davantage, les nouvelles de la guerre, le service des camps et des cours, la littérature, les modes, surtout le passage ou le séjour des étrangers, eurent bientôt effacé l'impression que Davel avait causée, mais non son souvenir. Il persista malgré l'obscurité, le mystère, et malgré le ridicule qu'on essaya d'y rattacher. Personne n'ignorait ce nom-là, et une trentaine d'années plus tard il était recueilli par Gibbon. Il entra dans le domaine de la tradition populaire, où il représente toutes les tentatives faites ici contre le régime bernois. Enfin, bien loin de se perdre, il prit au contraire une place plus marquée à mesure que nous revenions à nous-mêmes. L'assemblée provisoire du Pays-de-Vaud émancipé s'empressa de réhabiliter la mémoire de celui qui avait déjà voulu en faire un canton indépendant. Notre tribun de cette époque, Laharpe, ne cessa par ses discours, par sa conversation et par ses écrits, de recommander le major Davel à la vénération de son pays ; et, dans son testament même, il en parle encore, comme s'il s'entretenait

déjà avec lui de l'autre côté du tombeau. Fidèle à la pensée de toute sa vie, il institua un legs pour consacrer le souvenir de Davel dans la Cathédrale, où maintenant, sur une plaque de marbre, on lit cette inscription :

À LA MÉMOIRE
DU MAJOR DAVEL
MORT SUR L'ÉCHAFAUD EN 1723, LE 24 AVRIL,
MARTYR
DES DROITS ET DE LA LIBERTÉ DU PEUPLE VAUDOIS.

LE VŒU DE L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DE 1798
LA GÉNÉROSITÉ DE FRÉDÉRIC CÉSAR DE LA HARPE
LA RECONNAISSANCE DU CANTON DE VAUD
ONT CONSACRÉ CE MONUMENT
ÉRIGÉ
L'AN 1823, AU MOIS D'AVRIL, LE 24e JOUR.

À DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE.

À Cully enfin, sur la place d'armes et non loin du rivage, s'élève, depuis cette année, un obélisque de marbre, sur l'une des faces duquel on lit ces vers :

À SON PAYS ESCLAVE OFFRANT LA LIBERTÉ,
COMME UN HÉROS ANTIQUE IL MOURUT SEUL POUR ELLE ;
ET, PIEUX PRÉCURSEUR DE NOTRE ÈRE NOUVELLE,
IL ATTENDIT SON JOUR DANS L'IMMORTALITÉ[110].

[110] Ce monument s'est fait par souscription ; des ouvriers y ont travaillé gratis ; et l'entrepreneur, M. Doret, n'a voulu aucun profit. Je tiens ces détails de M. Fonjallaz, l'un des membres du Comité institué à ce sujet, et député au Grand-Conseil. – On a placé sous l'obélisque, dans une boîte en fer, les interrogatoires de Davel.

Ainsi Davel ne s'était pas levé en vain. On ne lui répondit pas dans son temps, mais on lui a répondu dans le nôtre. S'il est vrai que partout il faille à la liberté le témoignage du sang, sur ces paisibles rivages c'est Davel qui le lui a rendu. Et que ne présageraient pas aux fils du Léman, quand ils le voudraient bien, une telle vie, une telle mort, pour premier gage et pour sceau de leur indépendance !

NOTE SUR LA MORT DE DAVEL.

On me fait part, en cet instant, sur la mort de Davel, d'une nouvelle relation manuscrite, trouvée dans de vieux papiers. Elle ne contient rien de nouveau : c'est le même éloge et le même étonnement de sa tranquillité, l'analyse de son discours, de celui de M. de Saussure etc. ; mais il y a quelques détails intéressants, que nous transcrivons ici.

… » Je ne fus pas plutôt arrivé à Lausanne, vendredi passé, que j'appris que l'arrêt de la mort de M. Davel était venu de Berne ; j'appris aussi qu'à y avait eu plusieurs sentiments dans les Deux-Cents pour qu'il fut écartelé, et qu'il n'y avait eu que six voix pour lui laisser la vie. Il n'y a, je sache, à Lausanne, qui que ce soit qui ne soit touché de son sort, et plusieurs personnes, pour ne pas dire le plus grand nombre, qui ne versent des larmes à son occasion. M. le ministre De Saussure, qui fonctionnait sa semaine, eut ordre de lui aller annoncer sa sentence de mort, et lui porta cette fâcheuse nouvelle, la larme à l'œil, accompagné de M. le ministre Depont. La conversation roula au commencement sur des choses indifférentes, ensuite M. De Saussure la fit tomber sur la soumission que tous les bons Chrétiens doivent avoir aux ordres de la Providence : « Il n'y a personne, lui dit-il, qui ne soit exposé à perdre la vie en mille manières différentes, et, à plus forte raison, un homme qui est comme vous détenu en prison pour une action que le Souverain ne pardonne jamais ; et je suis fâché d'être obligé par les devoirs de ma charge de vous apprendre une si triste nouvelle. » L'homme même le plus résolu n'aurait pu s'empêcher de donner quelques marques d'émotion ; mais lui, sur le rapport de M. Depont qui examinait avec attention sa contenance, ne fit pas paraître la moindre altération sur son visage ni dans sa voix ; et voici quelle fut sa réponse : « Je vous suis obligé, Monsieur, de l'agréable nouvelle que vous m'apportez ; je la reçois avec une joie indicible ; c'est un sacrifice que je fais à Dieu et à ma chère patrie, d'une vie que j'ai exposée souvent pour un minime sa-

laire. Que cela ne vous fasse point de peine, car la mort, ce roi des épouvantements, ne m'en fait point. » Il ne s'informa seulement pas par quel genre de supplice il devait passer. Et longtemps après M. le ministre, surpris de cette indifférence, lui dit : « Monsieur, vous avez lieu d'être content de la douceur de LL. EE. ; ils vous font subir une mort bien douce. — C'est ce qui m'inquiète très peu, répondit-il : les douleurs ne durent pas longtemps, et si j'en devais souffrir de violentes, Dieu me donnerait la force et la patience nécessaires pour les supporter. »

Un monsieur de cette ville (Lausanne), dont je passe le nom sous silence, s'écria, en s'adressant à M. Davel : « Je souhaiterais d'être à l'article de la mort dans la même disposition où je vous vois aujourd'hui. » Nos ministres lui parlaient du salut comme d'une félicité qui lui était assurée. M. Dessaussures, avant de le quitter, lui dit que l'on lui envoyerait continuellement des ministres pour le consoler : « Je n'en ai pas besoin, lui dit-il : le salut ne dépend pas de notre dernière heure ; il influe sur toute la conduite et les dispositions de cœur de toute notre vie. Si toutefois MM. Depont et de Bionnand veulent venir me voir, ils me feront plaisir ; mais, cette nuit, je veux être seul, je veux me recueillir et entrer dans le détail des péchés que j'ai commis dans le cours de ma vie. Si M. le doyen Bergier me vient voir demain matin, ayez la bonté de lui dire qu'il soit court, et que l'on ne laisse pas entrer le monde en foule : il ne servirait qu'à me distraire. » Il s'est toujours soutenu en héros jusques à la dernière période de ses jours.

Et quand la sentence fut lue, « Je marcherai, dit-il, quand vous voudrez. » On lui avait préparé un cheval ; mais il ne voulut pas s'en servir, se sentant assez de force et aimant mieux faire le trajet à pied. Dans la route il a très peu parlé, et on croit qu'il priait. Si les soldats qui lui servaient d'escorte repoussaient et écartaient rudement la populace, « Hé, mes amis ! leur disait-il, ne leur faites point de mal : marchons seulement un peu plus doucement. »

Lorsqu'il fut arrivé, le monde, l'appareil du supplice ne l'étonnèrent point : d'abord il voulut monter sur l'échafaud, mais le bourreau le retint par le bras, en disant que M. le lieutenant-baillival

voulait lui parler. *(Il s'agissait de ses complices.)* « Monsieur, répondit Davel, je ne me suis jamais démenti : ma conscience est tranquille ; j'ai dit dès la première fois tout ce que j'avais à dire, et je vous déclare que je n'en ai point. « Après cela il monta sur l'échafaud avec les ministres qui l'accompagnaient… M. Davel prit la parole et, s'adressant au peuple, il parla avec modération de LL. EE., comme il avait promis. Il passa légèrement sur quelques-uns des abus qu'il avait cru remarquer dans le pays… Il toucha aussi l'abus des procès et de la chicane, « mais qu'il en fallait rejeter la cause sur les procureurs, qui en sont les arcs-boutants, et qui, après avoir ruiné un pauvre homme en l'obligeant à plaider, comme de vraies sangsues attendaient qu'il fût couché pour pouvoir plus impunément, sous le manteau d'un exploit de justice, lui enlever par force ses habits. »…

« Il semble, dit-il encore, qu'il n'y a plus de charité dans le monde : les « Chrétiens ne le sont plus que de nom. Je vous conjure tous en général, mes chers auditeurs, de fréquenter les saintes assemblées, d'en faire votre profit, de travailler sans relâche à votre salut, que je vous souhaite. Je vous déclare que je n'ai aucune aigreur contre personne, que je meurs avec joie et plaisir, dans la persuasion où je suis de jouir de la joie et du bonheur éternel, que j'attends de la miséricorde de Dieu après ce peu de moments qui me restent à vivre. Si j'étais mort dans un combat, j'aurais eu plus de gloire et d'honneur suivant les hommes, mais je n'aurais pas été si bien préparé que je le suis aujourd'hui. » M. Dessaussure, son discours fini, (lequel était en partie une espèce d'apologie) fit une belle et longue prière pour implorer les grâces et les compassions de Dieu sur le dit M. Davel, qui était à genoux, ayant les yeux levés au ciel. Cela fait, il se leva, regarda tout le monde d'un œil de fermeté et, se tournant du côté du bourreau, il lui dit de le délier ; puis, étant délié, il tira lui-même son habit, présenta ses mains au bourreau pour qu'il les liât une seconde fois et, se tournant encore du côté du peuple, il leur dit adieu, et les pria de penser sérieusement à ce qu'il leur avait représenté. Après cela, il se tourna du côté de la sellette, marchant d'un pas ferme et assuré, et s'y alla seoir. Alors on lui mit le bonnet. M. Depont nous dit, qu'étant resté sur l'échafaud exprès pour l'examiner de plus près dans son dernier moment, il attacha fixement sa vue sur ses manchettes, qui ne firent pas le moindre mou-

vement, ce qui serait arrivé s'il eût été ébranlé le moins du monde, jusques à l'instant que le bourreau lui sépara la tête avec son épée, du premier coup. Il la prit ensuite, avec un clou et un marteau, pour l'aller attacher sur la potence. »

Ce livre numérique

a été édité par la

bibliothèque numérique romande

https://ebooks-bnr.com/

en mars 2023.

Ont participé à l'élaboration de ce livre numérique : Marie, Denise, Françoise.

— Sources :

Ce livre numérique est réalisé principalement d'après : Olivier, Juste, *Études d'Histoire nationale*, Lausanne, Marc Ducloux, 1842. D'autres éditions ont pu être consultées en vue de l'établissement du présent texte. L'illustration de première page, *L'arrestation du major Davel*, huile sur toile, c. 1850, a été peinte par François Bonnet (Musée militaire de Morges).

– Dispositions :

Ce livre numérique – basé sur un texte libre de droit – est à votre disposition. Vous pouvez l'utiliser librement, sans le modifier, mais vous ne pouvez en utiliser la partie d'édition spécifique (notes de la BNR, présentation éditeur, photos et maquettes, etc.) à des fins commerciales et professionnelles sans l'autorisation de la Bibliothèque numérique romande. Merci d'en indiquer la source en cas de reproduction. Tout lien vers notre site est bienvenu…

– Qualité :

Nous sommes des bénévoles, passionnés de littérature. Nous faisons de notre mieux mais cette édition peut toutefois être entachée d'erreurs et l'intégrité parfaite du texte par rapport à l'original n'est pas garantie. Nos moyens sont limités et votre aide nous est indispensable ! Aidez-nous à réaliser ces livres et à les faire connaître…

– Autres sites de livres numériques :

Plusieurs sites partagent un catalogue commun qui répertorie un ensemble d'ebooks et en donne le lien d'accès. Vous pouvez consulter ce catalogue à l'adresse : www.noslivres.net.